

1. CONSEIL D'ETAT

Restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat; retrouver la liberté pour innover; gouverner autrement : tels sont les grands axes autour desquels s'est articulé le discours de Saint-Pierre, prononcé le 5 décembre 2005 au nom du nouveau Conseil d'Etat élu par son président.

Ces objectifs ne sont pas restés lettre morte. Au cours de cette première année de législature, de nombreux chantiers ont été ouverts, dont certains ont déjà été menés à terme. Ces travaux, qui s'inscrivent dans le droit fil du discours de Saint-Pierre, se rapportent à des domaines stratégiques tels que l'assainissement des finances publiques, l'amélioration du fonctionnement de l'Etat, la réforme de la gestion du chômage dans une perspective de réinsertion ou la nouvelle approche adoptée dans le secteur de la construction et du logement social.

La simplification de l'action de l'Etat est en cours. Plusieurs mesures décidées par le Conseil d'Etat vont dans ce sens. Un projet de loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat prévoit notamment que l'administration n'aura plus le droit de demander aux usagers des documents qu'elle possède déjà. Cette disposition d'apparence anodine constitue en réalité, pour qui connaît les arcanes de l'administration, un important bouleversement.

Autre objectif important du discours de Saint-Pierre : le renforcement de la lutte contre tous les types de fraudes, qu'elles soient fiscales ou sociales. Du côté fiscal, ce renforcement passera par une amélioration des collaborations entre les administrations concernées et par une réorganisation de la direction du contrôle. Du côté social, il se traduit déjà par une rigueur nettement accrue des activités de contrôle menées à l'Hospice général. En matière d'emploi, il se caractérise par des modifications organisationnelles importantes pour permettre une lutte plus efficace contre le travail au noir.

Sur le plan de l'organisation et de la méthode de travail, le regroupement annoncé des sept conseillers d'Etat et de leurs états-majors à la rue de l'Hôtel-de-Ville a été réalisé dans de très brefs délais. Il a permis de rénover les méthodes de travail et de favoriser les approches transversales.

La simplification des hiérarchies et l'allègement de la bureaucratie constituent un autre vaste chantier qui a inspiré plusieurs éléments du premier plan de mesures, publié le 30 mars 2006. La volonté de moderniser la

politique du personnel de l'Etat s'est traduite à la fois par un projet de loi réformant la loi sur le personnel de l'administration cantonale, par la définition d'une stratégie dynamique en matière de ressources humaines, formulée dans la réponse à la motion 1658, et par l'important accord signé le 13 septembre 2006 avec les partenaires sociaux. Celui-ci a rouvert la voie d'un dialogue constructif et permet de poursuivre dans un esprit positif les importants travaux à mener au niveau de la réforme du système salarial, de la simplification de la typologie des fonctions, de la clarification des responsabilités d'encadrement ou du recentrage de la formation continue sur les besoins liés à l'activité exercée.

Au chapitre des finances publiques, l'effort a en particulier porté sur le contrôle rigoureux de la progression globale des charges, dans le respect de l'objectif que s'est fixé le Conseil d'Etat d'une croissance plafonnée à 1%, en vue de rétablir l'équilibre du compte de fonctionnement en 2009. Cette rigueur implique que l'Etat se dote d'une marge de manœuvre, destinée à financer des besoins futurs liés à l'évolution de la société et de la démographie et à permettre le versement de mécanismes salariaux. Cette marge doit être obtenue au travers des économies générées par les plans de mesures du Conseil d'Etat. En visant à accroître durablement l'efficacité et l'efficacités de l'administration, ces mesures répondent à l'un des objectifs centraux du discours de Saint-Pierre.

La méthode du Conseil d'Etat est guidée par le bon sens. Les améliorations structurelles sont réalisées en phase de conjoncture porteuse. Si, au gré de ces conditions-cadre favorables, l'on parvient à contenir de façon rigoureuse et durable la progression globale des charges, il devient possible, compte tenu de l'évolution positive des recettes fiscales renforcée par l'effet des plans de mesures, d'obtenir des marges telles qu'elles permettent de tenir le choc lorsque la conjoncture se fait moins porteuse.

Cela étant, il s'avère que l'année 2006 a été marquée par une conjoncture exceptionnellement favorable pour la Suisse et pour notre canton. Celle-ci se traduit dans les comptes par un résultat tout aussi exceptionnel et fort éloigné de celui qui figurait au budget. Nous ne devons en aucun cas nous laisser aveugler par cette évolution remarquable. Quel que soit le rythme du retour à l'équilibre du compte de fonctionnement, notre Conseil d'Etat lie indissolublement cet objectif à celui d'un maintien durable de cet équilibre pour parvenir à l'autofinancement des investissements et entamer l'indispensable désendettement de l'Etat.

Au demeurant, certains risques importants, identifiés courant 2006, exerceront des effets négatifs sur les années suivantes. C'est en particulier le cas de la RPT (*voir ci-dessous*). Compte tenu de ces risques et du probable "atterrissage en douceur" de la croissance économique, il ne fait aucun doute que l'effort de rigueur devra être poursuivi et le plafonnement des charges maintenu dans le cadre des principes fixés lors de la présentation du premier plan de mesures du Conseil d'Etat, le 30 mars 2006.

Dans ce contexte, l'action du Conseil d'Etat reste guidée par la ferme volonté de poursuivre le processus de réforme de l'Etat engagé en 2006. Ainsi qu'il l'a souligné dans son discours de Saint-Pierre, le gouvernement entend accélérer et faire aboutir la réorganisation de l'Etat, qui est au cœur de sa stratégie. Cette stratégie implique de ne pas commencer par exiger des efforts de la part des citoyens sur le plan fiscal ou par le biais des prestations publiques avant d'avoir exploité tous les gains potentiels d'efficience et d'efficacité. Elle vise à obtenir une amélioration durable, structurelle, du fonctionnement de l'Etat et de son administration. Cet objectif devrait, en toute logique, rassembler l'ensemble des forces constructives de notre canton.

Redressement des finances publiques et amélioration du fonctionnement de l'Etat

Conformément au discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat s'est fortement engagé pour le redressement structurel des finances publiques du canton. L'objectif initial de retour à l'équilibre en 2009 s'appuie sur une réduction globale des coûts - en particulier des charges administratives - et sur des gains d'efficience au moyen de réorganisations et de simplifications de procédures. Parallèlement à l'objectif de plafonnement des charges à 1% tant que le retour à l'équilibre du compte de fonctionnement n'a pas été constaté, le Conseil d'Etat a fondé son plan de redressement sur une hypothèse de croissance annuelle moyenne des revenus de 2,5%.

Pour la première fois, l'Etat de Genève a effectué et présenté le 30 août 2006 un bouclage semestriel servant de point de situation. Ces résultats intermédiaires, de même que les projections ultérieures, ont fait état de prévisions en nette amélioration par rapport au budget. Cette amélioration a été rendue possible, d'une part, par la vigueur de l'économie genevoise et, d'autre part, par le contrôle des charges.

La situation financière de l'Etat de Genève s'est améliorée sans pour autant péjorer les conditions salariales du personnel. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a pu octroyer partiellement les mécanismes salariaux pour les exercices 2006 et 2007.

Les efforts du Conseil d'Etat peuvent se mesurer à l'aune des comptes 2006. Les données chiffrées après boucle-

ment sont publiées avec des commentaires détaillés dans la brochure du Compte d'Etat. On retiendra en particulier ici que les charges de personnel sont inférieures au budget, qui incluait déjà une réduction technique linéaire de 31,4 millions de francs. Le personnel de l'Etat a été amené à contribuer à cet effort, par le biais de l'octroi d'une indexation partielle et du versement différé des mécanismes salariaux. Les dépenses générales sont elles aussi inférieures au budget, malgré une hausse des montants dévolus aux loyers et aux fluides. Cela traduit un effort de rigueur remarquable au sein de l'administration. L'évolution est toutefois nettement moins positive du côté des allocations à des tiers - en particulier dans le domaine social - qui se situent au-delà du montant inscrit au budget. Globalement, l'évolution au niveau des charges ne peut donc pas encore être jugée entièrement satisfaisante.

L'objectif demeure de limiter à 1% la croissance globale des charges, en réalisant dans ce cadre d'ici à 2009 une économie de 5% sur la base des comptes 2005, destinée à permettre le financement de besoins futurs liés à l'évolution de la société.

Du côté des recettes, la situation a été marquée par une très bonne conjoncture économique qui a induit d'excellents résultats pour un certain nombre d'activités fortement représentées à Genève. C'est notamment le cas des activités de services (secteur financier et bancaire), de l'industrie d'exportation (horlogerie, chimie) ou des entreprises actives dans le commerce mondial (*trading* de matières premières). Les recettes provenant de l'impôt sur les personnes morales - qui se caractérise à Genève par sa très forte volatilité - ont progressé dans des proportions largement supérieures aux estimations pourtant optimistes faites lors de l'élaboration du budget 2006. A cette croissance s'est ajouté un important différentiel positif par rapport aux évaluations inscrites aux comptes pour l'année 2005.

La croissance a également été constatée au plan local. Elle a en particulier influencé les activités du secteur immobilier, qui a été marqué par d'importants volumes d'achats et de ventes. Les recettes fiscales liées à ces activités (droits de mutation, impôt sur les bénéfices et gains immobiliers) dépassent très fortement les montants inscrits au budget. Ceux-ci se fondaient sur une analyse excessivement prudente et une sous-évaluation indéniable des données connues et de la situation observée lors des années antérieures dans le secteur immobilier. Ces éléments expliquent pour l'essentiel le remarquable surplus de recettes au Compte d'Etat par rapport au budget.

Plan de mesures du Conseil d'Etat

Elément central dans la perspective du redressement durable des finances publiques et de l'amélioration qualitative de l'action publique, le premier plan de mesures du Conseil d'Etat a été publié le 30 mars 2006, à l'issue d'un intense travail de réflexion et d'identification ayant impliqué toute l'administration. Pour rappel, ces mesures sont

destinées à obtenir des gains d'efficacité et d'efficacité durables, tout en dotant l'Etat, au travers d'économies substantielles, d'une marge de manœuvre lui permettant d'assumer des charges indispensables - liées notamment à l'évolution démographique - en respectant l'objectif de plafonnement de la croissance globale des charges à 1%.

Durant l'année 2006, l'ensemble des 73 mesures ont été détaillées et valorisées. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, chacune des mesures détaillées a fait l'objet d'un examen et d'une décision par le Conseil d'Etat. Les effets financiers totaux ont été ventilés par natures comptables et intégrés à la planification financière des années 2006 à 2009. A fin 2006, l'effet financier de ce premier plan de mesures sur les dépenses de fonctionnement de l'Etat est chiffré à 161,1 millions de francs pour la législature. L'impact sur le compte de fonctionnement 2006 a atteint 16,9 millions de francs, alors même que les premières applications concrètes n'ont déployé leurs effets qu'à partir de l'automne. Les effets chiffrés détaillés des mesures après bouclage figurent dans le Compte d'Etat.

Pour la suite, des évaluations seront régulièrement réalisées afin de s'assurer du respect des objectifs. Les commissions parlementaires concernées seront tenues périodiquement informées.

Il convient de souligner qu'outre leurs effets mesurables sur le plan financier, les mesures sont également de nature à apporter d'importantes améliorations qualitatives au niveau du fonctionnement de l'administration, de la simplification des procédures, de la rigueur des principes de gestion ou de l'harmonisation des pratiques et des organisations.

Comme annoncé en début de législature, ce premier plan a été suivi par la publication, le 14 septembre 2006, d'un second train de mesures. Les 49 actions qui le composent touchent à l'ensemble des politiques publiques. Elles se trouvent, depuis fin 2006, en phase d'évaluation et de chiffrage au sein des administrations concernées.

Transferts d'actifs

Conformément à son premier plan de mesures (mesure numéro 15), le Conseil d'Etat a instruit trois dossiers de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et, respectivement, les Transports publics genevois (TPG), l'Aéroport International de Genève (AIG) et les Services Industriels de Genève (SIG). Leur élaboration repose sur des critères d'évaluation identiques dont le principal est l'utilisation de la valeur comptable comme valeur de transfert. Les objectifs poursuivis par le Conseil d'Etat dans ce cadre ont été la clarification des rôles et responsabilités de chaque partie, la responsabilisation entrepreneuriale des entités dans le cadre de leurs activités et l'amélioration notable de l'efficacité par le renforcement de leur autonomie dans le cadre des investissements à consentir.

L'opération consiste à transférer aux établissements concernés l'ensemble des bâtiments et infrastructures

nécessaires et indispensables à leur activité. Afin de conserver la maîtrise des terrains, l'Etat en reste propriétaire ou s'en porte acquéreur. Les transferts d'actifs vers l'AIG et les TPG se traduisent par une entrée de trésorerie nette à l'Etat d'environ 200 millions de francs et un impact net positif sur le compte de fonctionnement d'un montant de quelque 4,5 millions de francs.

Pour rappel, ces deux transferts, approuvés par une large majorité du Grand Conseil les 16 et 17 novembre 2006, ont été contestés par voie référendaire et seront soumis au vote populaire en 2007. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà mis en garde quant aux conséquences très dommageables qu'aurait un refus de cette opération classique de désendettement sur la maîtrise de la dette publique.

Parallèlement, le Conseil d'Etat a déposé le 3 avril 2006 devant le Grand Conseil un projet de loi constitutionnelle et un projet de loi d'aliénation découlant des opérations de transferts d'actifs entre l'Etat et les SIG. Cet objet nécessitant une modification de la Constitution, il sera soumis au vote populaire en même temps que les deux autres transferts. L'opération induira un impact positif de 465 millions de francs au 1^{er} janvier 2008.

Contrôle interne et gestion des risques

Pour accompagner efficacement les améliorations de l'organisation et des prestations de l'administration, l'Etat de Genève doit se doter d'outils de gestion et d'aide à la décision qui lui font encore largement défaut. Dans ce but, le Conseil d'Etat a lancé le 26 mars 2006 le projet de mise en place d'un système de contrôle interne généralisé dans l'ensemble de l'Etat.

Le projet a permis la réalisation du manuel du contrôle interne, approuvé le 13 décembre 2006 par le Conseil d'Etat et sur lequel se fonde le système de contrôle interne de l'Etat. Un module de formation spécifique, conçu par la Haute école de gestion et le centre de formation de l'Etat, a permis de former à cet outil plusieurs centaines de cadres dirigeant-e-s et de contrôleurs-euses de gestion entre l'automne 2006 et le printemps 2007.

Un comité transversal est chargé d'assurer le suivi et l'application des normes et principes de contrôle interne au sein de l'Etat et de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre de cet outil. Des référents ont été désignés dans chaque département. L'objectif est d'étendre d'ici fin 2008 le contrôle interne à l'ensemble de l'administration. L'ensemble des activités devront être dotées d'objectifs et d'indicateurs de suivi, dont les informations pertinentes remonteront automatiquement jusqu'aux instances décisionnaires adéquates.

Parallèlement, un système de gestion globale des risques a été mis en place. Son déploiement s'achèvera en 2007. Ce système est intrinsèquement lié au contrôle interne. Il vise à renseigner en permanence le pouvoir politique sur l'impact des décisions prises et à lui permettre d'anticiper les conséquences des décisions futures. En 2006, un

premier travail d'identification des risques par service et par projet a été entamé dans les divers départements. Cette première étape sera complétée par une classification des risques par catégorie (risques opérationnels, financiers ou de conformité). La seconde étape concernera l'établissement de la cartographie des risques identifiés, afin de matérialiser l'impact et la probabilité de chaque type de risque, par service et/ou par projet.

Gestion rigoureuse des indemnités et des aides financières

C'est également dans le contexte de l'amélioration des fonctionnements de l'Etat que s'inscrit la loi sur les indemnités et les aides financières, la LIAF (D 1 11), votée le 15 décembre 2005 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Aux termes de la LIAF, toutes les subventions d'un montant annuel supérieur à 200'000 francs, à l'exception des allocations à des tiers réglées par des lois spécifiques, doivent faire l'objet d'un projet de loi de financement quadriennal. Le parlement est ainsi appelé à se prononcer sur l'ensemble des indemnités et des aides financières accordées et prend connaissance de l'ensemble des contrats de prestations qui doivent dorénavant être attachés au projet de loi. La planification sur quatre ans, rendue obligatoire par la loi, permettra à terme de maîtriser de façon optimale les dépenses publiques consacrées aux subventions. La LIAF exige en outre que soit mis en place un système coordonné et uniforme de gestion des indemnités et des aides financières; elle permet de clarifier les relations entre l'Etat et les entités subventionnées, de définir précisément les différents types d'aides octroyées et les conditions qui y sont liées.

Au vu de sa complexité, un règlement d'application (D 1 11.01) s'est rapidement révélé nécessaire. Elaboré par le Département des finances (DF), adopté le 31 mai 2006, celui-ci clarifie plusieurs dispositions de la loi et organise les compétences respectives des départements de tutelle et du DF. Issu d'une large concertation entre tous les acteurs concernés, rédigé à la lumière des pratiques quotidiennes, ce règlement est aujourd'hui appliqué de manière uniforme par l'ensemble des départements.

Afin d'assurer un déploiement efficace et coordonné des nouvelles dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'Etat a désigné un groupe interdépartemental, placé sous l'égide du DF. Ce groupe est chargé du suivi de la mise en œuvre de la loi, plus particulièrement de la standardisation des processus et des modèles, de l'élaboration de directives financières communes et de la mise en place de l'inventaire consolidé des subventions allouées.

Contrôle démocratique renforcé sur les investissements

Le règlement sur les investissements, adopté par le Conseil d'Etat le 22 novembre 2006 (D 1 05.06), a pour

but de rendre le budget d'investissement plus transparent, en soumettant au contrôle parlementaire aussi bien les investissements de renouvellement que les investissements nouveaux.

Jusqu'ici, seuls les investissements nouveaux faisaient l'objet d'une base légale formelle. Les investissements de renouvellement figuraient dans la loi budgétaire annuelle et échappaient à tout contrôle, bien qu'ils accaparent une part toujours accrue du budget d'investissement à disposition du Conseil d'Etat.

Le règlement adopté exige que les investissements nouveaux soient présentés sous la forme d'un crédit d'ouvrage, les investissements de renouvellement faisant quant à eux l'objet d'un crédit de programme, dont la durée de validité est fixée à quatre ans. Cette exigence de planification quadriennale doit entraîner à terme une diminution des dépenses de renouvellement au profit des investissements nouveaux, c'est-à-dire des grands travaux de demain.

Un enjeu majeur : la RPT

En juin 2006, l'administration fédérale communiquait ses nouvelles estimations chiffrées quant aux effets de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Ces estimations font apparaître une augmentation de quelque 90 millions de francs de la contribution genevoise. Pour rappel, la RPT est le plus vaste projet de rénovation institutionnelle que la Suisse a connu au cours des dernières décennies. Son application, prévue au 1^{er} janvier 2008, aura des impacts institutionnels, politiques, organisationnels, financiers et législatifs importants pour notre canton.

Tout au long du second semestre, le Conseil d'Etat s'est employé à tenter de minimiser ces impacts, en intervenant dans le cadre des instances intercantionales et lors de la consultation relative au troisième message du Conseil fédéral sur la RPT. Le gouvernement a bénéficié pour ce faire du soutien unanime du Grand Conseil.

Comme il l'a exposé de manière détaillée dans son rapport du 22 novembre 2006 au Grand Conseil, le Conseil d'Etat conteste en particulier deux aspects de la RPT, à savoir la répartition des contributions aux charges dites "socio-démographiques" et "géo-topographiques". A l'instar de nombreuses autres collectivités publiques suisses, Genève plaide pour un renforcement du poids des facteurs socio-démographiques. D'autre part, et avec d'autres cantons, Genève a soulevé l'incohérence du mode d'établissement de l'indice des ressources cantonales, qui prend en compte au numérateur les frontaliers soumis à l'impôt à la source, alors qu'il exclut ces mêmes frontaliers du dénominateur constitué de l'ensemble de la population résidente bénéficiaire des prestations et infrastructures.

Dans son troisième message, publié le 8 décembre 2006, le Conseil fédéral n'a pas souhaité entrer en matière sur

ces aspects. Comme les autres collectivités qui ont exprimé des objections, Genève suivra de très près les débats aux Chambres fédérales, où ces objections seront relayées par les élus des cantons concernés. Il est cependant clair que, si la RPT devait entrer en vigueur sans mesures correctives, les effets qui en découleront sur les finances publiques de notre canton contraindront le Conseil d'Etat à prendre des mesures afin de respecter l'objectif de retour à l'équilibre de fonctionnement et de son maintien durable.

Cela étant, le Conseil d'Etat et l'administration - au travers d'un groupe interdépartemental piloté par le DF - ont fourni tout au long de l'année 2006 d'importants efforts afin de permettre la mise en application harmonieuse du nouveau système, même si les Chambres fédérales devaient l'adopter sans amendement. Les travaux ont porté sur les aspects légaux, organisationnels, techniques et financiers du dossier. Ils ont été détaillés dans un rapport adressé au Grand Conseil en novembre 2006. Ce même mois, le Conseil d'Etat a soumis au parlement son projet de loi relatif à l'adhésion du canton de Genève à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale, assortie d'une compensation des charges (ACI). Cet accord, qui pose les principes du nouveau mode de collaboration entre les cantons, constitue un pilier essentiel de la RPT.

Modernisation de la politique des ressources humaines de l'Etat

D'importants travaux ont eu lieu au cours de l'année 2006 en vue de doter l'Etat d'une gestion des ressources humaines moderne, dynamique et cohérente. Le Conseil d'Etat a formalisé sa nouvelle stratégie en la matière au travers de la réponse apportée à la motion 1658 ("Pour une véritable politique des ressources humaines au sein de l'Etat"), du dépôt du projet loi modifiant la loi relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC), ainsi que de la signature de deux accords avec les organisations représentatives du personnel.

La réponse détaillée à la motion 1658, publiée le 6 septembre 2006, répond à l'une des priorités énoncées dans le discours de Saint-Pierre, par laquelle le Conseil d'Etat s'engageait à mettre en place "une politique du personnel axée sur la valorisation des compétences, la formation, le perfectionnement et la participation" et à promouvoir "une vision de la gestion des ressources humaines revalorisant la fonction publique".

La stratégie telle qu'elle a été formulée vise à renforcer l'état d'esprit et la motivation des collaborateurs-trices par la définition de valeurs et de principes qui sous-tendent la gestion des RH dans tous ses aspects. Ces valeurs relèvent du respect des personnes, de la reconnaissance de la diversité, du sens de l'Etat et du service public, de l'esprit d'équipe et de la communication. Elles se fondent sur un certain nombre de principes, notamment la valorisation des compétences, l'accent mis

sur le facteur humain et le développement personnel, le renforcement du rôle de conduite des cadres dotés de fonctions hiérarchiques, la décentralisation de la gestion, l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs, la promotion de l'initiative et de la créativité, la recherche de la simplicité et la reconnaissance du droit à l'erreur.

Le plan d'action qui sera mis en œuvre d'ici à mi-2008 se concentre sur la gestion des compétences par la formation et la mobilité, sur l'employabilité et sur la gestion des cadres. Il prévoit d'opérer une forte diminution du nombre des fonctions, en les regroupant par emploi de référence, de sorte à restaurer une vision fonctionnelle claire de l'administration et à retrouver une cohérence globale, aujourd'hui sacrifiée sur l'autel des cas particuliers. Un répertoire des emplois-métiers de l'administration cantonale genevoise est en voie d'élaboration, afin de permettre d'identifier les métiers actuels de l'administration et de passer des quelque 2500 fonctions existantes à moins de 200 emplois de référence. La modernisation de l'actuel système d'évaluation des fonctions se fondera sur ce répertoire.

Cette modernisation prévoit la création de fonctions à niveaux multiples au sein des diverses catégories, comme c'est par exemple le cas du métier de taxateur-trice, qui comprend quatre niveaux (1,2,3,4). Ces niveaux seront attribués par la hiérarchie en fonction du travail réellement effectué et des compétences développées.

Un autre grand chantier ouvert en 2006 concerne la réforme du système de rémunération. Le nouveau système prévoit le versement d'un 13^e salaire dès l'engagement, en lieu et place de l'actuelle prime de fidélité. Son introduction est prévue en 2008. D'ici là, les modalités d'application devront être négociées avec les partenaires sociaux, étant entendu que le nouveau système devra impérativement représenter le même coût que le système actuel sur une période de 38 ans et qu'il nécessitera donc une réduction du volume des annuités octroyées. Il faudra en outre que le traitement en fin de carrière soit identique à ce qu'il est avec le système actuel et que la somme des cotisations aux caisses de pension corresponde au moins à ce qu'elle serait aujourd'hui.

Afin de pouvoir mener à bien ces travaux dans le respect des objectifs fixés, les rôles et les responsabilités de la fonction RH sont actuellement redéfinis au cours de négociations entre la hiérarchie, les responsables des ressources humaines des départements et l'Office du personnel de l'Etat. Parallèlement, la concertation a été développée, notamment au travers des différentes commissions paritaires.

Adaptation du cadre légal relatif au personnel de l'Etat

Ce travail de redéfinition de la stratégie s'est accompagné d'une volonté de modernisation du cadre légal en fonction des priorités énoncées, de manière à créer un contexte

permettant la mise en œuvre de la nouvelle politique des ressources humaines. C'est ainsi que, le 13 septembre 2006, le Conseil d'Etat a rendu public le projet de loi qu'il a déposé devant le Grand Conseil, en vue de modifier la loi relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

Les modifications proposées par le gouvernement à la LPAC visent notamment à clarifier les modalités de la résiliation des rapports de service. Le Conseil d'Etat est d'avis que, lorsque cela se justifie, un licenciement doit pouvoir intervenir sans que des règles rigides et contraires aux intérêts de l'Etat n'y fassent obstacle. Ainsi, lors d'insuffisances de prestations, d'inaptitude à remplir les exigences du poste ou de disparition durable d'un motif d'engagement, il pourra être mis fin aux rapports de service sans actionner la lourde procédure de l'enquête administrative. Dans les cas relevant de la faute, un licenciement disciplinaire pourra être prononcé par le Conseil d'Etat. Cette mesure restera précédée d'une enquête administrative lors de laquelle l'intéressé-e pourra faire valoir ses droits. Cette modification légale doit permettre de traiter de manière plus sereine et plus transparente les situations d'insuffisances avérées. Elle est de nature à briser l'image fautive et dévalorisante du fonctionnaire surprotégé et recroquevillé sur ses privilèges.

Le projet de loi prévoit en outre de rendre la gestion des RH plus souple et plus dynamique, au moyen de la délégation de compétences en matière de nominations et résiliations. Ce pouvoir, qui appartient actuellement au Conseil d'Etat, pourra être exercé par chacun des conseillers d'Etat ou par le chancelier, selon le département concerné. Le projet vise encore à renforcer la protection de la personnalité du personnel, notamment en matière de harcèlement psychologique ou sexuel. Le nouvel article pose les principes généraux, les modalités d'application devant être définies par voie réglementaire. Cet aspect constitue une priorité pour le gouvernement.

Enfin, le Conseil d'Etat est favorable à ce que les nouveaux-elles employé-e-s de l'Etat puissent être engagé-e-s dans leur classe de fonction définitive. Il souhaite également raccourcir la période probatoire, soit le délai pour la nomination des fonctionnaires. Ces éléments vont dans le sens d'une gestion moderne, moins rigide, plus motivante et plus dynamique des ressources humaines. Ils constituent le pendant logique de la facilitation de la fin des rapports de service et seront intégrés au règlement d'application de la nouvelle loi.

Restauration du dialogue avec les partenaires sociaux

Tout au long de l'année, le Conseil d'Etat s'est employé à restaurer puis à maintenir un dialogue constructif et transparent avec l'ensemble des associations représentatives du personnel, préalable indispensable à une mise en œuvre harmonieuse et efficace des réformes, dans le respect et avec l'adhésion des collaborateurs-trices de l'Etat.

Ces efforts se sont concrétisés par la signature d'un premier protocole d'accord, le 20 mars 2006. Les négociations se sont poursuivies durant le printemps et l'été et ont abouti à la signature le 13 septembre 2006 d'un accord pour l'année 2007.

Celui-ci porte notamment sur les conditions salariales (application partielle des mécanismes et indexation partielle) et valide de nombreux aspects de la politique du personnel de l'Etat à plus ou moins court terme, notamment le principe de l'introduction d'un 13^{ème} salaire.

Le Conseil d'Etat est conscient que la mise en application des réformes liées à la réorganisation de l'Etat, s'ajoutant aux activités courantes, impose aux collaboratrices et collaborateurs, notamment aux cadres supérieurs, une charge de travail importante et des rythmes exigeants. Il sait que le changement ne peut s'opérer qu'en s'appuyant sur l'impulsion dynamique amenée par l'ensemble du personnel, dans un climat de confiance et de respect mutuel. Le Conseil d'Etat déploie et déploiera encore tous ses efforts pour faire en sorte que ces conditions prévalent.

Lutte contre le chômage et création d'emplois

Des nouveaux chemins pour un retour à l'emploi rapide, durable et solidaire

Notre canton connaît un marché de l'emploi dynamique et diversifié, générant la plus forte croissance d'emploi du pays. Genève est par ailleurs le canton suisse fournissant le plus gros effort financier dans la lutte contre le chômage. En dépit de cela, notre canton affiche le taux de chômage le plus élevé du pays (6,8% contre 3,3% de moyenne suisse), ainsi que la part la plus importante de chômeurs de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (38,3% contre 25,4% de moyenne nationale) et la durée moyenne de recherche d'emploi la plus longue (393 jours contre 254 jours).

Des études ont montré que, plus encore que le niveau de formation ou l'âge du demandeur d'emploi, la durée du chômage est l'élément le plus stigmatisant dans la recherche d'un travail. Ces mêmes études soulignent que le système des emplois temporaires cantonaux contribue significativement à l'augmentation de la durée du chômage.

Par ailleurs, la Confédération, qui régit et finance l'essentiel des dispositifs de lutte contre le chômage, a fait savoir qu'elle déclarerait illégale la disposition de la loi genevoise par laquelle les emplois temporaires cantonaux et les stages professionnels de réinsertion ouvrent un nouveau droit à l'indemnité fédérale de chômage.

Le Conseil d'Etat a fait de la lutte contre le chômage une priorité de son programme de législature. La concrétisation de cette volonté politique a pris la forme du dépôt, le

26 septembre 2006, du projet de loi 9922 modifiant la loi cantonale en matière de chômage, actuellement à l'examen par la commission de l'économie du Grand Conseil. Au travers d'une facilitation active au retour à l'emploi, cette loi a l'ambition de réduire de 25% la durée moyenne du chômage.

A cet effet, le Conseil d'Etat entend maintenir un effort financier important, nonobstant la situation difficile des finances cantonales. L'objectif n'est pas de dépenser moins, mais de le faire de manière plus efficiente. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de réaffecter à ce nouveau dispositif l'intégralité de l'enveloppe budgétaire actuellement consacrée aux mesures cantonales supprimées, soit 88,3 millions de francs.

Une ambition déclinée en trois objectifs

Pour parvenir à son objectif, le Conseil d'Etat a fixé les trois actions prioritaires suivantes :

1. placer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi pour éviter un trop long éloignement du marché du travail,
2. améliorer l'efficacité de l'Office cantonal de l'emploi (OCE),
3. répondre de manière solidaire aux situations personnelles difficiles de manière à éviter toute rupture du lien social.

Vers un placement rapide et durable

Le parcours de recherche d'emploi, construit autour d'un projet professionnel défini et réévalué si nécessaire, est jalonné d'étapes successives :

- du 1^{er} au 30^{ème} jour suivant l'inscription : diagnostic d'insertion,
- du 31^{ème} au 90^{ème} jour : attribution de mesures d'insertion au marché du travail,
- durant le 1^{er} semestre : évaluation approfondie des compétences, du parcours et des causes des difficultés de réinsertion,
- dès le 6^{ème} mois et avant le 12^{ème} : mise en œuvre d'un programme d'emploi et de formation.

Les emplois temporaires cantonaux et les stages professionnels de réinsertion sont supprimés et remplacés par un programme d'emploi et de formation d'une durée de six à douze mois. Ce programme prend la forme d'une occupation à visée intégrative et de moyens complémentaires de formation en vue du renforcement de l'employabilité.

L'incitation financière des entreprises à l'engagement stable de chômeurs est renforcée. L'allocation de retour en emploi (ARE) est étendue dans sa durée (12 mois, respectivement 24 pour les chômeurs âgés), dans son périmètre (entreprises privées, mais aussi entités publiques) et revalorisée (la part du salaire à charge de l'Etat passe à 50% en moyenne sur l'ensemble de la mesure).

Pour un Office cantonal de l'emploi (OCE) plus efficace

L'organisation de l'OCE est revue pour en augmenter l'efficacité :

- La fonction "service aux entreprises" est renforcée et se voit assigner l'objectif d'une réponse à la demande dans les 48 heures.
- Des expériences-pilotes sont favorisées, sur le modèle du mandat confié à une entreprise privée pour le placement de cent chômeurs de longue durée sélectionnés aléatoirement. Cette expérience, évaluée par l'Observatoire universitaire de l'emploi, a démarré en septembre 2006 pour une durée d'une année.
- La collaboration interinstitutionnelle avec les entités de l'aide sociale, du handicap et de la formation professionnelle est systématisée et les mesures d'orientation, de validation d'acquis et de formation sont étendues à l'ensemble des clients des institutions concernées par la réinsertion professionnelle.
- Le refus de collaboration active comme le non-respect des engagements pris seront sanctionnés et pourront donner lieu à des demandes de restitutions d'indemnités, voire à des poursuites pénales.
- Le niveau de formation des conseillers en personnel fera l'objet d'une actualisation systématique.
- Le service des agences spécialisées, accueillant des demandeurs d'emploi aux caractéristiques particulières, est fusionné avec le service parallèle des agences économiques, pour devenir une entité unique dénommée Office régional de placement (ORP).

Avec une réponse sociale novatrice

Conscient du fait que les objectifs de réinsertion sur le marché primaire du travail ne pourront être atteints par tous - notamment par les personnes à faible productivité résiduelle - le projet de loi du Conseil d'Etat prévoit la création d'emplois de solidarité dans le marché complémentaire de l'économie sociale et solidaire.

A cet effet, le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) mandatera des institutions privées, à but non lucratif, exerçant une activité dans l'économie sociale et solidaire. Les emplois ainsi créés feront l'objet d'un contrat de droit privé de durée indéterminée entre l'employé et l'entreprise mandataire. Ils devront avoir une valeur de rendement tout en n'entrant pas en concurrence avec le marché primaire. Une enveloppe budgétaire ad hoc sera constituée annuellement et les salaires seront définis en référence avec les normes du RMCAS et de l'aide sociale. Les conditions de gestion de ces emplois de solidarité (salaires, non-concurrence) seront validées par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi, instance cantonale tripartite.

Le retour à l'emploi dans le marché primaire reste un objectif à terme pour toutes les personnes concernées.

Economie et santé

S'agissant de la déclinaison des grands projets stratégiques développés par le Conseil d'Etat au cours de l'année 2006, le département de l'économie et de la santé

(DES) est spécifiquement concerné par neuf mesures de ce plan. Il participe avec l'ensemble des départements à la mise en œuvre de 19 autres mesures transversales. Parmi les mesures touchant directement le DES, les éléments les plus notables concernent :

- La diminution du nombre de journées d'hospitalisation inappropriées qui permettront une économie totale de onze millions entre 2006 et 2009.
- Le développement de synergies entre les centres de formation du grand Etat, ainsi que la réorganisation de la formation continue concernant l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux. Ces mesures ont d'ores et déjà permis des économies de plus de 750'000 francs sur 2006 et 2007, notamment en regroupant la formation continue concernant l'aide à domicile au centre de formation des HUG, via la convention signée entre les HUG et la FSASD en novembre 2006.
- La reventilation des prestations entre le Service des autorisations et patentes (SAP) et l'Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) qui a été réalisée en décembre 2006. Cette nouvelle répartition préfigure la fusion des deux services et génère une économie de 100'000 francs sur 2006 et 2007.
- La fusion entre le SAP et l'OCIC sera effective en 2007. Elle permettra d'ici 2009 une économie de 500'000 francs.

Par ailleurs le DES a mis en chantier en 2006 des projets spécifiques en lien avec la simplification des procédures administratives et l'archivage électronique, conformément aux mesures P1. Ces mesures, dont les gains ne sont pas encore chiffrables, constituent pour le département des axes forts en termes d'amélioration de l'efficacité.

En outre, en matière de promotion économique, l'année 2006 a été marquée par des résultats de qualité, un nombre croissant de projets soutenus et des installations d'entreprises renommées. Le DES a contribué au démarrage et au développement de 219 projets, contre 156 en 2005 et 148 en 2004. D'après l'enquête menée par l'OCSTAT, par son activité en la matière, le DES a contribué à la création et au maintien de 15'221 emplois directs durant ces cinq dernières années.

Politique du logement

Une avancée majeure dans la politique du logement

La politique du logement a connu une avancée majeure par la signature, le 1^{er} décembre 2006 par les membres du Groupe de concertation logement, du protocole d'accord sur le logement. Les signataires de ce document sont le Conseil d'Etat, l'Association des communes genevoises (ACG), l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Chambre genevoise immobilière (CGI), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), les Fondations immobilières de droit

public (FIDP), l'Intercaisses et le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL).

Cet accord met en œuvre les objectifs de législature voulus par le Conseil d'Etat à l'occasion du discours de Saint-Pierre, dans le but de relancer la construction de logements à Genève. Sa signature a été rendue possible par l'engagement du Conseil d'Etat de poser les bases d'une nouvelle politique du logement reposant sur quatre piliers majeurs :

- constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 15% du parc locatif,
- assouplissement des contraintes en zone de développement,
- développement de la propriété individuelle et des coopératives,
- maintien des aides personnalisées.

Sur ces bases, un processus de concertation avec les principaux acteurs sociaux et économiques concernés a permis d'aboutir à une plate-forme d'accord qui rompt avec la logique d'affrontement qui a caractérisé pendant de nombreuses années le débat sur le logement.

Cet accord doit permettre d'instaurer la confiance nécessaire à une reprise énergique de la construction de logements dont le canton a tant besoin. L'abandon de la règle dite des "deux tiers - un tiers" et la fixation de règles précises pour la répartition entre logements d'utilité publique, d'une part, et logements locatifs non subventionnés ou en vente, d'autre part, participent de cette confiance porteuse d'espoir dans la reprise.

Un projet de loi déposé au premier trimestre 2007 devant le Grand Conseil scelle les termes de l'accord et donne au gouvernement les moyens nécessaires à atteindre les objectifs fixés. Une demande de crédit cadre de 300 millions de francs sur dix ans sera soumise au législateur en vue de la constitution du parc de logements d'utilité publique. Les proportions de logements en zone de développement seront également fixées dans ce texte.

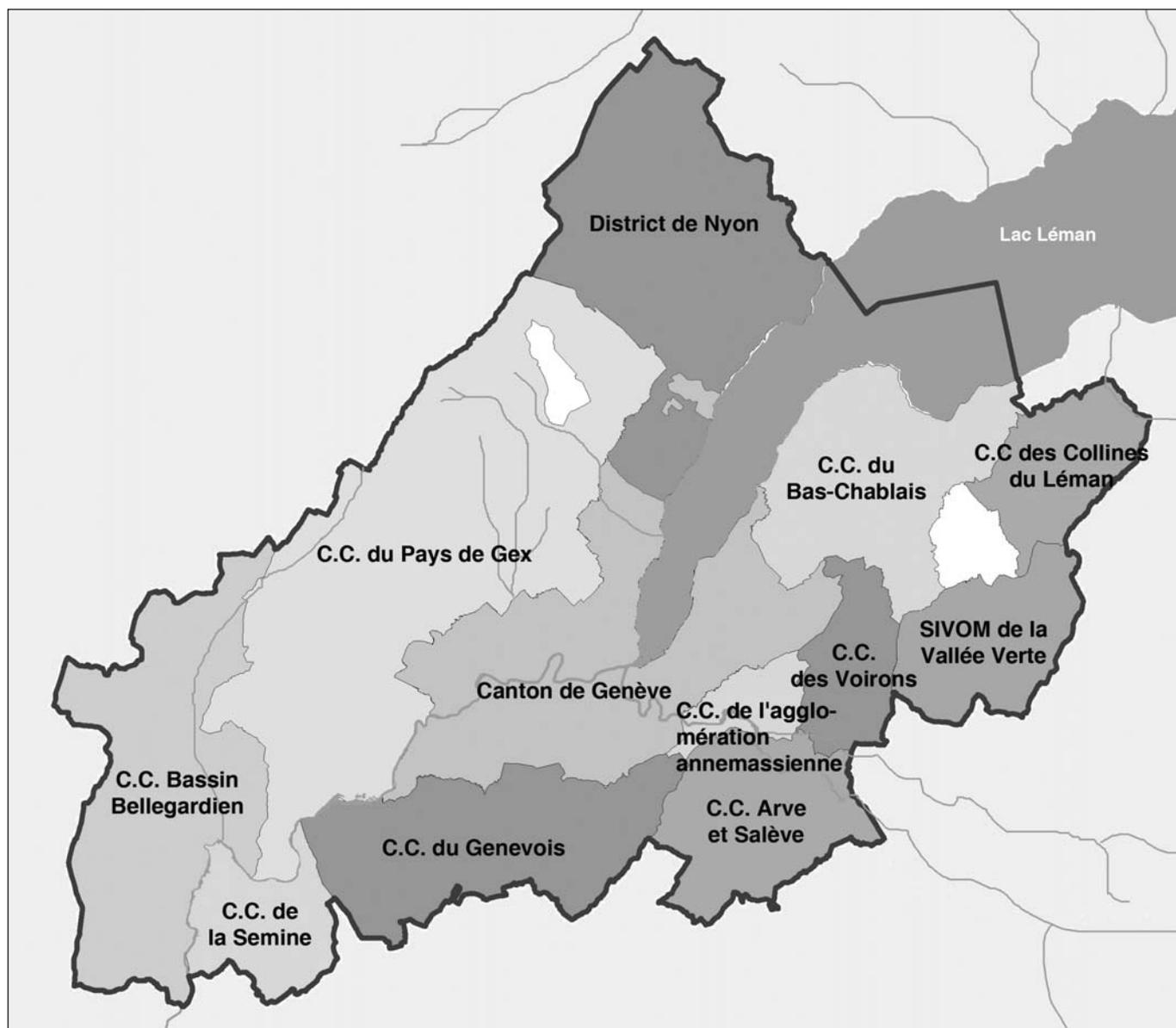
Confiance restaurée, incitation à construire, action commune du Conseil d'Etat et de ses partenaires, c'est dire si ce processus s'inscrit pleinement dans l'esprit du discours de Saint-Pierre.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, nouveau moteur de l'organisation intégrée du territoire

Lors du discours de Saint-Pierre 2005, le Conseil d'Etat a annoncé sa volonté d'innover et de gouverner autrement. Innover, cela signifie aussi dépasser les cadres établis pour voir plus loin et organiser nos vies et nos actions à une échelle nouvelle. La collaboration régionale et transfrontalière est l'exemple même de cette démarche.

La montée en puissance de la collaboration transfrontalière, annoncée par le Conseil d'Etat lors de ce discours, s'est concrétisée en 2006 par la consolidation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois¹, qui vise à formuler un modèle d'organisation globale du bassin délimité à l'est par le Jura (du bassin bellegardien au

district de Nyon) et à l'ouest par le Salève et les Voirons. Ce projet d'agglomération couvre l'ensemble des thématiques propres à influencer la qualité de vie des quelque 730'000 habitants concernés, soit l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, l'environnement, la formation, la santé et la culture.



¹ Les partenaires de ce projet sont, pour la France, les communautés de communes réunies au sein de l'Association régionale de coopération (ARC), les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain, la région Rhône-Alpes et l'Etat. Pour la Suisse, ce sont les cantons de Genève et de Vaud, la Région et la Ville de Nyon, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG).

Il y a dix ans, les partenaires du Comité régional franco-genevois (CRFG) signaient la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Celle-ci comportait les grandes orientations d'un projet de territoire, depuis largement intégrées dans le plan directeur cantonal, et proposait dix projets transfrontaliers prioritaires.

Plusieurs de ces projets ont connu des avancées très concrètes. Parmi eux, le maillage de la région urbaine par la desserte ferroviaire, dont la réalisation est rendue possible par la liaison ferroviaire CEVA; le pôle de développement de la gare d'Annemasse, dont la réalisation de la première étape devrait prochainement débiter, ou encore l'élaboration du plan vert-bleu des espaces naturels. D'autres démarches se sont ajoutées depuis, comme la charte du DTPR (développement des transports publics régionaux).

Le lancement du Projet d'agglomération nécessitait une approche plus globale, intégrant à la fois la problématique de l'aménagement du territoire et les services à la population (économie, santé, formation, culture, etc.). Afin d'encourager les synergies avec les travaux en cours dans d'autres instances, le projet d'agglomération a été rattaché en 2006 au CRFG.

Sous l'impulsion du projet d'agglomération, le CRFG a quant à lui entamé une réorganisation de son fonctionnement et a intégré formellement en son sein les collectivités locales françaises, ainsi que le canton de Vaud qui devrait rejoindre officiellement ses rangs après les élections cantonales de mars 2007.

Afin d'assurer le portage et la mise en œuvre opérationnelle des actions planifiées, plusieurs GLCT (groupements locaux de coopération transfrontalière) ont été constitués en 2005 et 2006 (GLCT "Galerie de Chouilly", GLCT "Téléphérique du Salève" et GLCT "Transports publics transfrontaliers"). Créés sur la base d'une convention, les GLCT sont dotés d'une personnalité juridique et bénéficient d'une autonomie budgétaire.

Des engagements concrets

En 2006, dans le domaine du logement, les acteurs du Projet d'agglomération ont entrepris l'élaboration du Plan directeur de l'habitat transfrontalier. Ce document fera l'objet d'un engagement des partenaires sous la forme d'une charte et constituera le volet logement du Projet d'agglomération.

Dans le domaine de l'économie, un groupe de travail du CRFG a développé une réflexion sur la question des espaces fonciers et sur les possibilités de promouvoir la bi-localisation d'entreprises, de part et d'autre de la frontière. Les mesures proposées peuvent être opérationnelles à court terme.

Pour l'environnement, la nature et le paysage, le CRFG a poursuivi son travail de définition des espaces naturels et agricoles à préserver. En articulation plus directe avec les travaux sur l'urbanisation et la mobilité, un plan paysage

est en préparation et une démarche d'évaluation environnementale stratégique a été lancée. Elle doit permettre de considérer les enjeux de l'environnement en amont des projets d'aménagement et d'en assurer la cohérence dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Mobilité: des réalisations fortes

En 2006, le domaine de la mobilité a vu les réalisations les plus marquantes. Le 30 mars ont été signés la Convention tarifaire régionale Unireso, qui intègre le réseau de chemins de fer français à la communauté tarifaire Unireso, et le Protocole d'accord sur une billettique commune.

Tout le secteur de l'agglomération d'Annemasse, desservi par les bus des Transports annemassiens collectifs (TAC), est ainsi devenu accessible avec un titre de transport Unireso, et inversement. Il en est de même pour les secteurs de St-Julien/Valleiry et de Ferney-Voltaire/Gex, desservis par les lignes des TPG. En outre, la SNCF est désormais intégrée dans la communauté Unireso pour ce qui est des lignes régionales. Cette nouvelle dimension d'Unireso constitue un pas important dans la démarche d'incitation au transfert modal transfrontalier.

Quant à la deuxième Convention, elle concerne la participation de Genève à l'étude qui est en cours sur la billettique dans la Région Rhône-Alpes. Tout en conservant la compatibilité avec les choix technologiques suisses qui sont en cours d'étude actuellement, Genève espère parvenir à choisir une technologie qui permettra qu'au moyen d'une même carte à puce, l'on puisse acheter un billet à n'importe quel distributeur et pour tous les modes de transport de la région des deux côtés de la frontière.

Par ailleurs, l'inauguration officielle de la voie 1 de la gare de Cornavin, affectée au CEVA, s'est déroulée le 21 décembre 2006 entre la gare de Lancy-Pont-Rouge, la gare de Cornavin et le cinéma Pathé Rialto. Ces travaux complexes se sont déroulés selon le planning prévu et dans l'enveloppe financière devisée.

Ces avancées se lisent dans une récente évaluation de l'impact des planifications actuelles en termes de mobilité. En effet, cette étude a permis de relever les effets suivants :

- une croissance contenue des déplacements,
- une part modale des transports individuels en légère diminution,
- une croissance importante des déplacements en transports collectifs.

Faire participer la Confédération au développement régional

Pour la Confédération, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise est un instrument de planification à long terme, renouvelé périodiquement. Il a pour but

de permettre un cofinancement des infrastructures d'agglomération moyennant la démonstration d'une coordination entre l'urbanisation et les transports dans une optique de respect de l'environnement. Il contient des projets et des mesures coordonnés et priorisés, qui visent à orienter le développement territorial ainsi que des mesures qui portent sur les infrastructures et sur l'exploitation des différents moyens de transport d'une agglomération.

Sécurité publique

Sécurité et droits de la personne : une politique fondée sur deux axes

Il ne saurait y avoir des droits et libertés sans sécurité pour en garantir le libre exercice, de même qu'il ne saurait y avoir de sécurité sans droits et libertés, car on tomberait alors dans la dérive sécuritaire. Loin de s'opposer, les idées de liberté et de sécurité sont indissolublement liées. Cette philosophie imprègne toute l'action du département des institutions (DI) et sert de base notamment à la transversalité interne entre services. C'est ainsi, par exemple, que la lutte contre les violences domestiques nécessite une collaboration constante entre la police, le service de promotion de l'égalité entre homme et femme et le délégué aux violences domestiques, afin tout à la fois de mener une action préventive, de protéger les victimes et de déférer les auteurs de violences au Pouvoir judiciaire.

L'action en faveur de la Genève internationale relève de la même logique puisque le DI a à la fois la charge de veiller à la sécurité des missions, organisations et conférences internationales et de favoriser un climat de dialogue, propre à l'esprit de Genève, afin de faire avancer les causes de la paix et du respect de la dignité humaine.

Enseignement et formation

Département de l'instruction publique : une qualité accrue des prestations

Le département de l'instruction publique (DIP) s'est fermement et concrètement engagé dans d'importants chantiers en vue d'atteindre l'objectif d'efficacité fixé par le Conseil d'Etat. Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement, le DIP a engagé et va poursuivre activement une vaste réorganisation de ses structures, ainsi qu'une redéfinition des processus et des ressources requises dans le but d'augmenter l'efficacité et d'améliorer sa capacité de pilotage.

L'ensemble des fonctions administratives et financières transversales - ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique et prévisions, recherche en éducation - sont impliquées dans cette réorganisation des moyens, qui vise à préserver la qualité des prestations publiques délivrées dans les écoles et les services. Les mandats liés à cette réorganisation ont

démarré en 2006 et le processus s'accélère encore en 2007. Ils concernent entre autres :

- la réorganisation des services administratifs et financiers (SAF's), soit le transfert du service de la paie au DF, la centralisation de la fonction "finances", la suppression de la direction générale des SAF's,
- la mise en œuvre d'une direction du contrôle interne directement rattachée au secrétariat général,
- la gestion intégrée des ressources humaines (personnel enseignant et non-enseignant) sous l'égide de la direction des RH du DIP,
- la réunion sous une seule entité des systèmes d'information "métiers" de l'instruction publique (service école médias et direction des systèmes d'information et de gestion),
- la rationalisation des moyens dans le domaine de la communication.

Le DIP a travaillé à la conception d'un nouvel organigramme départemental qui vise à mieux distinguer les acteurs fournissant des prestations publiques, de moyens et de pilotage, ceci dans un souci de standardisation des organigrammes départementaux.

Réorganisations sectorielles

Au redéploiement des fonctions de support s'ajoutent d'importantes réorganisations sectorielles. Ces travaux s'appuient sur la volonté du département d'accroître l'autonomie des établissements scolaires, soutenue entre autres par la mise en place des conseils d'établissements. Ces projets obéissent aussi à la logique d'harmonisation intercantonale des systèmes éducatifs. Dans ce cadre, le DIP travaille sur :

- La poursuite de la réorganisation du fonctionnement et de l'encadrement dans l'enseignement primaire (rôle de la Direction générale, des inspecteurs, des responsables d'école et des maîtres principaux, responsabilités des maîtres spécialistes).
- L'accord avec les partenaires pour la mise en place de directeurs d'établissements et de conseils d'établissements qui remplaceront les inspecteurs, les responsables d'école et les maîtres principaux.
- La création d'un réseau d'enseignement prioritaire (REP) et la différenciation des moyens alloués aux écoles, dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté.
- La réorganisation de l'enseignement et des modalités de regroupement des élèves au Cycle d'orientation.
- L'organisation plus rationnelle de l'offre de formation de l'enseignement postobligatoire. Cela comprend l'adaptation des filières d'insertion, la création des pôles de formation professionnelle, la mise en conformité de l'offre de formation aux dispositions légales, l'intégration du CEFOPS et la simplification du système à options de la maturité gymnasiale.
- Le regroupement dans le service des affaires culturelles de toutes les activités pédagogiques liées à la promotion de la culture dans les écoles, le renforcement du lien entre l'Etat et la Ville de

Genève et l'intégration du Fonds cantonal d'art contemporain.

- La création d'une véritable culture d'intervention commune du Service de protection des mineurs (SPMi), résultat de la fusion du Service de protection de la jeunesse et du secteur des mineurs du Service du Tuteur général.
- La création de la nouvelle Haute école d'art et de design (HEAD) par regroupement des deux écoles d'arts genevoises autour d'un projet pédagogique commun.
- Le regroupement des écoles d'ingénieurs pour offrir des formations supérieures attractives et de qualité.

- La redéfinition de la gouvernance et de l'autonomie de l'Université par la Commission externe mandatée par le Conseil d'Etat.

Les changements structurels et de réorganisation du DIP sont nécessaires à la fois pour servir le cadre des valeurs et d'action contenu dans l'article 4 de la LIP et dans les treize priorités pour l'instruction publique genevoise et pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat en matière d'efficacité. Les projets du DIP développés dans la partie réservée à chaque département de ce rapport de gestion 2006 visent à rétablir la confiance et l'autorité de l'Etat au sein des services de l'instruction publique.

2. CHANCELLERIE D'ETAT

Telecom World 2009

Anticipant sur la mise en place du bureau « Destination Genève » pour l'acquisition de grandes manifestations, la chancellerie d'Etat a monté, en partenariat notamment avec Geneva Palexpo, Genève Tourisme, la Société des hôteliers de Genève et l'Aéroport International de Genève, le dossier de candidature pour le compte de la Suisse, afin d'accueillir à Genève la manifestation Telecom World 2009.

Cette approche a permis à l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisateur de Telecom, d'avoir pour la première fois un interlocuteur unique pour tous les aspects de l'offre et de l'organisation de Telecom. Cette démarche a été couronnée de succès : le 3 avril 2006, le secrétaire général de l'UIT annonçait au chancelier d'Etat le retour de Telecom World à Genève.

Fort de ce choix, le Conseil d'Etat a décidé la création d'un groupe de travail présidé par le chancelier d'Etat. Ce groupe réunit notamment des représentants de l'Etat, de l'UIT, de la Mission suisse auprès des organisations internationales à Genève, de la Société des hôteliers de Genève, de Geneva Palexpo, de l'Aéroport International de Genève, des Transports publics genevois (TPG), de Genève Tourisme, des offices du tourisme du canton de Vaud et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et des préfetures de ces deux départements. Les travaux de ce groupe ont débuté le 30 mai 2006.

En outre, la chancellerie d'Etat a organisé une présence genevoise à Telecom World 2006, début décembre 2006 à Hong Kong, en présence de Monsieur Pierre-François Unger, alors président du Conseil d'Etat.

Un stand a donné la possibilité aux exposants de prendre connaissance de l'offre hôtelière et touristique de Genève pour 2009. Une manifestation de lancement, au cours duquel le chancelier d'Etat et le secrétaire général élu de l'UIT ont pris la parole devant quelque 800 invités, a donné le coup d'envoi du "compte à rebours" vers 2009.

Le financement de ces actions a été possible en large partie grâce au soutien d'institutions tierces (Fondation pour le tourisme, Fondation Genève Place Financière, Geneva Palexpo, Aéroport International de Genève, Société vaudoise des hôteliers, Office du tourisme du canton de Vaud et Confédération) et de Swisscom.

Ces actions ont pour le surplus été prises en charge par le budget ordinaire de la chancellerie d'Etat, lequel avait

déjà été réduit pour intégrer les effets du plan de redressement des finances publiques mesures P1 décidé par le Conseil d'Etat le 30 mars 2006.

Fonctionnement et développement du système de vote par Internet

Le projet de vote par Internet (e-voting) a franchi une nouvelle étape en novembre 2006 avec l'organisation de la première élection par Internet sur le territoire de la République et canton de Genève, celle du Conseil de la HES-GE, dont les 18 membres sont élus par les professeurs, les assistants, les élèves et le personnel administratif et technique des 7 écoles qui composent la HES-GE. Selon la décision de la direction, seul le canal de l'Internet devait être utilisé pour cette élection.

La haute école a ainsi pu économiser des sommes importantes sur l'impression du matériel de vote et sur son envoi aux quelque 3'500 électeurs. La totalité des bulletins étant électroniques, leur dépouillement a pu être réalisé en l'espace de quelques minutes et produire des résultats incontestables pour un faible coût. Cette façon de procéder avec une dématérialisation totale du processus de scrutin préfigure ce qui pourrait être offert à l'avenir en particulier aux Suisses de l'étranger qui sont souvent empêchés de voter à cause des délais d'acheminement du courrier.

Pour la première fois, le système a fonctionné par les seuls moyens de l'Etat de Genève, sans aucun appui des prestataires externes ayant participé dans les années 2001-2005 au développement du projet. Cette autonomie, obtenue par une élévation des compétences des ingénieurs du CTI, présente le double intérêt d'une économie substantielle en frais de fonctionnement (environ 50'000F de frais externes par opération par le passé) et d'une indépendance vis-à-vis de tiers dans le domaine très sensible des droits politiques. L'opération s'est déroulée sans aucun problème technique, démontrant une fois de plus la maîtrise du système par les services de l'Etat de Genève.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi visant à l'introduction du vote par Internet à Genève suite à l'adoption en juin par le Grand Conseil du rapport relatif au projet pilote.

Protocole : permanence et qualité des relations du Conseil d'Etat

Le service du protocole a atteint l'objectif d'une économie de 960'000 francs fixée par le plan de mesures du Conseil d'Etat en étant plus restrictif sur les modalités de prise en charge des réceptions et vins d'honneur (-13% par rapport à 2005). Grâce à une gestion et un suivi très strict des dépenses, le service a pu absorber cette diminution et assurer l'organisation de nombreuses réceptions officielles de haut niveau comme l'accueil de Mme Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération ou la première session du Conseil des droits de l'homme par exemple.

Le service s'est en outre restructuré en interne et a revu les attributions des assistantes afin de compenser le non remplacement d'une collaboratrice à la suite de son départ.

Information au grand public

La diminution du volume des documents publiés, celle du nombre d'exemplaires imprimés (brochures budget, compte et rapport de gestion) ainsi que le développement d'une pratique d'impression de certains documents en interne ont permis une économie de 220'000 francs, conforme aux exigences du plan de mesures P1 du Conseil d'Etat.

Conseil juridique et législation

Au cours de l'année 2006, la direction des affaires juridiques, via son service de la législation, a pris un certain nombre de mesures visant à réaliser l'économie décidée par le Conseil d'Etat tendant à une réduction du budget des publications. Ce résultat a été obtenu en internalisant la production d'une de ses publications, le Recueil authentique des lois et actes du gouvernement (ROLG), en réduisant drastiquement le nombre de collections papier du recueil systématique genevois (RSG) mises à disposition des différents services de l'Etat de Genève, tout en améliorant parallèlement l'offre de la législation sous forme électronique, d'une part en étoffant le contenu du système d'information sur la législation (SIL), lequel est entièrement mis à jour quatre fois par année, puis installé en réseau pour tout le personnel de l'Etat de Genève, et d'autre part, en complétant sans cesse son site internet (www.geneve.ch/legislation), mis à jour désormais tous les quinze jours.

La direction des affaires juridiques a par ailleurs collaboré à la réorganisation des départements décidée par le nouveau Conseil d'Etat en transposant les changements de dénominations et les ajustements législatifs qui s'imposaient dans l'ensemble de la législation cantonale, ce qui a induit l'adaptation d'environ deux tiers des textes publiés au RSG.

Par ailleurs, la direction des affaires juridiques, dans le cadre de l'application de la mesure n° 12 du plan de mesures P1 décidé par le Conseil d'Etat (diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat) a continué à œuvrer dans ce sens en assurant elle-même un certain nombre de missions de support à caractère juridique pour le compte du Conseil d'Etat ou des départements (avis de droit, écritures et représentations devant le Tribunal fédéral et les tribunaux cantonaux, coordination et direction de projets de loi rédigés par des groupes de travail interdépartementaux). L'économie réalisée est estimée à 150'000 francs.

Enfin, sur le plan législatif, la direction des affaires juridiques a achevé en 2006 la rédaction du PL 9870 sur la protection des données personnelles, adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil en date du 7 juin 2006. Ce projet, issu des réflexions d'un groupe de travail interdépartemental sous la direction de la chancellerie d'Etat, comble une lacune en la matière et représente le troisième volet d'un triptyque législatif initié par le Conseil d'Etat, comportant une nouvelle loi sur les archives publiques (adoptée par le grand Conseil en 2000), et la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), entrée en vigueur en 2002.

Gestion du système d'information AIGLE

La mise en place du système AIGLE accessible via extranet par les parlementaires genevois aux chambres fédérales a été effectuée conjointement avec le secrétariat général de la chancellerie d'Etat et l'ensemble des départements. Elle permet de mettre à disposition des parlementaires fédéraux genevois toutes informations ou décisions du Conseil d'Etat genevois ayant un lien avec les dossiers traités au niveau de la Confédération. Dans chaque département, une personne est chargée de mettre à jour, par l'intermédiaire du secrétariat général de la chancellerie d'Etat, les dossiers fédéraux traités. Cet accès permet également de voir l'ensemble des consultations fédérales, depuis juin 1998, avec les réponses du Conseil d'Etat. Cet accès permet une meilleure collaboration entre les députés fédéraux genevois et le Conseil d'Etat afin de soutenir à Berne les dossiers importants pour Genève.

Renouvellement des Commissions et délégations officielles (CODOF)

Les renouvellements des CODOF ont été gérés directement dans AIGLE par les services ou directions en charge de ces commissions : cette opération a permis de valider la saisie décentralisée des objets AIGLE dans les départements ainsi que la chaîne de validation des objets permettant de les présenter aux séances du Conseil d'Etat. La saisie décentralisée évite des saisies multiples et ainsi nombre de risques d'erreurs. Cette opération ayant été un succès, la chancellerie d'Etat, conjointement avec les départements, étudie la possibilité de généraliser

la saisie décentralisée à d'autres types d'affaires présentées aux séances du Conseil d'Etat.

Mise en place d'un tableau de bord des objets parlementaires en suspens devant le Conseil d'Etat

Le tableau de bord permet de lister l'ensemble des objets parlementaires en attente de réponse devant le Conseil d'Etat en fonction des délais légaux. Les objets sont listés avec une alerte sous forme de code couleur: en rouge les objets dont le délai de réponse est passé, en orange les objets dont le délai de réponse est la prochaine séance du gouvernement et en noir les autres.

Ce tableau permet une vision d'ensemble rapide des objets parlementaires en suspens ou non par le Conseil d'Etat et les départements, et facilite la tenue des délais.

Plans de mesures du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat a pris des décisions immédiates pour diminuer drastiquement ses dépenses en vue de l'application des mesures de P1 qui la concernent dès le budget 2006. Il en est résulté une économie de 1,4 million sur les dépenses générales, qui, cumulée sur la législature, dépassera le total de 6 millions, soit 8,7 % du budget de fonctionnement. Grâce au suivi strict des dépenses effectué depuis plusieurs années par le compte d'engagement, il n'est constaté aucun dépassement de crédit et l'objectif du plan de mesure est rigoureusement tenu.

Gestion des ressources

Les travaux du groupe efficience ont abouti à des réformes structurelles qui doivent permettre une réduction des effectifs de 5% d'ici à 2009.

La fusion du service de l'information et de celui de la communication en une seule entité a été réalisée dans le but d'exploiter des synergies qui permettront, en plus des gains en matière d'efficience, de renoncer à un poste.

La nouvelle localisation du centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) à l'Hôtel de Ville et son rattachement à la direction administrative et financière ont été l'occasion d'en réorganiser la gestion,

notamment en matière de personnel. En s'appuyant sur la polyvalence du personnel de la direction administrative et financière, il a été possible de renoncer à repourvoir un poste à la suite du départ en retraite de son titulaire, de même qu'il a été décidé de ne plus faire appel à du personnel temporaire pour les remplacements de la personne en charge du centre. Les économies ainsi réalisées se traduisent par des comptes 2006 inférieurs au budget.

La chancellerie d'Etat a conclu avec l'office du personnel de l'Etat une convention d'aménagement du temps de travail, dit "annualisation du temps de travail", pour une meilleure maîtrise et gestion des heures supplémentaires, ainsi que du coût qui y est lié. Appliquée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat, elle induit une diminution drastique des heures supplémentaires, ce qui représente une économie de 70'000 à 80'000 francs par année.

L'analyse des cahiers des charges de chaque collaboratrice et collaborateur a permis de déterminer les nouvelles missions et tâches.

Contrôle interne et contrôle de gestion

Depuis 2005, la chancellerie d'Etat dispose d'une cartographie de l'ensemble des activités de ses services à l'aide de laquelle une analyse des principaux processus clé a été réalisée, notamment dans le but d'identifier et de maîtriser les risques liés aux différentes activités. Il a été relativement aisé, grâce à ce système déjà existant, d'élaborer l'inventaire des prestations réalisées dans le cadre de GE-Pilote. La direction administrative et financière de la chancellerie d'Etat et le contrôleur de gestion utilisent d'ores et déjà cette base pour le contrôle interne dont le concept sera progressivement adapté aux standards qui sont actuellement déterminés par le comité du contrôle interne transversal.

La chancellerie d'Etat dispose depuis plusieurs années d'un ensemble de directives internes couvrant les domaines de la gestion financière, des ressources humaines et des inventaires. Par souci de transparence et de meilleure accessibilité, les directives de portée générale figurent désormais sur le site Intra-CHA, à disposition de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

CHANCELLERIE D'ETAT - EFFET DES MESURES D'ECONOMIES APPLIQUEES AU BUDGET 2006

(Le groupe efficence de la chancellerie d'Etat a été constitué le 30.03.2006 déjà. La mise en oeuvre immédiate de ses réflexions a rendu possible l'application des mesures exposées ci-dessous dès le budget 2006 pour les dépenses générales et dès le projet 2007 pour les réductions d'effectifs)

Objectif et actions CHA par mesure	effet de la mesure s/budget 06	effet de la mesure s/projet de budget 07	effet prévu de la mesure s/budget 08	effet prévu de la mesure s/budget 09	effet attendu de la mesure s/législature
35. Objectif : Dégager des économies sur les dépenses générales et sur l'effectif du service du protocole. Actions : Il a été décidé de réduire systématiquement d'un tiers la prise en charge de chaque vin d'honneur ou réception et de revisiter l'accueil protocolaire. Diminution de l'effectif du service du protocole d'un demi-poste, à la suite d'un départ naturel.	-960'000	-960'000	-960'000	-960'000	-3'840'000
16. Objectif : Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications). Actions : La chancellerie d'Etat a réorganisé son service de la communication et de l'information en visant une meilleure efficence et en redéfinissant les rôles dévolus à ses collaboratrices et collaborateurs. Par ailleurs, une procédure visant à réduire de 40% le nombre d'exemplaires des publications officielles en circulation au sein de l'Etat a été mise en oeuvre (annuaire officiel, rapport de gestion, Compte, budget, projet de budget). La consultation des informations contenues dans ces publications est ou sera possible sur intranet ou internet. Diminution de l'effectif d'un poste, à la suite de départs naturels.	-220'000	-220'000	-220'000	-220'000	-880'000
12. Objectif : Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat. Actions : La chancellerie d'Etat donne la priorité à ses compétences internes notamment dans le domaine juridique et s'efforce de confier des mandats externes seulement lorsqu'un avis indépendant est absolument indispensable.	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-600'000
24. Objectif : Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus. Actions : La chancellerie d'Etat a pris des dispositions pour que cette mesure soit strictement appliquée par ses services sans dépassement de crédit, notamment au moyen du compte d'engagement.	-52'189	-65'141	-65'141	-65'141	-247'612
TOTAUX	-1'382'189	-1'568'891	-1'568'891	-1'568'891	-6'088'862

Economie moyenne sur le budget fonctionnement de la chancellerie d'Etat : - 8.70%

6. DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nouvelle organisation de l'état-major du département

La recomposition du département intervenue au début de la législature, en particulier l'intégration du CTI, de la sécurité civile et du registre foncier en son sein, a rendu nécessaire une réorganisation des services d'état-major et des fonctions de support du DCTI. C'est ainsi qu'a été lancé le projet ORFEM (Organisation des fonctions d'état-major), démarche visant à répondre aux exigences du Conseil d'Etat en matière d'efficience et à doter le département d'une structure efficace au service des différentes directions.

En effet, pour parvenir à un meilleur pilotage du département, il était nécessaire d'optimiser les fonctions d'état-major (secrétariat général et chef du département) et d'organiser clairement les fonctions de support.

Cette réorganisation devrait également permettre un meilleur fonctionnement transversal avec les autres départements.

La nouvelle organisation de l'état-major du département a pu ainsi être mise en oeuvre dès le début de l'année 2007.

Gestion du patrimoine financier

Optimisation de l'utilisation des locaux de l'Etat de Genève

Le Conseil d'Etat a pris la décision, conjointement avec la direction des bâtiments, de mandater une société d'asset management en vue de procéder à un état des lieux des locaux de l'administration cantonale, afin d'aboutir à une occupation rationnelle des locaux, d'une part, et, d'autre part, d'étudier l'opportunité de regrouper certains services dans une cité administrative. La première étape de cette démarche, consistant en la saisie des informations existantes, est en bonne voie et la restitution de l'analyse permettant une vue d'ensemble des locaux avec des propositions d'optimisation, est attendue en avril 2007.

Sécurité civile

Organisation des sapeurs-pompiers dans le canton

Dans le cadre de la phase d'essai « Sapeurs-Pompiers XXI »

qui s'est poursuivie dans l'arrondissement Arve et Lac, la Sécurité civile a effectué des tâches de contrôles et collecté des informations qui seront utiles pour l'extension de ce concept.

Le 27 septembre 2006, d'entente avec l'Association des communes genevoises, le chef du département a pris la décision d'étendre ce concept à l'ensemble du canton dès le mois de juin 2007. Cette nouvelle répartition des tâches permettra d'éviter des chevauchements inutiles entre volontaires et professionnels lors des interventions.

De cette décision a découlé la mise en adéquation immédiate des programmes d'instruction par l'organisation de cours de perfectionnement pour les cadres intervenants. Cette formation qui complète les connaissances des officiers non-permanents leur permettra d'assurer la fonction de chef d'intervention de manière autonome.

L'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers a démontré qu'elles ont la capacité d'intervenir et que leurs équipements sont adaptés aux missions.

En 2006, l'instruction dispensée par la Sécurité civile, notamment en collaboration avec le corps des instructeurs de la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers, a représenté un total de 28 cours et écoles pour 601 participants qui se sont déroulés au centre d'instruction à Bernex.

Prévention incendie et sécurité

Le Conseil d'Etat ayant porté à son plan de mesures la réunion de l'Inspection cantonale feu et sécurité (ICFS), rattachée à la Sécurité civile, et le Service de sécurité et salubrité, rattaché à la police des constructions, les travaux préparatoires ont été menés tant sur le plan administratif que sur le regroupement des locaux à Bernex afin que la police du feu, intitulé du nouveau service, soit fonctionnelle au 1^{er} janvier 2007. Cette mesure vise à optimiser les préavis et l'application des normes de sécurité et de prévention incendie dans les constructions et installations, qu'elles soient à construire ou existantes, ainsi que faciliter les travaux avec les mandataires.

Durant l'année, les instructeurs professionnels et les inspecteurs de l'ICFS ont dispensé 68 cours de prévention incendie destinés aux établissements publics, institutions et entreprises astreintes, pour 1'502 participants.

Les inspecteurs de la Sécurité civile ont également contrôlé les exercices d'évacuation dans les bâtiments scolaires et dans les établissements sous contrôle de l'Etat.

Lors de l'année scolaire 2005-2006, le cours de prévention incendie visant à sensibiliser les écoliers aux dangers du feu a été dispensé à 4'186 élèves de 241 classes de 5^{ème} année primaire du canton. A la suite de ce cours un test est remis à chaque élève et 2'628 exemplaires ont été retournés à la Sécurité civile.

Interventions du détachement des spécialistes du déminage

Les artificiers du déminage sont intervenus plus de 200 fois sur demande de la police.

Des instructions régulières sont dispensées aux équipes de permanence pour maintenir à un haut niveau les compétences techniques des artificiers et développer leur acuité face aux dangers et aux menaces auxquels ils sont confrontés.

Les artificiers de ce détachement d'intervention sont systématiquement certifiés selon les normes prescrites au niveau national et à cet effet, un groupe d'artificiers a notamment effectué un stage technique spécialisé à l'étranger.

Sport

Préparation de l'EURO 2008

La préparation de l'accueil de l'EURO 2008 à Genève a connu une nouvelle intensification. Arrivé fin 2005 dans le giron du DCTI, ce dossier transversal implique également le département des institutions et celui du territoire, ainsi que celui de l'instruction publique dans le cadre de l'organisation de projets scolaires. Les travaux récents ont permis l'élaboration d'un budget acceptable et le financement de la mise à niveau du Stade de Genève sans contributions cantonales. Par ailleurs, les travaux ont facilité l'actualisation du concept de sécurité du Stade ainsi que la constitution d'un groupe de travail attaché à la question des transports durant l'EURO 2008 à Genève. Les activités prioritaires en 2007 sont la mobilisation de ressources pour la promotion de Genève en tant que site d'accueil de l'EURO. Les travaux de mise à niveau du Stade de Genève devront être suivis et les projets scolaires devront également être lancés à la rentrée 2007. Ce sera le 2 décembre 2007, lors du tirage au sort à Lucerne du tour final, que les sites d'accueil sauront enfin quelles équipes joueront dans quels stades et quelles touches finales devront encore être apportées aux préparatifs jusqu'au coup d'envoi le 7 juin 2008.

Activité économique

Versement du bonus à la rénovation

Pour mémoire, le Grand Conseil a voté en 2003 un crédit de 20 millions de francs ouvrant un « second bonus conjoncturel à la rénovation ». Dans le cadre de la poursuite de l'utilisation de ce crédit, la commission d'attribution ad hoc, qui réunit l'ensemble des partenaires sociaux, s'est réunie à 6 reprises, pour traiter de 19 demandes d'octroi de subventions liées à des demandes en autorisation de construire soumises à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. 16 demandes ont été préavisées favorablement par la commission susvisée, les trois autres ont donné lieu à des préavis défavorables, puis à des décisions de refus du département.

A ce jour, un montant de 17 millions de francs est engagé par le biais de décisions d'octrois de subventions. Les travaux relatifs à ces subventions n'ayant pas été achevés, seul un montant de moins de 2 millions de francs a toutefois effectivement été versé. Les travaux de la commission d'attribution du bonus à la rénovation se poursuivront donc en 2007.

Usage du territoire

Autorisations de construire LCI et LDTR

Grâce à la mise en place de l'outil informatique du suivi administratif des dossiers (SAD), quelques premiers tableaux de bord ont pu être élaborés, sur une période de l'année certes limitée, mais néanmoins significative. Il ressort de ces précieux indicateurs que les délais nets moyens d'instruction d'une autorisation de construire (c'est-à-dire après déduction des périodes nécessaires à la production par le requérant des compléments sollicités), jours ouvrables seuls pris en compte, sont les suivants :

35 jours pour les demandes en procédure accélérée;
52 jours pour les demandes définitives.

En l'état, les données disponibles n'ont permis l'analyse détaillée que de ces deux principaux types de procédures, mais le travail d'élaboration de tableaux de bord se poursuit et de nouvelles données seront disponibles en 2007.

Plusieurs mesures pratiques ont été prises pour accélérer l'instruction des demandes en autorisation de construire, en application de la mesure 71 du plan de mesures du Conseil d'Etat. Pour ne citer que les principales, il est désormais exigé des requérants autant de jeux de plans qu'il y a d'instances de préavis à consulter dans le cadre de l'analyse d'un dossier. Cela permet d'éviter la consultation successive desdites instances de préavis,

lesquelles sont par ailleurs fermement invitées à respecter le délai de 30 jours qui leur est imparti pour se déterminer, à défaut de quoi leur préavis, lorsque la loi le permet, est considéré comme favorable. Enfin, sauf dans les cas très particuliers des dossiers soumis à l'étude de l'impact sur l'environnement, il n'est plus admis qu'un service consulté attende la détermination des autres pour se prononcer.

La police des constructions a enregistré 3'396 demandes en autorisations de construire au total, réparties comme suit :

- 679 demandes définitives
- 99 demandes préalables
- 58 demandes de renseignements
- 135 demandes de démolitions
- 1622 demandes en procédure accélérée
- 361 demandes par annonce de travaux
- 442 demandes complémentaires.

Elle a notifié 3264 décisions, à savoir :

- 660 autorisations de construire définitives
- 27 autorisations de construire préalables
- 42 réponses à demandes de renseignements
- 127 autorisations de démolir
- 1536 autorisations en procédure accélérée
- 361 autorisations par annonce de travaux
- 414 autorisations de construire complémentaires
- 97 décisions de refus.

Infractions

La police des constructions a traité environ 200 infractions à la LCI et une cinquantaine d'infractions à la LDTR.

Sécurité des chantiers

En raison de la limitation des ressources nécessaires, la prévention des accidents de chantiers par l'organisation de ces derniers le plus en amont possible est une orientation obligatoire de l'activité. Cela étant, 26'500 visites de contrôle sur environ 4'500 chantiers ont encore été effectuées. Par ailleurs, 5'000 rendez-vous portant sur l'organisation de chantiers ont été mis sur pied et 600 ouvriers environ ont été formés.

Logement

Mesures d'aide à la personne

S'agissant du bilan opérationnel relatif aux prestations d'aide à la personne, il est à relever que leur maintien représente un effort significatif. Près de 5'000'000 F ont été versés en 2006 au titre de subventions personnalisées pour des locataires occupant des immeubles soumis au régime de l'habitation mixte (HM). Quant aux allocations logements, celles-ci ont ascendé à 10'012'894 F pour 2'947 foyers dans des logements subventionnés (hors HM) et 8'880'624 F pour 3'076 foyers dans des

logements non subventionnés. Il est à souligner encore que le besoin de logements subventionnés est important. C'est ce que montre l'importance des demandeurs enregistrés auprès de la direction du logement et des fondations immobilières de droit public, dont le nombre dépasse pour la première fois les 4'000 dossiers ouverts. Il est à relever enfin que 1'886 attributions de logements par les propriétaires ont été vérifiées et approuvées par la Direction du logement en 2006, alors que 266 logements du contingent de la direction du logement étaient attribués.

Génie civil

Construction des routes nationales

Plusieurs aménagements pour l'adaptation des voies de circulation de la zone de la douane de Bardonnex ont été entrepris afin d'améliorer la fluidité du trafic.

Des études pour des aménagements nouveaux, soit l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney, liée à la route des Nations, l'adaptation de la jonction de Perly et le complément de la jonction de la Milice ont été réalisées.

Gros entretien des routes nationales

Les travaux de gros entretien du tronçon d'autoroute "Aéroport" (3,3 km de chaussée avec 14 ouvrages d'art) ont été engagés pour l'ensemble des interventions dans les domaines chaussées, ouvrages d'art et électromécanique, selon la planification de l'entretien des routes nationales "UPIaNS" imposée par l'office fédéral des routes. Les perturbations du trafic ont été gérées avec efficacité et à la satisfaction des usagers. Ces travaux se poursuivront jusqu'à fin 2007.

De plus d'autres travaux de réhabilitation et de mise à jour de diverses installations électromécaniques ont été engagés et se poursuivent.

Assainissement du bruit routier des routes nationales et cantonales

L'élaboration des projets d'assainissement s'est poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8'644, du 28 mars 2003, ouvrant un crédit d'investissement de 85 millions de francs, sur 11 ans, pour les études et les mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales.

A ce jour, 24 dossiers sont en cours d'étude, dont 7 ont reçu l'approbation des services compétents de la Confédération et dont les projets d'exécution sont en préparation en vue de la mise en place des mesures d'assainissement dès 2007.

Gros entretien des routes cantonales

Les importants travaux de gros entretien du tunnel de Ferney (OA 3501 RC 7) se sont poursuivis durant l'année 2006. Ces travaux planifiés sur une durée de 22 mois sont effectués en coordination avec ceux menés par la direction de l'Aéroport International de Genève qui renouvelle en parallèle la dalle du tunnel sous la piste de l'Aéroport. Ces travaux comprennent également le renouvellement et la mise à niveau des installations électromécaniques du tunnel.

D'importants travaux d'assainissement et de renforcement ont été également effectués sur le viaduc de Cartigny (OA 1303 - RC 72).

D'autre part, des travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu.

Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Débuté en octobre 2004, l'extension du réseau de tramway de la section "Lancy" a été inaugurée le 20 mai 2006, ce qui représente le prolongement du réseau des infrastructures en faveur des TPG de près de 1500 mètres depuis la boucle du Pont-Rouge, par la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies, jusqu'aux voies existantes arrivant aux Palettes depuis le Bachet-de-Pesay.

D'autre part, les importants travaux commencés en décembre 2005 de la première étape du tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC), soit le tronçon qui s'étend depuis la gare de Cornavin jusqu'aux Avanchets, se sont poursuivis durant toute l'année 2006.

Atelier de mécanique et garage

L'entretien de l'ensemble du parc de véhicules et machines nécessaires à l'entretien des réseaux routiers cantonal et national, de celui d'autres services de l'Etat ainsi que l'entretien de l'ensemble des installations du centre d'entretien de la voirie cantonale situé à La Chapelle ont été assurés.

Dans le cadre de GE-Pilote, une étude est en cours dans le domaine bâtiment et équipement, plus particulièrement "Ateliers de mécanique et garage". En effet, la "fonction mécanique" apparaît comme le secteur d'activité majeur en matière de maintenance.

La réflexion a porté sur la recherche de synergie dans l'utilisation des moyens de l'administration cantonale et de l'arsenal. Des différents ateliers actuels, il a été proposé une concentration sur trois ateliers : deux pour la mécanique (garage de la voirie cantonale et de la police) et un pour les engins de sécurité (arsenal), lequel doit également assurer l'entretien des engins de sauvetage de l'armée. Cette proposition est toujours à l'étude.

Protection du patrimoine et des sites

Recentrage des tâches de la CMNS

Dès son entrée en fonction, le nouveau chef du département des constructions et des technologies de l'information a souhaité que les procédures impliquant la CMNS observent très strictement les dispositions légales et se conforment à la vocation consultative de cette commission, en matière d'autorisation de construire. Dès lors, seuls les dossiers relevant expressément de sa compétence légale lui ont été soumis pour préavis et ils ne l'ont été plus qu'une seule fois, le Service des monuments et des sites assurant leur suivi. Les effets de ces mesures n'ont pas tardé à se faire sentir. Après quelques semaines de cette nouvelle pratique, on a en effet pu constater une baisse d'environ 30% des dossiers vus par la CMNS. Cette rationalisation des procédures en la matière est bienvenue car elle permet une gestion plus efficace de la protection du patrimoine en s'appuyant davantage sur les compétences professionnelles des collaboratrices et collaborateurs de la DPS.

Site archéologique de Saint-Pierre

Le site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre a fait l'objet d'une seconde extension de son parcours qui a été inaugurée en novembre 2006. Les recherches qui se sont déroulées pendant près de trente années ont permis d'écrire des pages entières nouvelles de l'histoire de notre cité dont les origines remontent à l'époque gauloise. Afin de rendre les vestiges accessibles à tous, la présentation du site a été repensée à l'aide d'un matériel didactique faisant usage des techniques les plus sophistiquées en matière de communication. Désormais, Genève peut se réjouir d'accueillir dans son centre historique un espace considéré comme l'une des références mondiales de l'archéologie contemporaine.

Bâtiment et équipement

Etat constructeur- de bâtiments et équipements publics

La division des études et constructions, chargée des études et de la réalisation des bâtiments publics de l'Etat de Genève dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil a atteint les objectifs fixés pour 2006, à savoir :

Etudes

PO 3 pavillons provisoires	achevée
CO Drize	achevée
HEG Battelle	en cours
Champ-Dollon - La Brenaz	
(nouvelle structure de détention)	achevée
Champ-Dollon - Curabilis	en cours

CMU achevée
 Bâtiment des Lits 2 en cours
 Hôpital des Enfants - 3^{ème} étape en cours
 Parking OMC en cours
 Parking P+R Sécheron en cours

Constructions achevées

CO Cayla - 1^{ère} étape,
 surélévation Henri-Dunant

Constructions en cours

CO Cayla - 2^{ème} étape, CO Seymaz, PO Aimée
 Stitelmann,
 Transfert du Club International de Tennis,
 HUG - sécurité incendie bâtiments, 6 EMS
 Maternité - étape 2.5, Maternité - 3^{ème} étape
 Réhabilitation du village d'Aigues-Vertes

Les travaux du collège Sismondi, du CO Drize, de 3 pavillons provisoires et de la Brenaz (nouvelle structure de détention à Champ Dollon) débiteront en 2007.

La deuxième étape du CO Cayla sera achevée en automne 2007 et le CO Seymaz sera mis à disposition pour la rentrée scolaire 2007.

Soutien aux organisations internationales

L'activité de soutien aux organisations internationales, gouvernementales et ONG ou organismes à buts sociaux, par la mise à disposition de moyens techniques, financiers, fonciers s'est poursuivie, l'objectif étant de favoriser l'implantation de ces organismes sur le canton et de leur permettre de remplir leur mission d'intérêt général au moyen de :

- la mise à disposition de terrains et locaux;
- l'octroi de droits de superficie;
- le soutien financier aux missions des pays moyennement avancés (PMA), au nombre de 29 missions établies à Genève;
- la gestion de la Fondation du Centre International de Genève (FCIG).

Le département a ainsi participé activement aux activités de la FIPOI. Dans ce cadre, il a traité plusieurs dossiers de la Genève internationale, parmi lesquels celui de l'OMC, qui souhaite s'installer sur un site unique à Genève. Dans ce contexte, il a été amené à proposer un certain nombre de sites permettant de regrouper les locaux de cette organisation et à rechercher des solutions intermédiaires pour assurer son extension.

Maintenance du parc immobilier de l'Etat (en propriété ou en location)

La division de la maintenance maintient, rénove, transforme et exploite le parc immobilier en propriété ou en location. Elle étudie, planifie, priorise, exécute tous les

travaux dont elle a la charge (bâtiments et installations techniques). Elle gère les approvisionnements énergétiques (mazout, gaz, électricité, eau, etc.), les contrats d'entretien et les installations de sécurité. Elle assure l'inventaire des biens et sa mise à jour. Cette activité a représenté pour 2006 :

- 450 chantiers planifiés (investissements annuels)
- 100 chantiers non planifiés (fonctionnement)
- 8'000 interventions de dépannages (fonctionnement)
- 7 chantiers liés à des projets de lois
- 4'050 contrats d'entretien
- 900 contrats énergies SIG (2'500 compteurs gaz-él.-eau)
- 70 requêtes en autorisation de construire
- 100 dossiers de dépôts de plaintes
- 50'000 m2 de surfaces relevées par le BTOT pour SIBAT
- 4'000 bons de commandes
- 45'000 factures

Les dépenses 2006 ont été de :

(en millions de F)	2003	2004	2005	2006
Travaux d'entretien et transformations planifiés (HGT)	40,5	43,3	44,2	37,6
Grands travaux (GT)	16,7	16,9	12,5	10,0
Travaux d'entretien courant et réparations	22,7	24,7	26,2	24,0
Travaux de sécurité	2,0	2,3	2,6	2,2
Total travaux et installations	81,9	87,2	85,5	73,8
Contrats divers	3,9	4,1	4,4	4,4
Achats énergétiques	27,1	32,7	36,5	33,0
Total général	112,9	124,0	126,4	111,2

Cyberadministration

La loi 8593 « Cyberadministration – élaboration d'un concept global » du 14 juin 2002 a ouvert un crédit d'investissement de 600'000 francs afin de financer une étude en la matière. Celle-ci s'est achevée en 2006 et ses conclusions seront prochainement transmises au parlement en annexe d'un nouveau projet de loi-cadre d'investissement pluriannuel, qui est apparu comme le mieux adapté au développement de la cyberadministration : projet d'évolution de l'informatique de l'Etat pour aborder le 21^e siècle et projet de modernisation du fonctionnement de l'administration.

Cette loi-cadre d'investissement devra permettre de financer plusieurs prestations en ligne ainsi que la mise en œuvre d'une architecture commune de composants partagés.

Le Conseil d'Etat voit dans la cyberadministration ou administration en ligne un outil structurant important permettant d'avancer vers des objectifs à plus long terme tant quant au fonctionnement interne de l'administration (revalorisation de la fonction publique, gain de productivité, rapports avec les usagers), qu'en ce qui concerne les conditions-cadre dans le canton et le développement économique.

Cette réflexion s'inscrit dans la dynamique de restauration de la confiance que le Conseil d'Etat a développée dès le discours de Saint-Pierre. La traduction concrète de cette volonté gouvernementale apparaît dans le catalogue de mesures présenté par le Conseil d'Etat, en particulier aux lignes 18 « Développer le flux d'informations et l'archivage par des moyens électroniques » et 19 « Développer l'E-administration ».

Durant le deuxième semestre 2006, l'exposé des motifs du projet de loi cadre a été rédigé et l'inventaire des projets qui pourraient faire partie du premier lot de la cyberadministration a été dressé. Ce projet de loi ambitieux sera déposé durant le premier semestre 2007. Il vise à répondre aux attentes de plus en plus pressantes des citoyens et des entreprises dans ce domaine.

8. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ

L'action politique du département de l'économie et de la santé (DES) est définie par trois missions fondamentales :

- 1) préserver et développer les conditions-cadre de l'économie afin de favoriser une croissance durable;
- 2) organiser et planifier un système de santé cohérent, économique et efficient afin de garantir notamment l'accès à des soins de qualité pour tous;
- 3) développer les synergies entre la santé et l'économie, notamment à travers le renforcement des clusters présents dans notre région.

Efficiency, clarification et simplification sont par ailleurs les concepts qui guident l'ensemble des actions qui sont menées au sein et par le DES.

Les priorités du DES

Les politiques publiques

Direction générale des centres d'action sociale et de santé

La mise en place d'un réseau médico-social

En juin 2006, sur proposition du département, le Conseil d'Etat a pris plusieurs décisions relatives à l'application de la politique en faveur des personnes âgées qui avait, en 2005, fait l'objet d'un rapport à l'intention du Grand Conseil (RD 586). Ces décisions se fondent sur le constat d'un dispositif actuel diversifié, mais fragmenté entre diverses structures. Ce morcellement a pour conséquence, notamment, que :

- a) des personnes âgées sont au bénéfice de prestations émanant de plusieurs structures d'aide et de soins (Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Hôpitaux universitaires de Genève, établissements médico-sociaux), sans véritable coordination entre elles;
- b) le principe du bénéficiaire « au bon endroit au bon moment » n'est pas appliqué;
- c) le dispositif existant est peu compréhensible et accessible pour les personnes âgées et leur entourage.

Les décisions prises par le Conseil d'Etat concernent les domaines suivants :

1) *La planification médico-sociale*

Partie intégrante de la planification sanitaire, la planification médico-sociale a pour but de déterminer les besoins

en soins, en aide et en accompagnement des personnes en âge AVS, en perte d'autonomie temporaire ou durable. Sur la base d'une évaluation des besoins du canton en matière de prise en charge des personnes âgées et suite aux propositions du département, le Conseil d'Etat a décidé :

- d'augmenter l'offre de lits dans les établissements médico-sociaux (EMS) jusqu'en 2010, conformément au plan EMS 2002-2010, permettant ainsi de satisfaire les besoins des résidents nécessitant une prise en charge médicalisée lourde;
- de maintenir ensuite l'offre en lits EMS à ce niveau;
- d'augmenter, parallèlement, l'offre en matière d'aide et de soins à domicile, tout en améliorant l'efficacité des prestations;
- de développer les structures intermédiaires de type appartements protégés, immeubles avec encadrement social, foyers de jour et de jour/nuit, qui contribuent indirectement au maintien à domicile des personnes âgées et qui évitent des hospitalisations inappropriées.

2) *La régulation des mouvements des patients en âge AVS entre les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'aide et les soins à domicile, les structures intermédiaires et les EMS*
Se fondant sur ces constats, le département a ainsi décidé un projet visant la création d'un réseau médico-social pour les personnes en perte d'autonomie, temporaire ou durable. Ce projet permettra de développer une coordination efficace et efficiente pour répondre aux besoins en soins et/ou en aide et/ou en accompagnement des personnes en perte d'autonomie temporaire ou durable, en adaptant les modes d'accès aux soins aux trajectoires de vie des personnes.

Pour atteindre cet objectif, un groupe de pilotage a été mandaté, en début d'année, pour analyser et définir les modalités concrètes de mise en œuvre de la coordination. Ce dernier a pour mission la définition :

- du dispositif d'information des bénéficiaires et de leur entourage, du public et des professionnels, concernant les prestations et les structures existantes;
- des processus d'évaluation des besoins des personnes en fonction de leur degré de dépendance;
- des processus d'orientation des personnes vers les services de soins et/ou d'aide et/ou d'accompagnement les plus adaptés pour répondre à leurs besoins;
- des critères d'admission et d'octroi des prestations;
- d'un système d'information pour garantir le suivi des personnes au sein du réseau.

Les travaux de ce groupe de pilotage ont fait l'objet d'une présentation aux principaux acteurs concernés, dans le courant du second semestre 2006. La seconde étape consistera à définir et à mettre en place l'organisation du réseau et les outils indispensables à son fonctionnement.

Direction générale de la santé

Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé
Conformément à la loi sur la santé (K 1 03) votée par le Grand Conseil en avril 2006, la mise en œuvre du plan cantonal de prévention et de promotion de la santé a débuté. Un accent particulier a d'ores et déjà été mis sur la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

La prévalence de l'obésité est en constante augmentation et atteint progressivement des chiffres alarmants (10% des femmes, 15% des hommes à Genève). Sans intervention ou changement, elle pourrait atteindre les proportions connues aux Etats-Unis où un tiers de la population est obèse. Les coûts engendrés par la surcharge pondérale et l'obésité, ainsi que par les maladies qui y sont liées, se montent, selon les derniers chiffres connus en Suisse, à 2,7 milliards. N'ayant pas à ce jour de traitement efficace contre l'obésité, il est indispensable d'agir au niveau de la prévention pour stabiliser, voire diminuer, la prévalence de cette pathologie.

L'objectif du département est ainsi de sensibiliser la population à l'importance de l'alimentation et de l'activité physique pour la santé et de stopper l'évolution croissante du poids, en stabilisant le nombre de personnes étant en excès, notamment en luttant contre la sédentarité. Pour ce faire, le département a commencé à déployer des activités visant à augmenter le taux de personnes pratiquant au minimum 30 minutes par jour d'activité physique, le nombre de personnes sachant composer un repas équilibré et le nombre de lieux de restauration collective proposant un plat du jour équilibré, ainsi qu'à diminuer le taux de personnes souhaitant maigrir en pratiquant un régime amaigrissant. C'est dans ce cadre que s'est déroulé en septembre la première "Fête du Mieux Vivre" dans les communes de Meinier et de Vernier qui a connu un franc succès.

Plan pandémie sanitaire cantonal

Le risque de pandémie grippale s'est précisé en 2006 : la grippe aviaire continue de sévir en Asie du sud-est, en Russie et en Afrique et il est possible que de nouveaux cas soient diagnostiqués dans nos régions sur des oiseaux sauvages. En ce qui concerne la situation humaine, elle est restée globalement inchangée en 2006 : il n'y a pas, ou très rarement, de transmission inter-humaine du virus.

Le département a finalisé le plan pandémie sanitaire cantonal en l'état actuel des connaissances (situation épidémiologique, plan OMS et plan national de lutte contre la pandémie). Ce dernier fixe les grands principes, les stratégies définies par l'autorité sanitaire cantonale pour lutter contre une pandémie de grippe et, plus précisément, pour en atténuer les conséquences sanitaires; ces informations devraient guider et aider les professionnels impliqués dans la gestion d'une pandémie. Le plan pandémie sanitaire cantonal, ainsi que ses différentes

phases d'opérationnalisation, est appelé à évoluer en fonction des changements sur le front épidémiologique et des avancées scientifiques ainsi que des versions périodiquement mises à jour par les autorités fédérales.

E-health

Après l'issue des débats de la commission de la santé sur les aspects pionniers et financiers du projet e-toile, le département a pris la décision de retirer son projet de loi relatif au dossier informatisé du patient afin de prendre en considération les préoccupations qui ont été soulevées. Ainsi, dès l'automne 2006, le DES a entrepris des négociations avec deux entreprises privées, ainsi que six cantons (Bâle, Lucerne, Berne, Saint-Gall et le Tessin), faisant ainsi suite aux demandes du Grand Conseil en matière d'informatisation des dossiers patients. La préparation et la conclusion d'un contrat de partenariat public privé sont en cours d'élaboration et devraient aboutir au printemps 2007; il est ainsi prévu que deux cantons soient appelés à mener une première phase pilote, dans le cadre d'une politique e-health désormais acceptée par la Confédération et les cantons (la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé).

Direction générale des Hôpitaux Universitaires de Genève

La collaboration régionale en matière de soins

Dans le domaine des soins et de la formation médicale, la collaboration régionale connaît de nouveaux développements entre Genève et les autres cantons. En 2006, les HUG ont signé plusieurs conventions, notamment avec l'Inselspital de Berne pour la chirurgie pédiatrique des fentes labio-palatines, l'Hôpital neuchâtelois pour l'orthopédie pédiatrique, l'Hôpital cantonal de Fribourg pour la chirurgie thoracique élective et le Réseau Santé Valais pour la cardiologie pédiatrique. En matière de médecine de pointe, deux nouvelles collaborations ont été mises en place autour de la néphrologie pédiatrique et de la médecine de la reproduction. D'autres projets, tels que pour les soins palliatifs, la génétique médicale, la médecine légale, par exemple, sont en cours; 2007 devrait également voir la création d'un centre romand de neurochirurgie.

La diminution du nombre de journées d'hospitalisation inappropriées

Les HUG ont appliqué la mesure du premier plan du Conseil d'Etat qui vise à diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées. Ainsi, s'inscrivant dans le cadre de l'opération Victoria et intégrés au budget 2007 voté, des projets sont initiés pour optimiser la gestion des blocs opératoires, limiter les reports d'opération et accroître l'efficacité.

En janvier 2006, 2'210 lits étaient en service; en décembre de la même année, ce chiffre s'élevait à 2'120. L'objectif est d'atteindre 1'900 lits d'ici 2010, conformément au rapport du Conseil d'Etat relatif à la planification hospitalière du système genevois de santé 2003 - 2010 dont le Grand Conseil a pris acte en janvier 2004 (RD 483-A).

La diminution du nombre de lits se heurte néanmoins aux

difficultés rencontrées pour trouver un placement : en moyenne 150 à 180 patients restent, en effet, hospitalisés aux HUG en attente d'une place dans un EMS.

Direction générale des affaires économiques

Promotion économique régionale

A ce jour, l'ensemble des cantons romands effectue déjà, de manière regroupée, une promotion de la région dans le domaine des biotechnologies, par le biais de l'association BioAlps et de tous les événements qui lui sont rattachés. De même, dans le cadre des événements liés à Alinghi, c'est également l'ensemble des valeurs de la région qui est promue.

En revanche, en ce qui concerne la prospection et le démarchage d'entreprises, deux systèmes coexistent : le DEWS (Development Economic Western Switzerland), qui regroupe les cantons de Vaud, de Neuchâtel, du Valais et du Jura; et la convention de collaboration entre Genève et Fribourg, conclue en 2004.

Aussi, dans le cadre de la Conférence des départements de l'économie publique de Suisse occidentale, le département, avec le soutien du canton de Fribourg, s'efforce de développer une promotion économique exogène régionale qui a pour dessein de valoriser toujours davantage l'attrait de notre région, et permettre ainsi d'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée, tout en minimisant les effets néfastes d'une concurrence intercantonale peu transparente. Le département soutient l'idée que toute future forme de collaboration intercantonale devra tenir compte des forces et des faiblesses de chaque canton afin de ne pas porter préjudice aux actions engagées et envisagées. L'objectif à long terme est que la région soit suffisamment connue et intégrée pour n'être plus considérée que dans sa globalité, sous l'appellation de Geneva Lake Region.

Le développement de clusters

Malgré la mondialisation des affaires, notre canton a su maintenir des prestations de très haute qualité dans les domaines de la finance, du trading, de l'horlogerie et des parfums, devenus de véritables pôles économique d'excellence. Aussi, la concentration d'entreprises interconnectées, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services et d'institutions associées dans notre région, soit les clusters, représentent une source fondamentale pour le développement économique de notre région.

Dans ce contexte, outre les clusters dits "constitués" - tels que par exemple, le cluster des Sciences de la Vie (BioAlps), qui inclut la biotechnologie et les technologies médicales, et le cluster de la Fondation Genève Place Financière - qu'il convient de soutenir et de développer, le département a également mis en chantier la constitution et le développement d'autres clusters, comme celui relatif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux micro-nanotechnologies, dont l'importance est capitale pour le redéploiement des technologies médicales à Genève, ainsi que le cluster "soft power" qui vise à créer un pôle d'excellence, en terme d'organisations internationales et non gouvernementales dans notre canton.

Loi sur les taxis

Dans le cadre de la mise en application de la loi sur les

taxis et limousines (LTaxis), le Conseil d'Etat a adopté le 22 août 2006 une modification du règlement d'exécution de la loi précitée, afin de respecter le droit fédéral et les Accords bilatéraux.

Le département a par ailleurs pris la décision d'augmenter le nombre des contrôles relatifs aux taxis de service privé et de prévoir des mesures concernant le contrôle des limousines venant d'autres cantons suisses ou de l'Union européenne.

Fusion du service des autorisations et patentes et de l'office cantonal de l'inspection du commerce

Durant toute l'année 2006, le département a mené un nombre considérable d'opérations planifiées dans le cadre de la sécurisation du service des autorisations et patentes (SAP) et qui relèvent tant du domaine de la gestion administrative, financière et des ressources humaines que des activités propres au service, selon le plan détaillé qui a été remis à la commission de contrôle de gestion. Par ailleurs et conformément au premier plan de mesures du Conseil d'Etat, le DES a entrepris les démarches nécessaires pour aboutir à la fusion du service des autorisations et patentes et de l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC). Une première étape est réalisée depuis le 1^{er} décembre 2006, les activités concernant les différentes délivrances d'autorisations ayant été rattachées à l'OCIC.

Les compétences relatives à la restauration, aux débits de boissons et à l'hébergement, aux salons de jeux ainsi qu'aux taxis resteront de la compétence du SAP jusqu'à la fusion complète des deux services qui interviendra vraisemblablement en 2008.

L'organisation et la gestion du département

La gestion par objectifs

Suivant le premier plan de mesures, lequel prévoit en particulier que la conduite de projets et la gestion des services par objectifs deviendront deux outils de gestion principaux de l'administration, le DES a lancé, en 2006, un important projet visant à introduire la gestion par objectifs (GPO) au niveau de chacun de ses services et offices.

Ce projet a l'ambition de faire passer le département d'une logique de moyens à une logique de résultats : les moyens dépendent des objectifs fixés et validés. Ce changement fondamental de paradigme dans le fonctionnement au quotidien est également l'occasion de donner davantage de visibilité à l'ensemble des activités du département et, en conséquence, une meilleure reconnaissance du travail accompli.

Dans un premier temps, il s'est agi de déterminer une méthodologie adaptée ainsi que des outils d'application de la GPO. Ils ont ensuite été appliqués pour définir notamment les objectifs opérationnels de tous les services, pour 2007, ainsi que leurs indicateurs.

En parfaite cohérence avec la volonté de détenir un budget par prestations d'ici 2009, ces objectifs ont été fixés sur chacune des prestations du DES.

La mise en oeuvre de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

Le département subventionne 41 institutions, au travers de 7 indemnités et de 34 aides financières. Afin d'assurer une mise en oeuvre harmonisée de la LIAF et une gestion coordonnée de ces indemnités et aides financières, le département a entrepris des discussions avec l'ensemble des établissements et associations subventionnés afin de pouvoir présenter en 2007 au Grand Conseil les projets de lois et contrats de prestations requis par la LIAF. Ceux-ci identifient notamment les prestations, les objectifs, les indicateurs et la tranche financière annuelle allouée.

Le premier train de projets de lois qui sera présenté au Grand Conseil, durant le premier semestre 2007, concernera notamment les institutions d'aides et de soins à domicile.

Le contrôle interne

Depuis le mois de septembre 2006, le département dispose d'un manuel départemental contenant les directives cadres du DES. Cette démarche ainsi que celle liée à la gestion par objectifs, corrélées au premier plan de mesures du Conseil d'Etat, visent ainsi à améliorer la performance des processus internes.

Les émoluments

L'ensemble des émoluments perçus par les services du DES a été analysé. Pour chaque émoluments, deux éléments ont été pris en compte afin de déterminer si le montant actuellement perçu était à un niveau adéquat : le coût de revient de la délivrance de la prestation soumise à l'émolument et la dernière date de modification du montant. Le montant de 41 émoluments a été ainsi modifié, pour des prestations concernant principalement des délivrances d'autorisations dans les domaines des professions de la santé et du commerce. Cette opération répond à la mesure du plan d'action P2 du Conseil d'Etat visant à "s'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles".

Les domaines d'action

Service cantonal du développement durable

Promotion et conseil en matière de développement durable avec l'ensemble des acteurs du canton

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable précise que l'Etat doit contribuer à l'information de la société civile en matière de développement durable et promouvoir l'intégration de ses principes au quotidien. Celle-ci prévoit également que tous les 4 ans, lors de la

première année de chaque législature, le Grand Conseil revoit et actualise les objectifs définis par la loi. Cette disposition démontre ainsi la volonté d'avoir une attitude dynamique en matière de promotion de développement durable, en plaçant l'Agenda 21 dans une perspective d'amélioration continue.

Aussi, en 2006, un bilan de l'ensemble des actions menées depuis le début de la précédente législature a été effectué; il s'agit du rapport d'évaluation sur la mise en oeuvre de la stratégie en vue d'un développement durable 2003-2006. Plus de 30 actions ont ainsi été évaluées : près de 76% de celles-ci ont vu leurs objectifs pleinement ou partiellement atteints. Pour le reste, il s'agissait d'objectifs qui ont été modifiés ou abandonnés en raison d'un changement de contexte.

Le rapport a également mis en évidence le travail en partenariat, révélant une mise en réseau efficiente des acteurs internes et externes à l'administration. Ce mode de fonctionnement a été qualifié positivement, tant du point de vue de ses institutions que de ses structures, par l'évaluateur externe¹ qui souligne notamment : "... son ancrage institutionnel important et sa structure claire et bien établie."

Dès lors, sur la base du rapport d'évaluation 2003-2006, un nouveau projet de loi a été élaboré et déposé au Grand Conseil le 7 juin 2006; ce dernier l'a finalement voté le 17 novembre 2006.

Direction générale des centres d'action sociale et de santé

L'aide et les soins à domicile

Définition des programmes d'intervention

L'étude menée en 2005 dans les centres d'action sociale et de la santé (CASS) de Meyrin et Saint-Jean/Charmilles a permis d'identifier plus clairement les prestations délivrées aux bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile; cinq profils de bénéficiaires ont ainsi été identifiés pour lesquels trois programmes d'intervention ont été déterminés afin de répondre à leurs besoins :

- 1) un programme de soins à domicile, qui comporte essentiellement des prestations de soins infirmiers et de soins de base; il concerne les profils suivants : enfants malades, adultes handicapés, malades, personnes âgées avec problèmes de santé, soit environ 10'300 personnes par an;
- 2) un programme d'appui aux familles, qui comporte essentiellement des prestations de soins infirmiers de type conseil et qui concerne le profil des familles en difficulté, soit environ 1'720 personnes par an;
- 3) un programme de soutien aux aînés, qui comporte essentiellement des prestations d'aide pratique et

¹ Évaluation réalisée par le consultant SANU

qui concerne le profil des personnes âgées avec difficultés liées au vieillissement, soit environ 4'800 personnes par an.

La fin du déploiement de la méthode d'évaluation des besoins des clients (Rai-Domicile)

Le "Resident Assessment Instrument" (RAI-Domicile) permet de mettre en évidence l'état fonctionnel, la qualité de vie, ainsi que d'adresser les personnes vers les professionnels ou les services adéquats, le cas échéant; il est donc un système d'évaluation des personnes qui alimente et qui guide les plans d'intervention globaux effectués dans l'environnement habituel des personnes.

Le RAI-Domicile est également conçu pour saisir la complexité de la situation des personnes qui sortent de l'hôpital ou lors d'une hospitalisation à domicile. Il permet de plus la mise à disposition de repères importants pour la planification des soins et la conduite du personnel ainsi que pour la gestion des besoins en formation continue. La formation à cet outil a été finalisée fin août 2006 dans l'ensemble des équipes infirmières, ce qui le rend désormais opérationnel.

Un plan de mobilité pour la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

En lien avec les recommandations d'une étude sur la santé au travail datée de 2004 et la mise en évidence du stress des collaborateurs lié aux déplacements, la FSASD a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan de mobilité qui a pour objectifs :

- l'optimisation du temps lié aux déplacements pour le réaffecter auprès des clients;
- la diminution du stress des collaborateurs et par voie de conséquence, l'absentéisme;
- la promotion de l'image citoyenne de la FSASD, respectueuse de l'environnement, en réduisant les émissions polluantes liées aux déplacements en voiture.

Le principe est désormais de ne plus avoir recours systématiquement aux véhicules privés, en mettant à disposition des collaborateurs des vélos, des voitures (système "Mobility"), et en finançant une partie de l'abonnement aux transports publics.

Partant, et suite au test initié en décembre 2005 sur le site de la Servette, le Conseil de fondation a décidé de déployer progressivement, depuis octobre 2006, et ce jusqu'à fin 2008, le plan de mobilité à l'ensemble des lieux de travail des collaborateurs de la FSASD.

L'accueil institutionnel des personnes âgées en perte d'autonomie temporaire ou durable

Les foyers de jour

En collaboration avec l'association des foyers de jour et les présidents et directions de chacun des foyers, la gestion financière des foyers de jour a été harmonisée.

Par ailleurs, le département a mis en chantier un projet de foyer, le Pavillon de Rive, offrant un accueil de jour et de nuit pour les personnes souffrant d'Alzheimer ou d'une affection apparentée. Cette structure innovante disposera d'un programme d'accueil ambulatoire et sera ouverte 365 jours par an, 24 heures sur 24.

La sécurité dans les immeubles avec encadrement social

Depuis le 1^{er} janvier 2006, six immeubles avec encadrement social pour personnes âgées ont été regroupés dans une seule fondation de droit public, la fondation René et Kate Block. Celle-ci, constatant la vétusté et l'insuffisance des systèmes de sécurité précédemment installés dans ces immeubles, a dès lors pris la décision de procéder à la mise aux normes de sécurité de ces installations, en collaboration avec la FSASD et grâce à une aide financière accordée par le DES.

Aussi, les six immeubles disposent désormais d'un système de sécurité performant, qui permet à chaque locataire d'alerter directement, de jour comme de nuit, le personnel d'encadrement ou la ligne d'accueil des demandes de la FSASD.

Par ailleurs, en collaboration avec le département des constructions et technologies de l'information (DCTI), un groupe de travail est chargé de proposer différentes alternatives de structures intermédiaires pour les années à venir, et d'identifier les profils de personnes âgées en perte d'autonomie, temporaire ou durable, susceptibles d'en bénéficier.

Direction générale de la santé

Aide sanitaire d'urgence

Conformément aux dispositions légales prévues par la loi sur des indemnités et les aides financières (LIAF), un contrat de prestations entre le département et les HUG a été conclu pour la prestation délivrée par la centrale d'appels sanitaires urgents du 144; ce contrat répond, ainsi, aux objectifs assignés dans le rapport sur la planification pré-hospitalière.

En matière d'aide sanitaire d'urgence, deux importants dossiers ont par ailleurs été mis en chantier en 2006 : le premier est constitué par le projet de loi d'aide médicale urgente (LAMU), qui a pour but de remplacer la loi actuelle sur l'aide sanitaire urgente (K 1 21). Le deuxième grand chantier concerne la fixation par le Conseil d'Etat d'un tarif unique de transports sanitaires urgents pour lequel une procédure de consultation des partenaires a été lancée, afin de proposer au Conseil d'Etat un tarif unique basé sur le principe de la proximité et de l'égalité de traitement.

Autorisation d'exploiter des institutions de santé

Dans la nouvelle loi sanitaire, l'ensemble des établissements médicaux – permanences, centres médicaux, cliniques ou autres établissements similaires – portent tous dorénavant l'appellation générique « d'institutions de santé ». Afin de bien mettre en exergue cette nouvelle définition, un règlement spécifique a été adopté de manière à faire clairement la distinction avec les professionnels de santé. Il a été prévu, en particulier, de détailler les principes généraux applicables à l'ensemble de ces institutions (autorisation, médecin responsable et conditions d'exploitation), listant dans les chapitres dudit règlement les définitions relatives à chaque catégorie d'institutions.

Autorisation de pratiques et attestation de pratiques complémentaires

En application de l'article 71 de la loi sur la santé (K 1 03), un règlement sur les professions de la santé spécifie les professions qui sont soumises à une autorisation de pratiquer et les différentes dispositions y relatives. Dans ce cadre, quatre nouvelles professions ont été intégrées à la liste des professions de la santé soumises aux mêmes exigences légales : les assistants en soins et santé communautaire, les assistants en podologie, les techniciens ambulanciers et les techniciens en radiologie médicale. Par ailleurs, un règlement sur les pratiques complémentaires a été établi; il reprend les dispositions en vigueur actuellement, mais introduit une nouveauté importante : l'interdiction faite aux praticiens complémentaires d'utiliser dans leur publicité les appellations qui seraient susceptibles d'induire leurs clients en erreur, notamment les termes de « médical » ou de « médecin ». Enfin, dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de la production des droits de pratique, l'objectif fixé de traiter le 100% des demandes de droit de pratiquer, en réduisant d'un poste équivalent à un temps plein, a été atteint. La totalité des arrêtés ont d'ailleurs pu être produits grâce à une simplification des procédures et à l'utilisation d'un logiciel performant.

Prévention des maladies transmissibles et non transmissibles

Dans le cadre de cette prestation, la planification du dispositif sanitaire cantonal en cas de pandémie a été une priorité en 2006; celle-ci a abouti à la mise en place d'une cellule sanitaire pandémie (CSPAN) chargée de gérer une situation sanitaire pré-pandémique, d'élaborer le plan sanitaire pandémie cantonal et de le coordonner, entre autres, avec les autorités de France voisine, l'Office fédéral de la santé publique et la Genève internationale. Un Etat major Osiris pandémie (EM PAN) a également été mis sur pied et des ressources ont été mobilisées pour soutenir la conception et le déploiement potentiel du plan pandémie dans les EMS, ainsi qu'auprès des organisations d'aide et de soins à domicile.

Prévention des atteintes à la santé liées à l'environnement

Le groupe d'alerte en cas de canicule a surveillé la situation pendant la période estivale. Il est ainsi intervenu, en juillet, suite aux températures élevées, pour déclencher une alerte et coordonner les interventions, principalement en collaboration avec la FSASD. Informée de la concentration d'ozone, elle a servi de relais auprès des professionnels de la santé concernés pour gérer de manière optimale cette crise; aucune surmortalité n'a ainsi été constatée durant cette période.

Traitement des plaintes à l'encontre des professionnels de la santé ou d'institutions de santé

La nouvelle commission de surveillance - instituée par la loi sur la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients du 7 avril 2006 (K 3 03)

et dont la mission est de reprendre non seulement les compétences assumées jusqu'ici par les anciennes commissions de surveillance des professions de la santé et des activités médicales, mais également celles exercées jusqu'alors par le Conseil de surveillance psychiatrique, à l'exception de l'application des articles 43 et 44 du Code pénal suisse (CPS) -, est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2006. Des décisions sont ainsi rendues régulièrement depuis, en matière de privation de liberté à des fins d'assistance (examen d'office des entrées non volontaires, décisions sur recours après un refus de sortie et décisions sur recours en matière de mesures de contrainte) et ce, dans le délai de 3 jours ouvrables prévu par la loi. Les sous-commissions, formées pour l'instruction des procédures disciplinaires, ont commencé pour leur part à traiter les plaintes déposées depuis le 1^{er} septembre 2006.

Contrôle du marché des médicaments

Plusieurs affaires de mise sur le marché de médicaments non autorisés, notamment des médicaments présentés comme aliments de complément, ont été découvertes en 2006 également. Le service du pharmacien cantonal (SPC) a de plus établi des directives concernant les exigences à remplir pour obtenir désormais des autorisations de vente pour toutes les spécialités de comptoir, soit les médicaments fabriqués en petites quantités selon une formule propre à une pharmacie et vendus exclusivement dans cette pharmacie.

Contrôle des denrées alimentaires et objets usuels

L'activité du service de protection de la consommation (SPCo) s'est attachée à la mise sur pied d'un programme de contrôle avec les cantons de Vaud et Neuchâtel et au développement de centres de compétence ou de domaines d'activités privilégiés : résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires, cosmétiques, allergènes, arômes, produits à base de plantes et méthodes basées sur la réplication de fragments d'ADN. Au total 6'484 échantillons ont ainsi été analysés, contre 5'837 en 2005. Enfin, les analyses effectuées dans les restaurants - augmentation du nombre de restaurants inspectés et, encore plus nette, du nombre d'échantillons contestés - et lors des Fêtes de Genève (fort taux de contestation) ont également marqué l'année 2006.

Inspection et contrôle d'hygiène

Le nombre d'inspections effectuées en 2006 dans les entreprises qui fabriquent, traitent ou distribuent des denrées alimentaires est en nette augmentation : 2'158 établissements ont été contrôlés contre 1'729 en 2005. Cette tendance devrait se poursuivre avec l'achèvement de la formation des nouveaux inspecteurs et contrôleurs. Si les inspections sont redescendues sous le seuil d'une inspection tous les trois ans, il convient néanmoins de souligner que malgré cela, l'effectif actuel ne permet pas d'atteindre le taux recommandé par l'Association suisse des chimistes cantonaux, qui est d'une inspection tous les 18 mois en moyenne, et encore moins l'objectif d'une inspection annuelle.

Direction générale des HUG

Le plan stratégique 2006 - 2010

Faisant suite à l'adoption, fin 2005, par le conseil d'administration, du deuxième plan stratégique fixant les enjeux et orientations à l'horizon 2010, les HUG ont poursuivi leurs efforts pour s'adapter à un environnement complexe et en profonde mutation (perspectives économiques, planification sanitaire fédérale, augmentation de la demande en soins, etc.). Plusieurs réflexions et actions d'envergure ont ainsi été menées :

- l'élaboration d'un plan de mesures pour améliorer la performance du dispositif : cet objectif a été réalisé dans le cadre de l'opération Victoria visant à revoir le périmètre des activités, à améliorer l'efficacité et à trouver de nouvelles sources de revenus;
- la publication du nouveau plan d'organisation intitulé "Gouvernance opérationnelle" : ce document définit les responsabilités et règles générales de fonctionnement pour une organisation plus efficace;
- l'élaboration d'un catalogue des prestations : la Task Force ambulatoire a poursuivi ses travaux pour transformer des prises en charge d'hospitalisation en ambulatoire, par exemple dans le domaine de la pédiatrie et de la chirurgie cardiovasculaire pour l'opération des varices;
- la recombinaison des départements médicaux pour mieux tenir compte de la trajectoire de vie des patients.

D'autres décisions politiques prises en 2006 vont également influencer durablement le développement des HUG, en particulier :

- l'introduction des APDRG (All Patient Diagnosis Related Groups) décidée par les autorités fédérales : le 1^{er} janvier 2006 a été introduite la facturation par APDRG pour les hospitalisations relevant des assurances fédérales (accident, militaire, invalidité); dès le 1^{er} janvier 2007, cette facturation au forfait par pathologie s'appliquera à tous les séjours hospitaliers en services de soins somatiques aigus;
- l'application des mesures prises par le Conseil d'Etat, notamment diminuer le taux d'absentéisme, recentrer l'offre de formation continue sur le métier et créer des synergies en intégrant le service de formation de l'aide à domicile au centre de formation des HUG;
- la reconnaissance des HUG dans le Schéma Régional d'Organisation des Soins de 3^e génération (SROS 3) autorisant la création d'une véritable collaboration franco-valdo-genevoise.

Les constructions et les rénovations hospitalières

La planification générale des constructions hospitalières et de rénovations des bâtiments hospitaliers s'est traduite en 2006 par les projets suivants :

- la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment des lits d'une capacité d'environ 420 lits sur le site hospitalier Cluse-Roseaie;

- la transformation et l'aménagement des zones libérées de l'hôpital des enfants;
- la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires des HUG sur le site Cluse-Roseaie;
- le début du chantier de la 3^e étape de la Maternité;
- la rénovation, adoptée par le Conseil d'Etat, d'installations et de bâtiments incluant : 7 millions répartis sur 29 projets de travaux répondant aux urgences d'entretien, 6,24 millions pour la rénovation et la mise aux normes des salles d'opération de la chirurgie et 3,567 millions pour la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie des bâtiments sur le site de Belle-Idée;
- l'ouverture de crédits au titre d'indemnité d'investissement adoptés par le Conseil d'Etat incluant 2,6 millions pour l'acquisition d'une deuxième caméra PET-CT au service de médecine nucléaire et 4,5 millions pour le remplacement d'une bombe au cobalt par un équipement de radiothérapie externe pour le service de radio-oncologie.

Direction générale des affaires économiques

Soutien aux entreprises et à des manifestations économiques

Il s'agit de mener des actions directes sur le terrain, telles que les démarches visant à solliciter différentes sources de financement ou celles visant à l'octroi d'autorisations de travail et de macarons, afin de favoriser l'installation et le développement d'entreprises particulières ou la tenue de manifestations importantes, comme le Grand Prix de l'Horlogerie, liées au développement économique de Genève.

Cette année, les efforts se sont concentrés sur le projet Alinghi Gate West Switzerland, qui a fédéré les cantons romands et la Confédération autour de cet événement. Une première manifestation importante s'est ainsi déroulée en septembre 2006 sur le lac Léman qui a connu un franc succès.

Promotion de l'implantation et du développement d'entreprises étrangères à Genève

En 2006, la constitution et le développement du réseau de multiplicateurs, constitué actuellement d'environ 120 contacts pour l'Amérique du Nord et environ 250 contacts en France et en Belgique, pays stratégiques pour Genève au plan européen, se sont poursuivis. Aux Etats-Unis, les représentants du canton de Genève, en collaboration avec leurs homologues de Fribourg, ont ainsi participé à de nombreux événements qui leur ont donné l'occasion d'approcher directement des entreprises ou des multiplicateurs, notamment lors d'événements tels que la réunion de l'International Fiscal Association, le World Congress IT et HI-Tech Tax. Dans ce cadre, en 2006, le réseau de représentants à l'étranger de l'office de la promotion économique (OPE) a réalisé des actions de prospection aux

Etats-Unis (Colorado, Texas) et en Europe (particulièrement en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et dans le Royaume-Uni) afin d'établir des contacts avec des entreprises ayant des projets d'extension.

La promotion de la place économique genevoise et le renforcement de l'image de Genève, en tant que localisation de choix, auprès des décideurs d'entreprises-cibles impliquent la participation à des séminaires, foires et salons à l'étranger. En 2006, l'OPE a participé aux manifestations organisées en Allemagne (Berlin, Düsseldorf, Hambourg, Cologne, Munich et Stuttgart), en Belgique (Bruxelles), au Royaume-Uni (Londres) et en Russie (Moscou et Saint-Pétersbourg). Ces séminaires ont donné l'occasion de mettre en exergue les atouts de la place genevoise, de répondre aux questions des entrepreneurs et de réaliser de nombreux contacts en vue d'installations d'entreprises à Genève. Il a également pris part de manière active, entre autres, au MIPIM 2006, au China Europe Business Meeting 2006 qui s'est tenu à Genève, à la semaine économique et culturelle genevoise à Moscou et à l'Euro-Sino Enterprise Forum 2006 - sommet d'entrepreneurs chinois et européens, organisé à l'occasion de la conférence sur la qualité de vie préparée par la Ville de Genève. Ces séminaires ont donné l'occasion de mettre en exergue les atouts de la place genevoise, de répondre aux questions des entrepreneurs et de réaliser de nombreux contacts en vue d'installations d'entreprises à Genève.

Soutien à la création et au développement de nouvelles entreprises locales

Cette prestation, plus spécifiquement tournée vers le tissu économique local, a été caractérisée par le développement des activités de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour que celle-ci soit désormais parfaitement opérationnelle.

Par ailleurs, les activités de "réseautage" avec des organismes actifs sur le plan de l'innovation et de la promotion des projets d'entreprises innovantes ont été poursuivies. En 2006, on peut ainsi relever la participation à l'événement Switi (Swiss Talents for Innovation) qui vise à soutenir les entreprises innovantes genevoises et la présentation des outils de transfert technologique à Genève, dans le cadre du Grid Entrepreneurship Day, organisé par le CERN.

Soutien aux entreprises locales en restructuration, en développement ou en difficulté

Cette année a été marquée par la finalisation des négociations lors du premier trimestre 2006 pour la reprise de la Société Instruments Physiques (SIP).

Autorisations en matière de commerce itinérant, de prêteurs professionnels, de manifestations et de dérogations en matière d'heures d'exploitation

Le nouveau règlement d'exécution adopté par le Conseil

d'Etat le 7 juin 2006 implique désormais que le demandeur soit fiable et solvable, possède les connaissances et la technique commerciale et professionnelle nécessaires ainsi qu'une assurance responsabilité civile professionnelle suffisante ou une sûreté équivalente. Ceci a ainsi engendré la mise en place et l'intégration de nouvelles activités en matière de délivrance d'autorisations pour les prêteurs professionnels et courtiers en crédit à la consommation afin de répondre aux nouvelles exigences légales.

Information et conseil lors de manifestations

La procédure relative à l'information aux organisateurs et le traitement des requêtes par le biais du guichet (démarche unique) en matière de manifestations et événements festifs, sportifs, commerciaux ou analogues a été simplifiée et est accessible sur Internet. Aussi, les utilisateurs n'ont qu'un seul point d'entrée, l'OCIC coordonnant les requêtes auprès des autres entités administratives cantonales concernées, en s'assurant notamment que les demandes relevant de chaque administration compétente soit complète. 700 requêtes ont ainsi été traitées par le biais de ce guichet en 2006. Il convient enfin de relever que dans le cadre du transfert de responsabilités du SAP à l'OCIC, l'accès à cette prestation devrait encore s'améliorer.

Tenue du registre du commerce

En 2006, dans le cadre du registre du commerce, les projets suivants ont été conduits :

- 1) l'établissement d'un archivage électronique des pièces justificatives relatives aux inscriptions, conformément à la nouvelle Ordonnance fédérale sur le RC, pour pouvoir à terme permettre leur consultation en ligne;
- 2) la mise en place, en collaboration avec le SECO et l'OFRC, d'un portail Internet destiné aux créateurs d'entreprises, pour l'inscription en ligne des sociétés et la mise à jour des données inscrites; tous les développements informatiques se font en collaboration avec les registres du commerce de Vaud, Neuchâtel et Fribourg (application commune);
- 3) l'optimisation des procédures d'enregistrement (notamment avec l'Office fédéral du RC) et la mise en œuvre de moyens informatiques performants, dans le but de raccourcir le délai de délivrance des extraits (attestations d'inscription).

Conclusion

L'action politique du département de l'économie et de la santé est déterminant pour le développement non seulement de notre canton, mais également de notre région. Les missions fondamentales qui guident les activités de ses services sont orientées vers une vision régionale dynamique et de développement durable, deux composantes essentielles pour construire la Genève de demain.

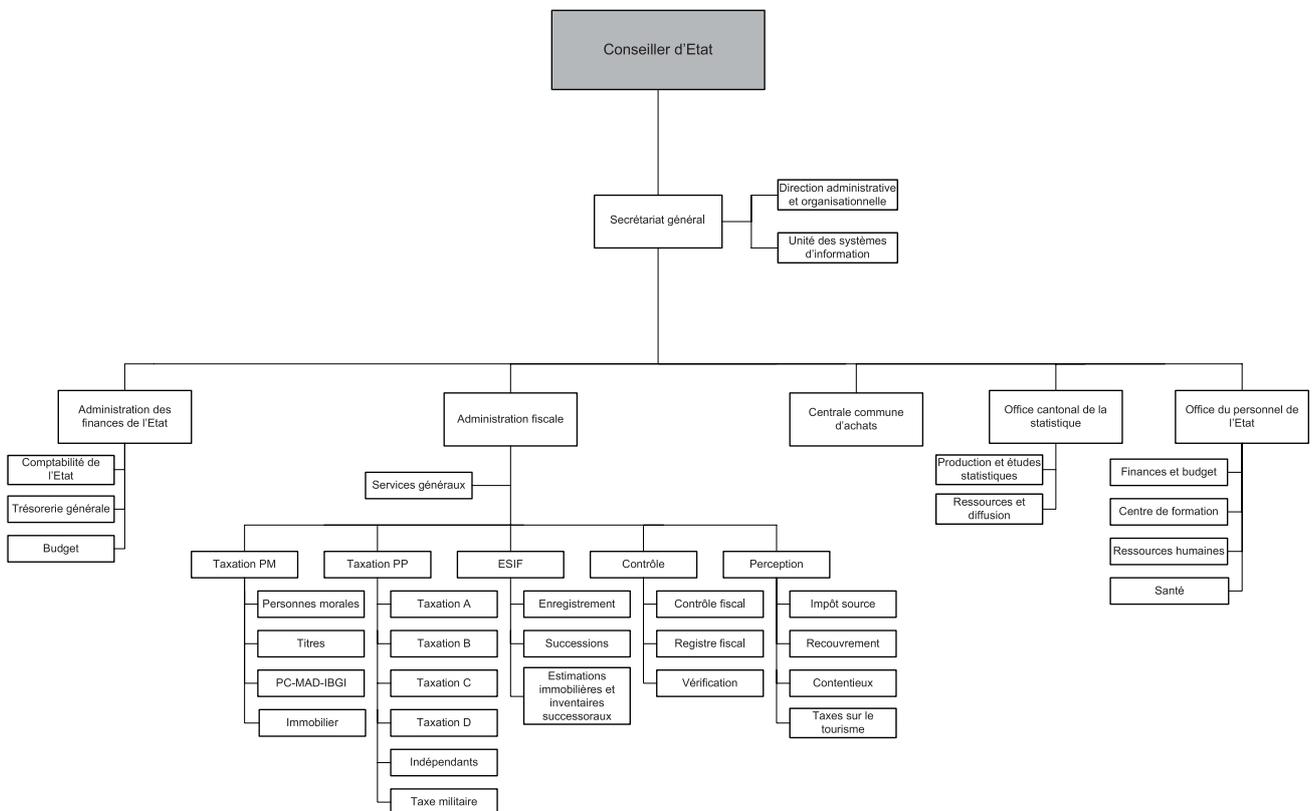
3. DÉPARTEMENT DES FINANCES

Organisation du département

L'année 2006 se caractérise par un ensemble de réformes organisationnelles visant à définir de manière cohérente les responsabilités des différentes entités du département des finances (DF) et à distinguer clairement le **niveau opérationnel** et le **niveau stratégique**.

C'est ainsi que le niveau opérationnel a été marqué par la **consolidation des trois directions générales** que sont

l'Administration fiscale cantonale (AFC), l'Administration des finances de l'Etat (AFE) et l'Office du personnel de l'Etat (OPE), auxquelles s'ajoutent les directions de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et de la Centrale commune d'achats (CCA). Ces directions générales et ces directions sont en charge de tout le volet opérationnel de l'activité du département. Elles appliquent les lois et délivrent les prestations dans le souci constant d'une efficacité et d'une efficience optimales.



Etat-major du département

L'état-major du département, incarné par le **Secrétariat général**, s'est recentré sur ses missions stratégiques relevant de l'appui apporté au gouvernement dans son action politique, du suivi des dossiers du Grand Conseil relatifs au DF - en particulier de ceux qui sont débattus au sein des commissions parlementaires idoines - et de la surveillance de l'administration. Il a pris en charge la coordination de **dossiers stratégiques transversaux** (mise en place du contrôle interne, suivi des plans de mesures du Conseil d'Etat, suivi de la mise en œuvre de la LIAF - commentés dans la première partie du Rapport de gestion) et consolidé son rôle en matière d'**expertise**.

S'ajoute à ces tâches d'état-major le pilotage de la **communication départementale**. En 2006, celle-ci a notamment été marquée par l'organisation de six conférences de presse relatives aux finances publiques, aux mesures d'efficacité du Conseil d'Etat, à la politique du personnel et à la fiscalité. La communication s'est également chargée de la conception d'un stand de l'Office du personnel de l'Etat dans le cadre de la Cité des Métiers, en novembre 2006.

Sur le plan de l'**expertise juridique**, le Secrétariat général s'est impliqué en 2006 dans plusieurs dossiers majeurs, comme le règlement sur les indemnités et aides financières (LIAF) et le règlement sur les investissements, qui sont commentés dans la première partie du Rapport de gestion. Le Secrétariat général a en outre élaboré un **projet de loi sur la perception**. Ce dernier, après son dépôt par le Conseil d'Etat, pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008. Il s'agit de se doter d'une loi de perception qui soit plus en phase avec le système d'imposition actuel, le postnumerando annuel. Le projet de loi sur la perception s'inscrit dans le cadre d'un vaste train de changements légaux qui ont pour but de simplifier la loi dans le domaine fiscal, de la rendre plus compréhensible et de diminuer le nombre de textes légaux.

En termes d'organisation, le Secrétariat général du département des finances s'est également doté d'une **Direction administrative et organisationnelle** (DAO), qui assume la responsabilité au plan départemental de la gestion des ressources humaines, du budget et du contrôle interne. En 2006, la DAO a contribué aux travaux liés aux modifications et aux mises en cohérence des structures organisationnelles, dont les résultats sont visibles dès 2007.

La consolidation des trois grandes directions générales et de leurs champs d'action opérationnels a eu pour conséquence la disparition de l'unité OSIL (Organisation, systèmes d'information et logistique). Dans une logique de cohérence, certains éléments de l'OSIL ont été intégrés au sein de l'AFC (*voir ci-dessous*). La partie relative aux systèmes d'information a été quant à elle rattachée au Secrétariat général, sous le nom d'**Unité des systèmes d'information** (USI). Celle-ci est chargée de superviser l'ensemble des projets de systèmes d'information trans-

versaux pilotés par le DF (CFI, SIRH, etc.) et des projets informatiques propres au DF (Refonte-AFC, caisse centralisée, etc) et d'assurer l'interface avec le CTI. D'autres anciennes composantes de l'unité OSIL non liées aux systèmes d'information ont fait l'objet de réorganisations. Le service de l'expédition a ainsi été transféré au DCTI, qui se charge dès lors d'un flux d'activités cohérent en matière d'édition. L'activité de l'atelier de menuiserie du DF a été fonctionnellement intégrée à celle du DI. Quant aux activités relatives à la sécurité et au service du courrier, elles feront l'objet de réajustements ultérieurs.

D'autre part, la direction de projet GE-Pilote a disparu, au profit de la mise en place d'activités pérennisées au sein de structures existantes du DF. Ainsi, le responsable du projet a rejoint le Secrétariat général avec la mission de gérer le dossier de la péréquation entre canton et communes. L'expert en charge des préparatifs de la mise en place du **contrôle interne transversal** a également rejoint le Secrétariat général. Il pilote depuis fin 2006 le comité de contrôle interne interdépartemental et a dirigé l'élaboration du premier manuel de contrôle interne de l'Etat adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2006. Quant à l'expert en charge du projet de **budget par prestations**, il est désormais rattaché à la direction du budget au sein de l'Administration des finances de l'Etat (AFE). Cette réorganisation va permettre de bénéficier de toutes les synergies utiles dans le cadre de l'élaboration du budget par prestation "à blanc", en 2008. Une première étape dans ce sens a été réalisée fin 2006, avec la remise du catalogue des prestations au Conseil d'Etat.

Directions opérationnelles

Les directions opérationnelles du DF ont également connu des réorganisations. Dans une perspective de cohérence et d'efficacité, l'**Administration fiscale cantonale** (AFC) a repris l'activité et les collaborateurs-trices dédiés à la **comptabilité des impôts de l'Etat**, jusqu'alors rattachée à l'AFE. L'AFC a également repris les **économètres en charge des simulations fiscales**, jusqu'alors rattachés à l'ancienne unité OSIL. Ce transfert permet d'intégrer une activité et des compétences essentielles au sein de la direction générale qui a en premier lieu besoin des résultats des calculs opérés, de sorte à réaliser des améliorations dans le domaine crucial des évaluations fiscales. Toujours à l'AFC, dans le cadre d'une réorganisation par étapes, le service de l'enregistrement des successions et des impôts fonciers (ESIF) a bénéficié d'ajustements fonctionnels, notamment par le transfert du **service immobilier** vers la direction des personnes morales. D'autres réformes interviendront ultérieurement.

L'**Administration des finances de l'Etat** (AFE) a également modifié sa structure: la **direction du budget** a été intégrée afin de respecter les logiques métier et, comme indiqué ci-dessus, le budget par prestations est désormais de son ressort. Conformément à la volonté du Conseil d'Etat, le processus de **centralisation de la fonction finances** a débuté sous la responsabilité de la

comptabilité de l'Etat. Si le processus a démarré plus tardivement que prévu, la centralisation des activités financières du DF et du DIP est toutefois aboutie et les discussions sont en cours avec le DI, le DSE et le DCTI. L'échéance du processus de centralisation est fixée à l'été 2007. Le but de cette centralisation étant une rationalisation des activités comptables, il faut d'ores et déjà anticiper une réorganisation plus profonde de la comptabilité générale de l'Etat dès fin 2007.

L'Office du personnel de l'Etat (OPE) a quant à lui été amené à piloter une importante réorganisation, à savoir la création d'un **office payeur unique** sous son égide, regroupant les moyens de l'OPE et ceux du DIP, jusqu'alors totalement autonomes dans leur gestion. Cette opération a nécessité le transfert de neuf postes dédiés à la paie du DIP au DF. Le déménagement des collaboratrices et collaborateurs du DIP s'est effectué à mi-décembre et a permis la mise en œuvre du premier module du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) au 1er janvier 2007 dans les meilleures conditions. La réorganisation effectuée vise à harmoniser les procédures, à permettre une gestion plus efficace et unifiée, fondée sur des tableaux de pilotage globaux, éléments nécessaires à une conduite cohérente et fiable de la politique des ressources humaines.

Avec l'intégration, prévue en 2007, de la **Centrale commune d'achats (CCA)** au sein de la direction générale de l'Administration des finances de l'Etat, le département des finances aura globalement mis en place l'ensemble de sa nouvelle organisation, structurée sur le plan opérationnel autour de trois grandes directions générales. L'ensemble de ces réajustements ont pour but de simplifier et de rationaliser les organisations afin d'augmenter la lisibilité du DF. Cette simplification doit en dernier lieu permettre des prises de décision plus rapides et donc d'augmenter la qualité des prestations fournies à la population et entités du canton.

Pour terminer, un point particulier doit encore être mentionné ici, à savoir **l'externalisation de la gestion de la cafétéria de l'Hôtel des finances**. Dans le respect de l'objectif du Conseil d'Etat visant à concentrer les efforts sur les activités qui sont directement en rapport avec la délivrance des prestations publiques, la gestion de la cafétéria a ainsi été confiée dès le 2 janvier 2007 à une société genevoise spécialisée dans la restauration, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre menée par la Centrale commune d'achats de l'Etat. Le nouveau gérant a introduit diverses améliorations de l'offre, tout en s'engageant à maintenir des prix raisonnables. Les quatre collaboratrices employé-e-s jusqu'alors à la cafétéria ont été réaffecté-e-s à d'autres missions au sein du DF.

Contrôle interne et gestion des risques

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un système généralisé et harmonisé de contrôle interne au sein de l'Etat, un

premier état des lieux général du contrôle existant dans les différents services du DF a été entamé au cours du second semestre 2006. La responsable départementale du contrôle interne a collationné l'ensemble des procédures en vigueur afin de les analyser. Ce premier bilan a fait apparaître une situation très contrastée selon les entités. Elle a mis en lumière certaines lacunes dans les processus et procédures et dans l'analyse des risques.

Dès lors, chaque direction a nommé un-e répondant-e du contrôle interne, afin d'uniformiser et de consolider les méthodes sur le plan départemental. Le groupe des répondant-e-s se réunit tous les mois depuis novembre 2006 sous la direction de la responsable départementale. Il a orienté son action spécifiquement vers l'angle de l'analyse des risques. Un premier travail d'identification méthodique par services et par projets a été entamé. A ce stade, une trentaine de risques ont été listés et classés selon trois catégories : risques opérationnels, financiers ou de conformité. Une carte consolidée des risques identifiés a été établie par le groupe afin de mettre en évidence les risques prioritaires, c'est-à-dire ceux qui présentent un impact fort et une probabilité élevée, sur la base d'une échelle d'impacts et de fréquence.

Cette typologie de risques par catégories, services et/ou par projets vise à mettre en place les indicateurs et les mesures adéquats pour leur analyse, leur suivi et leur traitement. Le groupe des répondant-e-s du contrôle interne départemental poursuivra ses travaux en 2007 afin d'évaluer, de consolider et de compléter les processus de contrôle existant au sein des différentes directions.

S'agissant de l'AFC, une attention toute particulière sera portée à la gestion des informations comptables et financières fondées sur les recettes fiscales. La mise en place de tableaux de bord représentatifs et utiles complétera cet objectif. Du côté de la Centrale commune d'achats (CCA), un contrôle systématique et global couvrant l'ensemble du champ d'activités a été mis en place depuis octobre 2006. Ce contrôle est réalisé à l'interne, dans les domaines tels que les procédures ou la qualité, ainsi qu'à l'externe, dans la relation de la CCA avec les départements et avec les fournisseurs. Les actions à mettre en place découlant de ces contrôles sont programmées pour 2007. Des objectifs ont été fixés et des indicateurs pertinents permettent de mesurer et d'évaluer l'ensemble des activités et leur évolution.

Domaine des systèmes d'information

D'importants efforts ont été consacrés durant l'année 2006 à trois grands projets stratégiques dans le domaine des systèmes d'information. Ces trois projets ont ainsi bénéficié d'avancées déterminantes au cours de l'exercice.

S'agissant du projet de **refonte des outils informatiques de l'Administration fiscale cantonale** ("Refonte AFC"),

l'exercice a été consacré principalement au module concernant les personnes morales (PM). La direction des PM a mis en production avec succès le nouvel outil de taxation. La poursuite de l'évolution technologique des PM se poursuivra sur 2007. A noter que, depuis 2007, Genève est l'un des rares cantons suisses à proposer un CD-rom aux personnes morales ("GeTax-PM"), afin de faciliter le remplissage de la déclaration et la récupération des informations par l'AFC.

Toujours dans le cadre du projet Refonte AFC, l'année 2006 a permis de préparer le traitement automatisé de la numérisation des documents pour l'AFC. En huit ans, 25 millions de documents ont déjà été numérisés, sur un total estimé à environ 100 millions. Actuellement, 2,5 millions de documents sont numérisés chaque année au moyen des applications automatiques de l'AFC, et 0,5 million de documents en provenance des contribuables sont numérisés manuellement. L'accélération de la numérisation des documents des contribuables se poursuivra en 2007 pour atteindre un total de 1 million, puis de 5 millions par an en 2008.

Courant 2007, la Refonte concernera le domaine de l'impôt à la source, le reste des autres types d'impôts étant traités en parallèle avec leurs volets de perception et de comptabilisation. Le projet Refonte AFC arrivera à son échéance fin 2008, date à laquelle l'intégralité des impôts sera prise en charge dans le nouveau système.

Une étape très importante a été franchie avec la mise en œuvre du nouveau système de **comptabilité financière intégrée** (CFI), qui permettra de rendre la gestion comptable plus cohérente, plus claire et plus transparente et constitue donc un outil essentiel pour l'amélioration du pilotage de l'Etat. Tous les départements utilisent désormais l'application comptable unique de l'Etat. Le déploiement s'est conclu fin 2005, ce qui a permis de faire un double bouclage des comptes 2005 et d'initialiser l'exercice 2006 suivant la nouvelle organisation souhaitée par le Conseil d'Etat. L'exercice 2006 a également été marqué par la réalisation des budgets 2006 et 2007 sur le nouvel outil budgétaire, qui a permis de prendre en compte les différentes priorités fixées par le Conseil d'Etat en relation avec le plan de mesures et les gains d'efficacité. Le projet de loi CFI est maintenant clos. A noter que la comptabilité analytique pourra être mise en place au moyen du système CFI, sans développement de logiciels supplémentaires.

Enfin, le projet de nouveau **système d'information en matière de ressources humaines** (SIRH) est entré dans sa phase de mise en application concrète. Durant l'année 2006, les efforts se sont concentrés sur la production de la paie en janvier 2007 au moyen de ce nouvel outil. Ce passage important et incontournable de la première phase du SIRH a nécessité d'importants travaux de reprise des données, de mise en route des nouvelles machines, d'installation et de paramétrage du nouveau produit. Parallèlement au regroupement physique des deux offices payeurs, tel que mentionné plus haut, il a fallu harmoniser les savoir-faire, les pratiques et les

directives. Le défi consistant à changer les procédures en même temps que les processus a été relevé avec succès. L'année 2007 sera principalement consacrée à la mise en œuvre des modules SIRH relatifs à la gestion des postes et à celle des absences, ainsi qu'à la consolidation des données et des règles. L'élaboration du budget et le suivi de l'intégralité du personnel de l'Etat se feront au moyen de l'outil SIRH.

Au cours de l'année 2007, tout le potentiel d'interopérabilité entre les systèmes d'information dans le domaine financier et dans celui des ressources humaines sera exploité. L'Etat de Genève bénéficiera alors d'outils de pilotage consolidés permettant de gérer et de surveiller une multitude de données stratégiques. Dans cet esprit, il a été décidé de constituer un comité de pilotage unique pour les deux outils que sont CFI et SIRH.

Domaine des ressources humaines

Dans le cadre de la démarche de réorganisation de l'Office du personnel de l'Etat (OPE), initiée au cours du premier trimestre 2006, le service "prestations RH" a été constitué par regroupements de compétences internes. Cette entité offre des services, du conseil et de l'expertise pour l'ensemble des départements. Elle vise à accroître la transversalité, à consolider le rôle stratégique de l'OPE, à mieux impliquer les différents acteurs de la fonction RH dans la mise en œuvre de la nouvelle politique du personnel et à améliorer la proximité avec les responsables des ressources humaines des départements. Les prestations couvrent, à ce jour, les axes "rémunération", "évolution professionnelle", "management des performances", "statut et réglementation" et "accueil & intégration du nouveau personnel". Des référent-e-s par département ont été désigné-e-s à ces fins.

Le **Service de Santé de l'Etat** a redéfini son organisation en mettant l'accent sur les deux axes que sont la médecine du travail et la médecine conseil.

Le **Centre de Formation de l'Etat** a également été réorganisé, de manière à mieux répondre aux attentes des départements et aux besoins de formation liés à l'exercice du métier. La prise en charge des demandes de formation se fait par une analyse des besoins des services et des départements qui donne lieu à un plan de formation auquel correspond un prévisionnel budgétaire. Sur un total de 4905 personnes ayant participé à des formations en 2006, 3494 participant-e-s ont suivi une ou plusieurs formations internes pour un total de 1411 jours de formation (moyenne : 3,5 jours de formation par personne) et 1083 participant-e-s ont suivi des formations externes.

Au chapitre des actions réalisées, l'année 2006 a permis au Centre de formation de mettre en œuvre la nouvelle formation "**CAP Manager**" destinée aux cadres dotés de responsabilités d'encadrement de personnel. Une

formation pilote a eu lieu durant le 1^{er} semestre 2006 et a été suivie par une session de formation durant le 2^{ème} semestre. Cette formation, nettement mieux axée sur les besoins concrets du management, se poursuivra tout au long des années à venir et devra être obligatoirement suivie - et réussie - par l'ensemble des cadres de l'administration.

D'autre part, le nouvel outil relatif aux **entretiens périodiques** a donné lieu à une première journée de formation en 2006, suivie par 228 personnes ayant des responsabilités d'encadrement. Cette formation se poursuivra sur 2007 et sera adaptée aux besoins mis en évidence lors de ces premières journées de formation. Un groupe de travail, issu de la commission paritaire et présidé par l'OPE, analyse l'outil proposé en vue d'une simplification de certains éléments. Le résultat de ces travaux sera présenté à la fin du 1^{er} trimestre 2007.

Comme indiqué dans la première partie du présent rapport de gestion, un **répertoire des emplois-métiers de l'administration cantonale** genevoise (REMEGE) est en voie d'élaboration, afin de permettre d'identifier les métiers actuels de l'administration et de réduire drastiquement le nombre de fonctions existantes. Hors fonctions d'encadrement, une liste de 91 emplois de référence a été établie à ce stade, couvrant 1'300 fonctions. Ce répertoire servira de référence pour modifier le système d'évaluation des fonctions actuel.

S'agissant de la problématique importante de **l'absentéisme**, dont l'évolution au cours des dernières années est préoccupante, une première analyse de fond a été effectuée concernant le petit Etat. Sur ces bases, les indicateurs doivent être affinés. Grâce au nouveau logiciel SIRH, les données relatives aux absences pourront être analysées de manière fiable car elles seront harmonisées sur l'ensemble du petit Etat dès juillet 2007. Des travaux ont été lancés auprès du Service de santé de l'Etat en vue de concevoir un train de mesures destinées à mieux appréhender le problème de l'absentéisme, à mieux le cerner, à mettre en place une stratégie de prévention, un meilleur suivi de la situation au moyen d'indicateurs et un traitement approprié des cas d'absence de longue durée. L'absentéisme fait partie des thèmes développés dans le cadre de la stratégie des RH qui a été définie dans la réponse à la motion 1658.

Fusion des caisses de pensions de l'Etat

L'Etat de Genève est garant des prestations de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration cantonale (CIA) et de la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux (CEH).

Afin de mieux permettre à ces dernières de faire face au défi que représente le vieillissement de la population et, par conséquent, de permettre à l'Etat de limiter les risques liés à sa garantie, le Conseil d'Etat a décidé, dans

le cadre de son premier plan de mesures, de procéder à la fusion de ces deux caisses de prévoyance. Cette fusion doit également, sur le long terme, permettre de rationaliser leur gestion et d'en diminuer les coûts, créant ainsi les conditions durables pour une gestion optimale de la caisse unifiée.

Un groupe de travail présidé par le chef du département des finances s'est réuni à plusieurs reprises en 2006 avec la tâche d'élaborer une structure de projet. Celui-ci sera mis en œuvre au début 2007 et permettra de fusionner la CIA et la CEH.

Indicateurs d'activité de l'OPE

Service de santé de l'Etat

	2005	2006	Ecart
Médecine du travail (visites, entretiens) ⁽¹⁾	1'488	1'190	- 20%
Médecin-conseil (visites, entretiens) ⁽²⁾	4'684	4'552	- 3%

1) *Visites médicales périodiques pour professions à risque, visites médicales cas problématiques, études postes de travail, vaccinations et examens vues et ouïe. La clarification des rôles entre l'OPE, les RH départementales et la hiérarchie a amené à diminuer la part des entretiens individuels au profit d'approches collectives, ce qui a permis l'économie d'un poste (80%).*

2) *Visites médicales d'engagement, expertises, entretiens à la demande collaborateurs-trices, entretien à la demande médecin traitant, entretiens psychologiques, entretiens assistante sociale, expertise psychiatre consultant.*

Service des prestations RH

	2005	2006	Ecart
Total des évaluations de fonctions ⁽³⁾	568	229	- 60%
Evaluations en cours à fin 2006	146	51	- 65%
Nouvelles demandes d'évaluation	297	83	- 72%

3) *Dans le cadre du projet de révision du système d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a décidé de bloquer les évaluations de fonctions, hormis celles liées à des réorganisations de services. Les ressources ainsi dégagées se sont concentrées sur la réduction du nombre de fonctions à l'Etat et sur le conseil aux départements.*

Service de paies (petit Etat sans DIP)

	2005	2006	Ecart
Nombre de paiements effectués	96'572	95'423	- 1%
Montant annuel du net versé (mio CHF)	578,41	564,75	- 2%

Centre de formation de l'Etat

	2005	2006	Ecart
Nombre de personnes formées	4'891	4'905	-
Nombre d'apprenant-e-s	155	177	+ 14%
Nombre stagiaires matu-pro	14	21	+ 50%

Service de la gestion

	2005	2006	Ecart
Etablissement des actes administratifs ⁽⁴⁾	3893	3609	- 8 %
Corrections système THUIA ⁽⁵⁾	-	108'000	-

4) Arrêtés, engagements.

5) Système permettant l'enregistrement mécanique des temps de travail.

Domaine fiscal

Au niveau de la **législation fiscale**, l'année 2006 a été marquée par la conception à l'AFC puis par le dépôt du projet de loi du Conseil d'Etat adaptant la **loi d'imposition des personnes physiques** (LIPP) à la loi d'harmonisation fédérale des impôts directs (LHID). Outre le fait que ce PL regroupe les cinq lois actuelles en une seule, ce qui procède de la volonté du Conseil d'Etat d'épurer l'arsenal législatif actuel, il s'inscrit dans la volonté de se doter d'une loi d'imposition qui soit pleinement compatible avec le droit fédéral. Le projet permet fondamentalement de corriger une inégalité de traitement entre rentiers et salariés, sur la base du principe "un franc est un franc".

Les milieux représentant les intérêts des retraités ont toutefois critiqué ce projet de loi, dont certains effets touchent en effet de manière non-négligeable des catégories spécifiques de retraités. Il s'agit des personnes disposant de revenus modestes mais n'étant pas au bénéfice des prestations complémentaires fédérales (qui ne sont pas soumises à l'impôt). Il en découle effectivement une inégalité de traitement entre des catégories de retraités. Ce problème a été admis et des solutions sont examinées et discutées au sein de la commission fiscale du Grand Conseil, en vue d'atténuer ces effets négatifs tout en respectant l'impératif d'harmonisation et en préservant le principe d'équité de traitement entre retraités et salariés. In fine, après son passage devant le Parlement cantonal, le projet de loi sera de toute manière soumis au référendum obligatoire.

Nouveau certificat de salaire

L'exercice 2006 a été marqué par les travaux de mise en place, au plan interne comme à celui de la communication externe, du nouveau certificat de salaire (NCS).

Afin de limiter la charge administrative supplémentaire qui en découle, pour les entreprises comme pour l'administration, l'AFC a approuvé un règlement type de remboursement de frais, élaboré par la Fédération des entreprises romandes (FER). Cette démarche assure la lisibilité et la transparence nécessaires pour les acteurs économiques et les employé-e-s, tout en évitant de devoir soumettre à approbation chaque règlement d'entreprise qui entre dans le périmètre du règlement type.

Parallèlement, des réflexions ont été menées avec les milieux économiques concernés ainsi qu'avec

l'Administration fédérale des contributions au sujet de la **fiscalité de l'immobilier**, en particulier s'agissant de la détermination de la valeur locative. Au terme de ces travaux, l'AFC a publié en janvier 2007 une circulaire relative aux charges et frais d'entretien d'immeubles, qui sera suivie, dès le printemps 2007, de l'introduction de la nouvelle valeur locative.

Optimisation et gains d'efficacité

Au chapitre des mesures de rationalisation et des **gains d'efficacité**, deux mesures du plan du Conseil d'Etat engendrant des impacts financiers ont été mises en place en 2006 au sein de l'Administration fiscale cantonale (AFC) et s'appliquent, en partie déjà, à l'année 2006. Il s'agit de la perception, prévue par la loi, des intérêts financiers pour les personnes physiques et de la généralisation des remboursements d'impôts par virements bancaires, dans le but d'économiser des frais de traitement.

Sur le plan des objectifs d'optimisation en termes d'organisation et de processus, outre les changements mentionnés ci-dessus sous *Organisation du département*, l'AFC s'est engagée dès 2006 sur la voie d'une **amélioration du traitement des dossiers fiscaux**, en accroissant la maîtrise des activités et des flux transversaux. C'est ainsi que le **service immobilier** a vécu l'arrivée d'un nouveau chef et s'est vu affecté à une direction (personnes morales) dont le suivi et le soutien lui permettront de mieux faire face à ses objectifs. Les premiers effets de ces décisions se concrétisent dans une réduction du nombre de réclamations restants à traiter dans ce service.

L'exercice 2006 a également vu le redimensionnement des activités de la **direction du contrôle**, que ce soit au niveau de l'encadrement - avec le départ de son directeur - comme à celui de la fusion de deux de ses services qui accomplissent des activités similaires. Parallèlement, de nouvelles exigences ont été définies quant au niveau des attentes et des objectifs relatifs aux contrôles en entreprises et à la formation des collaboratrices et collaborateurs.

A relever encore le maintien à l'AFC du service de la **taxe sur le tourisme**, après adoption de la nouvelle loi y relative, de même que le rattachement à l'AFC de la **taxe militaire**. Ces deux éléments traduisent la volonté d'aborder l'impôt sous l'angle "métiers".

Relations avec les contribuables

En vue de consolider encore la qualité de ses relations et de son information à destination des contribuables, l'AFC a poursuivi son effort de renforcement qualitatif du **central téléphonique**, qui gère environ 150'000 demandes par année. Après le réaménagement du "guide vocal" et l'introduction de diverses améliorations dans le traitement des demandes des usagers en 2005, il a été décidé début 2006 de poursuivre ces travaux sur le plan structurel, en

rattachant directement le central et son équipe à la direction générale et en renforçant ses activités par l'intégration des hôtesse d'accueil de l'Hôtel des finances au sein d'un unique "pool" de prestations d'information et d'aide aux usagers.

Sur un autre plan, après l'expérience largement réussie du CD-Rom GE-Tax pour l'établissement de la déclaration des personnes physiques, l'AFC a développé durant l'année 2006 un produit similaire destiné aux personnes morales, qui sera diffusé en 2007 et répondra à de fortes attentes. Cette prestation s'intègre dans le cadre de la Refonte informatique des personnes morales, qui concerne aussi bien les relations avec les contribuables, la qualité des travaux de taxation que la possibilité de disposer d'une base de données permettant au canton de Genève de limiter la marge d'interprétation relative aux estimations fiscales.

Les mesures de réorganisation de l'AFC se poursuivent pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans la délivrance des prestations, conformément aux attentes des usagers. Ces mesures se réalisent selon une approche "métier". Elles incluent en particulier la prochaine mise en place d'un service des impôts spéciaux.

Indicateurs d'activité de l'AFC

Allègements fiscaux

Allègements fiscaux octroyés en 2006

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés en 2006	Emplois restant à créer ¹⁾	Impôts abandonnés ²⁾
Textile - vêtements	2	27	26	11'638'000
Matières premières	1	76	0	8'508'000
Total	3	103	26	20'146'000

- 1) estimation selon les business plan des entreprises
- 2) cumul des impôts abandonnés - calculés selon les business plan fournis - pour toute la période des allègements fiscaux jusqu'à leur échéance

Allègements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets au 1^{er} janvier 2007

Allègements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 01.01.2007	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2007 ¹⁾
1998	12	4	8'601'000
1999	28	6	2'821'000
2000	24	15	67'456'000
2001	11	0	0
2002	4	3	62'640'000
2003	8	7	12'536'000
2004	3	2	71'104'000
2005	6	2	31'835'000
2006	3	3	14'685'000
Total	99	42	271'678'000

- 1) le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés - calculés selon les business plan fournis - divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux)

Tableaux faisant état des allègements fiscaux accordés en 2005 et de la récapitulation des allègements fiscaux accordés depuis 1998 et déployant encore leurs effets au 31 décembre 2005 :

Allègements fiscaux octroyés en 2005

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés en 2005	Emplois restant à créer ¹⁾	Impôts abandonnés ²⁾
Informatique, internet, "high tech."	3	20	10	29'544'000
Aéronautique	2	20	80	2'790'000
Electronique	1	0	50	37'111'000
Total	6	40	140	69'445'000

- 1) estimation selon les "business plans" des entreprises
- 2) cumul des impôts abandonnés - calculés selon les business plan fournis - pour toute la période des allègements fiscaux jusqu'à leur échéance

Allègements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets au 1^{er} janvier 2006

Allègements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 01.01.2006	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2006 ^{1) 2) 3)}
1998	12	6	11'365'000
1999	28	9	6'815'000
2000	24	18	90'888'000
2001	11	5	5'677'000
2002	4	4	86'572'000
2003	8	8	17'857'000
2004	3	3	71'281'000
2005	6	3	36'547'000
Total	96	56	327'002'000

- 1) le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux)
- 2) en regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des emplois créés
- 3) chiffres ne comportant que la part cantonale des impôts abandonnés (la publication 2005 reprenait les parts cantonale et communales)

Production des services de taxation

Personnes physiques	31.12.2005	31.12.2006	Ecart
Dossiers taxés de la période fiscale N-1	215'239	214'302	- 937
Production en francs (impôt cantonal)	1'465'100'000	1'395'300'000	- 69'800'000

L'écart du nombre de dossiers taxés est lié à un manque de matière à certaines périodes de l'année et à la vacance de plusieurs postes de taxateurs pendant une partie de l'année.

Personnes morales	31.12.2005	31.12.2006	Ecart
Dossiers taxés de la période fiscale N-1	23'677	17'555	- 6'122
Production en francs (impôt cantonal)	865'000'000	937'000'000	72'000'000

L'écart du nombre de dossiers taxés est lié à l'absence de

notification de taxations provisoires, d'une part, et à la refonte complète de la déclaration fiscale des personnes morales ainsi qu'à la mise en oeuvre du logiciel de taxation Rtax PM. Ces travaux ayant été effectués dans le cadre des travaux et des ressources du service de taxation. Pour autant, les éléments déclarés par les entreprises non encore taxées sont pris en compte dans l'évaluation des recettes fiscales.

Remarques particulières :

Les écarts de nombres de dossiers (personnes physiques et personnes morales) ne peuvent être mis directement en regard des écarts de production. Les requêtes techniques permettant d'obtenir les différents chiffres ne sont pas totalement similaires. De plus, les écarts de production prennent en compte l'évolution de la conjoncture économique (p.ex. forte hausse pour les personnes morales en 2006).

Imposition selon la dépense

Année fiscale	Nombre total de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette fiscale moyenne	Recettes estimées cantonales
2001	573	206'300'000	360'035	42'291'500
2002	581	220'400'000	379'346	45'182'000
2003	582	229'600'000	394'502	47'068'000
2004	586	243'570'000	415'648	49'931'850
2005	602	254'920'000	423'455	52'258'600
2006	611	259'195'000	424'214	53'134'975

Les recettes estimées sont fondées sur un taux moyen d'imposition de 20.5%, qui correspond au taux moyen d'imposition d'une assiette fiscale de 424'000 CHF. Ces recettes estimées sont un minimum et se fondent sur la dépense imposable. Selon les cas (calcul de contrôle, application de conventions de double imposition), l'assiette effective - et, donc, l'impôt - sont plus élevés. L'évolution de l'assiette fiscale moyenne est de 17,8% en cinq ans, ce qui dénote une grande rigueur dans l'application de l'imposition selon la dépense.

Perception

Recouvrement de créances	2006	2005
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	140'659	220'696
Sommations de payer	124'624	116'547
Réquisitions de poursuite	57'461	38'420
Réquisitions de continuer la poursuite	43'169	21'604
Réquisitions de vente	448	338
Requêtes en mainlevée d'opposition	4'089	2'429
Procès-verbaux de saisie	33'996	11'486

L'envoi des rappels de paiement des acomptes provisionnels est automatisé. Leur nombre ne constitue donc pas un indicateur de l'activité effective des collaboratrices du service. En 2006, l'accent a été mis sur les autres activités de perception, moins informatisées, et ainsi, davantage révélatrices des activités du service. Des efforts importants ont été portés sur les dépôts des procédures de poursuites et leurs suivis. Ceux-ci se traduisent par d'importantes augmentations.

Contrôle

Chiffres 2006 du contrôle

Nombre de contrôles terminés	621
Montant des reprises ICC + IFD	23'238'847
Nombre d'enquêtes spéciales	164

Chiffres 2006 de la vérification

Nombre de contrôles terminés	1'301
Montant des reprises ICC + IFD	24'263'111

Chiffres 2006 du registre fiscal

Nombre d'enquêtes traitées	5'400
Nombre de mutations faites	143'000
Nombre de délais personnes physiques	142'000

Enregistrement, successions et impôts fonciers

Droits d'enregistrement

	2006	2005
Nombre de dossiers déposés :		
- actes authentiques	17'330	17'887
- actes judiciaires	6'091	5'958
- actes sous seing privé	953	839
Nombre de factures notifiées :		
- comptes mensuels des notaires	568	557
- factures individuelles pour les notaires	593	257
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	1'212	947
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu) :		
- suppléments	182	180
- dégrèvements	181	165
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8708 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatav)	901	1'264

Droits d'enregistrement en CHF	2006	2005
Ventes immobilières	121'151'703,15	128'259'243,35
Donations	6'117'301,65	9'716'472,55
Autres droits	29'493'967,65	16'856'824,05
Centimes additionnels	19'526'689,10	20'081'992,10
Amendes	89'832,55	107'863,10
Sous-total	176'379'494,10	175'022'395,15
Suppléments	5'138'870,05	4'843'269,05
Dégrèvements	- 5'004'422,91	- 11'211'178,85
Remises	- 0,00	- 3'749'096,45
Irrécouvrables	- 85'753,20	- 97'832,85
Total	176'428'188,04	164'807'556,05

Droits de timbre

Droits de timbre cantonal en CHF	2006	2005
Droit produit et perçu	1'641'654,00	1'569'408,50

Droits de succession

En terme de dossiers	2006	2005
Nombre d'inventaires effectués	1'008	1'012
Nombre de dossiers de succession ouverts	3'543	3'430
Nombre de successions clôturées car considérées déficitaires	1'268	806
Nombre d'immeubles genevois estimés	938	819
Nombre de taxations notifiées	2'749	2'993
Nombre de rectificatifs notifiés :		
- suppléments	78	126
- dégrèvements	178	298

Droits de succession en CHF	2006	2005
Droits de base	61'662'494,95	163'078'045,05
Centimes additionnels	47'916'848,80	127'152'591,45
Intérêts	4'315'973,40	5'518'574,15
Pénalités	255'475,00	41'020,00
Emoluments d'inventaires aux décès	664'750,00	521'910,05
Frais	3'010,10	2'715,00
Sous-total	114'818'552,25	296'314'855,70
Suppléments	3'529'690,79	2'778'998,93
Dégrèvements	- 11'746'439,41	- 5'266'971,15
Remises	- 2'933'689,65	- 669'622,50
Irrécouvrables	- 258'942,95	- 1'065'787,85
Total 1	103'409'171,03	292'091'473,13
Principe d'échéance	- 5'771'571,02	- 142'411'655,88
Total 2	97'637'600,01	149'679'817,25

Impôts fonciers

Impôt immobilier complémentaire en CHF	2006	2005
Impôt immobilier complémentaire	102'802'466,00	108'702'359,00

Domaine financier

A la suite du vote des douzièmes provisoires, en décembre 2005, le DF a élaboré deux budgets lors de l'exercice 2006. En effet, au mois de juin le département a présenté au Parlement une version amendée du projet de budget 2006 qui avait été refusé en décembre 2005. Ceci s'est fait parallèlement à l'élaboration du projet de budget 2007, générant ainsi une charge de travail non négligeable pour l'administration.

Rationalisation de la gestion des liquidités

La loi 9734 sur la **Caisse centralisée de l'Etat** (CCE), votée en mars 2006 par le Grand Conseil, a pour objectif principal la centralisation des flux de liquidités et s'inscrit dans la continuité de la mise en place de la CFI ainsi que dans l'optique de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de gestion de la dette. Il s'agit d'optimiser les flux et coûts financiers par une centralisation optimale des liquidités, permettant ainsi la diminution des volumes d'emprunt et la réalisation d'économies sur la charge d'intérêts passifs, de même qu'une gestion optimisée des subventions. Le périmètre du projet dépasse le "petit Etat" pour s'étendre aux entités parapubliques du "grand Etat".

Dans ce contexte, la trésorerie a adopté le principe de **gestion des liquidités en flux tendus**. Cette pratique a pu s'appuyer sur le déploiement de la CFI dans l'ensemble des départements de l'Etat, ce qui a permis une meilleure vision globale en terme de gestion des sorties notamment. Pour ce qui est des entrées (principalement les recettes fiscales), les moyens d'encaissement électronique ont été consolidés tant auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) que de PostFinance. La concentration des entrées a permis la fermeture de vingt-quatre comptes BVR (bulletin de versement avec référence) postaux. Huit nouveaux services ont été intégrés au système BVRB (bulletin de versement avec référence bancaire) auprès de la BCGe.

La gestion des comptes et des liquidités des services se fait de plus en plus au travers d'outils fonctionnant en mode web - les *i-caisse* et *i-compte* - intégrés à la CFI et, pour les comptes, au moyen du *cash pooling* automatique auprès de la BCGe. Au 31 décembre 2006, 139 caisses et 70 comptes étaient gérés au travers de *i-caisse* et *i-compte*. Par ailleurs, le système de *cash pooling* automatique auprès de la BCGe a été consolidé avec l'intégration de 11 nouveaux comptes en 2006, ce qui porte le total à 28 comptes. L'épuration des comptes bancaires et postaux ouverts auprès de différentes institutions financières a été poursuivie. A fin 2006, il demeurait cependant 293 comptes inscrits au bilan et plus de 300 comptes hors bilan. Ceux-ci feront l'objet de rationalisations durant l'année 2007.

Les travaux liés à la caisse centralisée ont démarré en juin 2006. A la fin de l'année, un retard de plusieurs mois a été constaté par rapport au calendrier prévu. Ces travaux vont donc se poursuivre en 2007. Pour rappel, ces travaux répondent à la mesure numéro 60 du plan de mesures du Conseil d'Etat du 30 mars 2006.

Uniformisation des rubriques comptables

La refonte des centres de responsabilités (CR) a démarré fin 2006 en vue de l'introduction du budget par prestations. La plupart des CR ont été créés avant l'introduction de la CFI, pour répondre à des problèmes d'identification et de mise en évidence de dépenses ou de recettes. Or, la nouvelle clé comptable analytique de la CFI comporte plusieurs segments qui peuvent être utilisés à cet effet. Concrètement, les potentialités de la CFI n'ont pas encore été utilisées à leur pleine mesure. L'objectif doit donc être de supprimer tous les CR qui n'en sont pas et de remonter les informations qu'ils contiennent dans les différents segments de la clé comptable.

Un travail de regroupement des différentes natures comptables a également été entrepris en 2006 afin d'en limiter le nombre, en parallèle aux actions liées à l'amélioration de l'outil CFI. L'harmonisation des natures d'investissement (notamment les natures 14 et 16) a été réalisée en 2006, ce qui a permis de ramener le référentiel de 460

à 90 natures. Cette opération sera poursuivie dans l'exercice 2007 sur les natures liées à la TVA (137 et 257) ainsi que sur différents comptes de fonctionnement (317 et 318). Il va sans dire que toutes les actions pouvant faciliter la transition vers le nouveau plan comptable (dont la mise en œuvre est prévue au 1^{er} janvier 2008) seront également réalisées.

Introduction des normes IPSAS

Le centre de compétence IPSAS a poursuivi la préparation de l'introduction des normes comptables internationales, prévue au 1^{er} janvier 2008. La rédaction des directives d'application pour l'Etat de Genève a été terminée à fin 2006, en consultation avec tous les départements et les principales entités autonomes concernées. Une liste des entités autonomes qui devront appliquer les normes IPSAS a également été définie et soumise au Conseil d'Etat. Le centre de compétence IPSAS a encore mené des travaux visant à identifier et à chiffrer les impacts financiers, organisationnels et légaux des nouvelles normes comptables. De plus, un plan de formation a été élaboré et les premiers travaux de mise en œuvre ont été lancés. Ils seront poursuivis de façon intensive durant l'année 2007 pour satisfaire les délais légaux du projet.

Gestion de la dette

La gestion et l'évolution de la dette sont commentés de manière détaillée dans les explications relatives au Compte d'Etat. En bref, l'activité s'est poursuivie en 2006 sur la base d'une vision à long terme et d'un souci d'efficience, tout en tenant compte des conditions et de l'évolution du marché. Dans le respect des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat et compte tenu de l'évolution des marchés financiers, l'Etat de Genève a réalisé des opérations de financement qui ont permis d'améliorer le profil des échéances et de stabiliser sur le long terme une bonne partie de la dette, permettant ainsi de contenir la charge d'intérêts passifs et de maintenir une certaine sécurité.

	Objectif 2006 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2006
Taux moyen de la dette	max. 2,8%	2,71%
Proportion des emprunts à taux variable	max. 30%	28,4%
Proportion des emprunts à court terme	max. 25%	18,58%

Domaine des achats

L'année 2006 est l'avant dernière étape de la mise en place d'une Centrale commune d'achats (ci-après CCA) pour l'ensemble des départements, la Chancellerie d'Etat, le pouvoir judiciaire et les entités subventionnées.

Déploiement des sites d'achat intranet

A fin juin 2006, le déploiement du site d'achat intranet (CCAchat) pour les produits dits de « fonctionnement » a été achevé dans l'ensemble des départements. En septembre 2006 a débuté le déploiement du second site d'achat intranet (*i-proc*), pour les produits dits « d'investissements ». Les 1820 produits de CCAchat ainsi que les 470 produits de *i-proc* proposés à ce jour sont issus d'études des besoins de l'administration. Les fournisseurs ont été retenus après études de marchés et dans le respect de l'application de la loi sur les marchés publics. En plus de la facilité et de la rapidité de la transmission des données, ces deux sites permettent une gestion du budget par engagement, une traçabilité, une rationalisation des acquisitions ainsi que la maîtrise des coûts d'acquisition.

La mise en place des sites marchands et leurs catalogues de produits ont permis à la CCA de réaliser une meilleure définition des besoins et des achats. Elle a par conséquent facilité l'identification de marchés justifiant l'application de la loi sur les marchés publics. D'autre part, la CCA, dans son rôle de conseillère en matière de marchés publics, a accompagné divers services tels que le Centre de formation ou encore l'Inspectorat des médecins, dans la mise en application de la loi sur les marchés publics.

Dans ce cadre, la maîtrise des coûts est un objectif fondamental. Celle-ci passe par la transparence, le volume, la rationalisation et le suivi des marchés. Ces points ont été priorités lors de chaque transaction afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix/service.

En 2006, l'objectif principal a été l'amélioration de la qualité de service de la CCA auprès des départements. L'accent a été mis sur le raccourcissement des délais de livraison. Une analyse du processus a été réalisée afin d'identifier les points à améliorer. La mise en œuvre des améliorations a conduit à une réduction notable des délais de traitements des demandes, qui se situent désormais entre un jour et une semaine suivant le flux. Le nombre des demandes d'achats en cours de traitement a pu être diminué de 33%.

Indicateurs d'activité de la CCA

	2005	2006	Ecart
Nombre de commandes traitées	27'126	23'636	- 12,9%
Nombre de factures payées	56'059	60'977	+ 8,8%
Valeur moyenne demande d'achat (frs)	3'547	4'543	+ 28%
Montants comptabilisés (mios frs)	138,16	138,52	+ 0,26%

Le nombre de commandes a diminué principalement grâce à l'accès des départements au site intranet d'achat, composé de divers catalogues (commandes groupées). Il en est résulté une rationalisation des commandes et une

baisse des coûts de traitement. Quant à l'augmentation du nombre de factures à traiter, elle reflète la disparition de certaines sous-natures départementales au profit de natures CCA telles que 313.04800, 313.07200 ou 310.07100.

Domaine statistique

S'agissant de l'Office cantonal de la statistique, les réalisations les plus marquantes de l'année 2006 sont les suivantes :

- En prolongement des projections de population publiées l'année précédente, l'OCSTAT a élaboré des projections de ménages, de logements et de personnes actives jusqu'à l'horizon 2030. Ces résultats constituent des bases de réflexion pour de nombreuses politiques publiques.
- Dans le cadre de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT), dont il est le répondant, l'OCSTAT a mis en service un calculateur de salaire en ligne qui permet d'obtenir une estimation du salaire mensuel brut correspondant au profil professionnel de son choix. De par sa nature interactive, il constitue une prestation innovante de la statistique publique qui répond aux besoins de l'administration, des salariés et personnes à la recherche d'un emploi, des employeurs, des syndicats, des associations professionnelles, etc.
- L'introduction de la surface des logements loués dans la statistique des loyers offre un critère complémentaire à celui du nombre de pièces pour l'analyse de l'évolution et du niveau des loyers.
- Pour répondre aux divers besoins d'informations liés à l'extension du droit de vote aux étrangers et étrangères résidant dans le canton de Genève en matière communale, l'OCSTAT a dressé un portrait statistique de ces futurs électeurs et électrices potentiels, en fonction de leur âge, genre et pays d'origine. Toutes ces informations sont disponibles par commune sur le site Internet de l'office.
- En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, l'OCSTAT a achevé les travaux relatifs au recensement fédéral des entreprises 2005 (rappel des entreprises, contrôle de la pertinence des données) et en a publié les premiers résultats, qui montrent une très forte augmentation de l'emploi dans le canton au cours des dernières années.
- Le site Internet de l'OCSTAT a été restructuré. Parmi les innovations, le site intègre les 80 « Tableaux de bord » diffusés annuellement, ceux-ci présentent de façon synthétique (graphiques, brefs commentaires, tableaux de synthèse) les résultats de divers statistiques périodiques. Cette évolution a permis d'enrichir l'information diffusée, tout en réalisant des économies substantielles (frais d'impression et de poste).

5. DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS

Le discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005 a affiché comme ambition de restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat, notamment en réformant les institutions et en améliorant leur fonctionnement. Le département des institutions (DI) a vécu un changement profond et a matérialisé cette volonté politique en réunissant en son sein le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), le Bureau du Délégué aux relations de la Genève internationale et le service de Solidarité internationale, ainsi que les missions assumées jusqu'alors par le département de justice et police. Il s'est agi de marquer que droits et sécurité des personnes doivent être déclinés ensemble dans le respect des uns et des autres.

Ces changements ne sont en effet pas anodins, car ils ont dessiné tout au long de l'année 2006 un fil conducteur pour construire peu à peu une culture de travail commune et pour répondre au souci de transversalité de l'action publique dans l'ensemble des missions du département. Ces objectifs ont conduit à développer de nouvelles pratiques de travail à l'intérieur même du département (séances thématiques, définition des domaines de compétence, précision des prestations publiques, etc.).

Avec un budget d'environ 500 mio F et ses 2'697 postes, dont 1'280 à la police, le DI est actif dans les 11 domaines d'action que sont le Pouvoir judiciaire, la Gestion du patrimoine financier et historique, les Droits politiques, l'Aide humanitaire et coopération au développement, la Genève internationale, la Citoyenneté, population, migration, la Sécurité publique, l'Action pénitentiaire, l'Activité économique, le Marché du travail et l'Intégration sociale. Il est apparu intéressant, dans un premier temps, pour chacun de ces domaines, de chiffrer le nombre de prestations publiques assumées par le DI, au regard de celles assumées par l'Etat dans son ensemble. Et ce, avant de cibler, dans un deuxième temps, les réalisations et projets structurants majeurs pour chacun de ces domaines et par prestation, qui ont répondu plus spécifiquement aux exigences et objectifs du gouvernement.

Domaines d'action du DI et prestations publiques

Le DI assume l'entièreté des prestations de l'Etat en matière pénitentiaire. Dans ce domaine, ce ne sont pas moins de 12 prestations qui relèvent du département et qui vont de l'accueil et la détention des prévenus et des condamnés, dont les mineurs, de l'organisation et

contrôle de l'exécution des courtes et longues peines et des mesures, à la prévention de la récidive par la réinsertion des détenus libérés, astreints à une mesure de patrouillage, ou des personnes volontaires et au soutien psychosocial aux détenus incarcérés à Champ-Dollon et dans les pénitenciers du concordat romand.

Dans le domaine de la Sécurité publique, 60% des prestations publiques de l'Etat sont de la compétence du DI. Les prestations du corps de police portent notamment sur la gestion (entendue ici comme recouvrant tant la prévention, l'interpellation, la prise de mesures et les enquêtes) des infractions relevant de l'atteinte au patrimoine et à l'intégrité corporelle, sur le maintien de la sécurité et de l'ordre publics par des actions de prévention, de répression et par des interventions, sur la gestion des grands événements par la mise sur pied des conditions de sécurité ou encore sur l'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions. Ces prestations sont peut-être plus connues. Il en va de même des prestations comme la délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ou l'immatriculation et le contrôle technique de ces mêmes véhicules, sans parler des permis et contrôle des bateaux. D'autres encore le sont moins, comme la délivrance d'autorisations d'exercer des professions conférant des attributions de police ou de manifester sur la voie publique ou encore la surveillance des procédés de réclame.

L'ensemble des prestations dans le domaine de la Sécurité publique représente près de 56% des charges nettes du DI. Les prestations liées aux actions pénitentiaires s'élèvent quant à elles à 28% environ des charges nettes du DI. Soit pour ces deux seuls domaines, 84% des charges nettes du DI.

Concernant le domaine de la Citoyenneté, population, migration, le DI fournit 73% des prestations publiques de l'Etat en la matière : la délivrance de documents d'identité et de certificats de vie et de nationalité, la tenue à jour des registres d'état civil, le traitement des requêtes en changement de nom et la délivrance d'autorisations de séjour et de visas, ainsi que la promotion politique et juridique de l'égalité, la suppression de toute discrimination à l'égard des femmes dans la législation, l'intégration des étrangers et la coordination des actions d'intégration des partenaires publics et privés. Alors même que ces prestations contribuent largement à l'exercice de la citoyenneté et à la reconnaissance des droits des citoyennes et citoyens, les charges dans ce domaine ne s'élèvent qu'à moins de 6% des charges nettes du DI.

Le domaine de la Citoyenneté, également lié au domaine des Droits politiques où le DI fournit l'ensemble des prestations publiques de l'Etat, ne représente pourtant que moins de 2% des charges nettes. Celles-ci consistent en l'organisation et le dépouillement des votations et élections, le contrôle et le suivi des initiatives et référendums et l'organisation et le contrôle de scrutins pour le compte de tiers, et répondent donc pleinement à l'objectif de « soigner la démocratie ».

Il est un autre domaine où le DI contribue également seul à l'ensemble des prestations publiques, ce qui est souvent méconnu, celui de l'Aide humanitaire et de la coopération au développement. Il représente 6% des charges nettes. Ces prestations vont de l'évaluation des demandes de soutien financier des projets de solidarité internationale et du suivi et contrôle des projets financés par le canton de Genève dans le cadre de la solidarité internationale au suivi des actions de solidarité internationale pour des bénéficiaires à Genève, à la coordination avec des partenaires extérieurs et à la sensibilisation et l'information du grand public. Les prestations fournies sont une modeste contribution à l'ouverture de Genève et de la région au monde, ouverture « qui doit demeurer une ardente exigence au service de tous ».

Cette même ouverture se retrouve dans le domaine de la Genève internationale où le DI assume près des 2/3 des prestations publiques de l'Etat en la matière, soit la veille stratégique afin d'anticiper les risques et les opportunités pour la Genève internationale, la supervision de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Genève internationale, l'orientation et le suivi des demandes courantes en provenance de cette même Genève internationale et la garantie et la sécurité du milieu international et la protection de l'Etat. Ces prestations contribuent également au dynamisme de Genève en matière économique.

Ainsi, le DI contribue par ses prestations à hauteur de 25% à l'Activité économique. Au nombre de ses 10 prestations sur 41 pour l'ensemble de l'Etat, citons tout particulièrement l'établissement et la notification des actes de poursuite, l'exécution des saisies et des séquestres et l'établissement des inventaires de poursuites et la réalisation des actifs et distributions des deniers dans le cadre des procédures de faillites. D'ailleurs, ces prestations s'autofinancent.

Si le DI ne fournit qu'une prestation dans le domaine du marché du travail sur les 13 pour l'ensemble de l'Etat, celle-ci n'en demeure pas moins un levier essentiel pour ce même domaine et, par extension, pour l'activité économique en général, puisqu'il s'agit de la délivrance des autorisations de travail pour les ressortissants de pays étrangers.

Ce rôle clé se lit également dans le domaine de l'Intégration sociale. Si le DI contribue à hauteur de 5% des prestations publiques de l'Etat en ce domaine par le biais de ses 2 prestations, ces dernières sont essentielles dans l'affirmation des droits des femmes : la promotion

de l'égalité dans la formation, en politique, au travail et dans la famille, et la prévention de la violence à l'égard des femmes. Ces prestations représentent pourtant moins du 1% des charges nettes du DI.

Enfin, le DI participe largement à la Gestion du patrimoine financier et historique avec 75% des prestations publiques de l'Etat en la matière, soit l'acquisition et la conservation de longue durée des archives et imprimés, la diffusion et la valorisation des fonds d'archives et des imprimés et l'inspection des archives communales. Ces prestations représentent quant à elles moins de 1,5% des charges nettes du DI.

De manière globale, il est à relever que les 33 prestations publiques dans les domaines de la Sécurité publique et de l'Action pénitentiaire du DI représentent des charges nettes de 84% de l'ensemble des charges nettes du département et que les 48 prestations fournies dans les autres domaines du DI représentent 16% de l'ensemble des charges nettes. Par ailleurs, le domaine de la Sécurité publique est celui qui génère, et largement, le plus de revenus. Ce tableau ne saurait être complet sans souligner que le DI intervient dans 11 des 25 domaines d'action de l'Etat et fournit près de 24% des prestations publiques de l'ensemble de l'Etat.

En ce sens, il faut réaffirmer que droit de la personne, sentiment de sécurité et sécurité des personnes sont intrinsèquement liés et que les prestations publiques fournies par le DI notamment contribuent largement à asseoir ce principe.

Domaines d'action du DI et projets structurants de l'année 2006

L'année 2006 a aussi été l'occasion, pour les services du DI, de fournir un effort conséquent afin de répondre aux enjeux des projets transversaux et des plans de mesures du Conseil d'Etat, et dont le cadre va bien au-delà des limites cantonales. Ainsi, les chiffrages d'impact et les actions préparatoires sur l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008, ont concerné deux domaines du DI : la gestion pénitentiaire, d'une part et l'information routière sur les routes nationales, d'autre part. La mise sur pied du système de contrôle interne a également démarré par le plan de formation des cadres supérieurs, en accord avec les directives du DF.

Sans revenir sur le détail des plans de mesures qui ont fait l'objet de publications et de communications spécifiques de la part du Conseil d'Etat, on doit toutefois relever l'engagement important des collaboratrices et collaborateurs, afin de chiffrer et de préparer la mise en œuvre des mesures, tant pour le P1 que pour le P2. On notera à ce propos que les efforts d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience ne se limitent pas aux grands projets. Partout dans les services, de telles démarches ont lieu.

Les différents services du DI ont été invités à mettre en évidence des réalisations, événements et projets par domaines d'activités. C'est ce regard interne sur les prestations publiques que cette partie du rapport entend restituer.

Gestion du patrimoine financier et historique

La publication des registres du Conseil de 1538 à l'époque de Calvin est une vaste entreprise scientifique d'importance internationale; le colloque scientifique sur ces mêmes registres qui s'est déroulé les 22 et 23 septembre 2006, a d'ailleurs attiré un public international et régional important. Quant à la mise sur internet de la base de données Adhémar, contenant les inventaires des Archives de l'Etat, elle augmente indéniablement la visibilité des Archives et facilite les recherches à distance.

La brochure « Les noms des rues au féminin » a été adressée à toutes les mairies du canton pour les rendre attentives à l'importance de la contribution des femmes à l'histoire et pour les inciter, selon le règlement qui les autorise à le faire, à user de noms de femmes pour les nouvelles rues de leur territoire.

Droits politiques

Le 24 avril 2005, les électrices et électeurs de Genève ont accepté l'initiative « J'y vis, J'y vote : la cadette » accordant aux étrangères et étrangers le droit de voter en matière communale. Le DI, les communes genevoises et les associations des communautés étrangères se sont mobilisés pendant plusieurs mois pour informer ces nouveaux électeurs et mettre en œuvre les réformes nécessaires. Le DI a fait parvenir à l'ensemble des électrices et électeurs concernés une brochure d'information intitulée « Je vote ! » dont la réalisation est le fruit d'une collaboration transversale entre le Service des votations et élections, le SPPE et le BIE.

Aide humanitaire et coopération au développement

Un total de 97 projets ont été traités, dont 50 nouveaux projets financés et 27 reconduits. Les dossiers portant sur une aide financière inférieure ou égale à 60'000 F ont été examinés directement par le DI, alors que, pour raison de compétence, le Conseil d'Etat a étudié 26 dossiers qui lui ont été soumis avec un préavis de la Commission consultative de la Solidarité internationale. Afin d'assurer un suivi sur le terrain, une évaluation externe de deux projets soutenus par le biais de la Fédération genevoise de coopération dans les bidonvilles de la ville de Lima a été conduite. Dans le cadre des Journées du développement durable de juin 2006, l'un des projets de développement

durable soutenu par le canton de Genève a été présenté. Le service de la Solidarité internationale est intervenu ou a participé à une vingtaine de colloques et débats traitant de la solidarité internationale et des stratégies de coopération, manifestant ainsi l'importance de l'expérience acquise en la matière par le canton de Genève.

Genève internationale

La promotion de la Genève internationale s'est illustrée par le soutien marqué à l'ancrage à Genève du Conseil des droits de l'homme, aux besoins d'extension de l'OMC et aux organismes d'accueil de la Genève internationale, plus particulièrement aux 10 ans du CAGI, et aux activités du Club suisse de la presse et de World Radio Geneva. Le 9 octobre 2006 a eu lieu le 4^e Rassemblement pour les droits humains consacré aux Droits humains et droits syndicaux, fruit d'une collaboration transversale et étroite entre le service du Protocole de la Chancellerie, le Bureau du Délégué aux relations de la Genève internationale, le SPPE et le secrétariat général du DI.

Citoyenneté, population, migration

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le domaine de l'asile affiche une certaine stabilité. En 2006, 568 demandes d'asile ont été enregistrées, pour 529 en 2005. On remarque même, à Genève, une baisse du nombre global de personnes au bénéfice d'un permis N ou F et en situation de renvoi, soit 4'021 personnes en 2006 pour 4'348 personnes en 2005. Par contre, dans le domaine du droit ordinaire de police des étrangers, on relève une très nette augmentation des requêtes émanant d'étrangers en provenance de pays tiers (regroupements familiaux - étudiants - demandes de régularisation de clandestins). Cette tendance est importante, car il s'agit à chaque fois de cibler les prestations publiques selon la réalité du terrain et le cadre légal en vigueur, ce qui oblige une mobilité professionnelle des collaborateurs et collaboratrices.

Le Conseil d'Etat a rédigé un rapport à l'attention du Grand Conseil sur la loi sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001¹ comprenant différents documents. Il a rappelé que « ces différents rapports, sans être forcément convergents, mettent en revanche en évidence un fonctionnement insatisfaisant des institutions et mécanismes institués par la loi sur l'intégration des étrangers » et a émis une esquisse de 7 priorités sur lesquelles le Délégué et son Bureau, avec l'appui de la commission consultative, devront axer leur travail. Ce rapport a été renvoyé en Commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) le 17 novembre 2006. Les prestations publiques ont pu être maintenues, puisque le BIE a examiné 70 projets, dont 40 ont pu être subventionnés.

¹ Ce rapport a permis de communiquer le rapport d'évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du canton de Genève de la commission d'évaluation indépendante composée du professeur Sandro Cattacin, ainsi que de Mmes et MM. Miléna Chimineti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler, le rapport du responsable de la médiation en matière d'intégration des étrangers pour la période 2003-2005 et le rapport du Délégué à l'intégration sur les activités menées dans le domaine de l'intégration des étrangers portant sur la période comprise entre les Assises de l'intégration de juin 2004 et celles du 18 mars 2006.

Un accent tout particulier sur l'organisation et les méthodes a été mis, afin de garantir la qualité des prestations et d'améliorer le travail au quotidien, et ce, tant dans la préparation et la gestion du déménagement de l'OCP à Onex, que par le développement, dans ce même office, de la gestion électronique des dossiers et de Calvin2. Par ailleurs, le regroupement des guichets étrangers/frontaliers et suisses a permis une simplification de l'accueil et donc une amélioration des prestations à la population, et sur le plan des ressources humaines, une polyvalence accrue des guichetiers.

Sur le plan interne toujours, 2006 a vu la réalisation des objectifs en matière de délai de traitement des dossiers de naturalisation. La durée de traitement d'une demande de naturalisation ordinaire est comprise entre 18 et 24 mois pour tous les candidat-e-s. De même, avec les ressources supplémentaires attribuées à l'Office cantonal de l'état civil spécialisé, les retards accumulés depuis le 1^{er} juillet 2005, date à partir de laquelle cet office est chargé d'enregistrer tous les événements étrangers concernant des ressortissants genevois, ainsi que toutes les décisions judiciaires et administratives, ont été résorbés à raison de 70%.

Concernant la délivrance de documents d'identité, l'introduction, dès le 5 octobre 2006, pour une première phase pilote, d'un nouveau modèle de passeport à données biométriques implique l'enregistrement d'une image numérisée du visage effectué à Lausanne, Genève n'ayant pu obtenir d'autorisation fédérale en la matière, ce qui représente un inconvénient pour les personnes désireuses d'obtenir un tel document.

Au vu de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 de la loi fédérale sur le partenariat enregistré (LPart), les officiers d'état civil du canton de Genève ont suivi, à cet effet, une formation continue.

Sécurité publique

Concernant le domaine d'action de la sécurité publique, le corps de police n'assume pas moins de 14 prestations en la matière. Pour chacune d'entre elles, la direction de la police a listé les événements, réalisations et projets majeurs de l'année 2006. Il est impossible ici de rendre compte de ce travail conséquent et les résultats détaillés par prestation feront l'objet de communications ultérieures. Toutefois, il faut relever que les prestations publiques en matière de sécurité ont été déclinées en 119 réalisations ou projets structurants et 17 activités ne relevant pas d'une prestation Ge-Pilote telle que recensée ont été menées, plus particulièrement pour 13 d'entre elles dans le domaine du recrutement.

Pour répondre à la gestion des grands événements par la mise sur pied des conditions de sécurité adaptées, il est souligné que des risques de troubles à l'ordre public nécessitent l'engagement de forces de police lors des manifestations sportives. Ainsi, lors de la Coupe du monde de football 2006, 68 gendarmes ont été mobilisés dans l'opération « Heracles » et près de 7'500 heures ont

ainsi été consacrées à la sécurité publique.

L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions sont notamment passés par la mise en production de nouveaux radars « feux-vitesse » et par la mise à jour de 17 carrefours pour le contrôle « feux-vitesse ». On constate qu'avec la poursuite du remplacement des appareils argentiques par du numérique et par l'adaptation des lieux à ce système, le nombre des infractions relevées a augmenté de plus de 50%. Ce qui inévitablement a engendré une augmentation du volume d'affaires traitées par le service des contraventions qui s'est ajoutée aux importants problèmes de retard, notamment vu le manque d'effectifs.

Les infractions contre le patrimoine (cambriolages, vols à la tire, astuce et portière) représentent la plus grande partie du travail de la police. Les synergies entre les services ont été améliorées et les patrouilles préventives sur la voie publique accentuées, prestation qui se développera encore en 2007. Dans le cadre des enquêtes sur les incendies criminels, le taux d'élucidation élevé est dû à la création du groupe « incendies » dont la formation ad hoc a donné les résultats espérés. Des conférences au sein d'entreprises privées en matière de prévention de vols et/ou cambriolages ont vu le jour en 2006. Le vol à l'astuce, qui connaît depuis 2000 une augmentation importante, a fait l'objet d'une campagne de prévention lors de la Foire de Genève.

Pour répondre aux impératifs de sécurité routière, la campagne PréDiRe s'est déroulée du 30 octobre au 3 novembre 2006. Il s'est agi non seulement de sécuriser le cheminement des écolières et écoliers, mais également de rappeler aux usagers que chacun doit se comporter dans la circulation de manière à ne pas gêner ni mettre en danger les autres usagers. Il faut également noter le partenariat actif avec les ASM durant ces mêmes campagnes.

Le maintien de la sécurité et de l'ordre publics par des actions de prévention, de répression et par des interventions est également requis, de plus en plus fréquemment, lors d'événements festifs de masse. C'est ainsi que les Fêtes de Genève ont représenté 3'546 heures d'engagement.

Il est une prestation moins connue du public qui est l'exécution des tâches de la police mortuaire. On a dénombré en 2006 pas moins de 329 levées de corps, dont 87 cas de suicides et 426 actes de police mortuaire (ouvertures de cercueils, exhumations, etc.). Il existe également une cellule d'intervention psychologique d'urgence qui a fourni des soutiens psychologiques aux familles endeuillées en fonction des besoins.

Pour répondre à l'exécution des décisions prises par les autorités judiciaires et administratives, la police a exécuté en 2005 4'447 mandats de conduite de l'Office des poursuites (chiffre non encore disponible pour 2006), activité très lourde en terme d'heures, à raison de 2 heures en moyenne par mandat.

De nouvelles dispositions en matière de mesures administratives, débouchant notamment sur des périodes de retrait de permis de conduire plus longues (système dit « de cascade »), sont entrées en vigueur en 2006. Ce changement, conjugué au renforcement des contrôles de police, a généré une augmentation du nombre des mesures administratives par rapport à 2005, alors que la hausse du volume d'affaires entre 2004 et 2005 constituait déjà un record (+ 20%), hausse qui a impliqué tant un accroissement des émoluments que l'adoption de mesures de gestion appropriées pour y faire face.

L'année 2006 a vu l'introduction sur le plan national du tachygraphe numérique, en remplacement du tachygraphe analogique dont certains véhicules doivent être équipés. La gestion des demandes d'obtention des cartes d'accès pour les chauffeurs et les entreprises a été confiée au service des permis de conduire. Ce système permettra d'optimiser les contrôles par les autorités compétentes du temps de travail des chauffeurs professionnels et ainsi d'améliorer la sécurité routière.

En 2006, le SAN a pour la première fois assuré intégralement les contrôles techniques périodiques de tous les véhicules des TPG, sauf des tramways, suite à la décision fédérale de déléguer cette tâche aux cantons. Cette activité s'exerce dans le cadre d'une convention entre le SAN et les TPG. Elle constitue un volume de 300 contrôles environ par année, effectués sur les installations techniques des TPG, spécialement adaptées à cet effet. La mise en œuvre d'une pratique de contrôle analogue à celle exercée pour les autres véhicules lourds constitue une amélioration tant de la sécurité routière qu'en termes de productivité. Elle a donc également une incidence en sa qualité de prestation dans le domaine de l'Activité économique.

Les mesures de gestion dans le domaine de l'expédition du courrier postal par le SAN ont été optimisées (expédition en courrier « B », tous les deux jours, pour atteindre la masse critique permettant de bénéficier de taux d'affranchissement plus favorables, utilisation d'enveloppes à double-fenêtre, etc.). Il faut signaler qu'en 2006, le SAN a enregistré 165'000 courriers sortants, 257'000 bordereaux d'impôt annuel non compris. Les mesures d'optimisation ont permis d'économiser 36'800 F environ, ce qui représente une diminution significative des dépenses, mais ne compense que partiellement la croissance des charges d'affranchissement, liée notamment à l'augmentation du nombre de décisions de mesures administratives notifiées par courrier « recommandé ».

Action pénitentiaire

Pour répondre à la priorité en matière de planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat, il s'est agi d'assurer la réalisation du mandat concernant la construction de l'établissement de la Brenaz (vote de la loi et obtention de la subvention fédérale en 2006).

A la prison de Champ-Dollon, 472 personnes en moyenne étaient incarcérées, alors que l'établissement compte

270 places. Cette surpopulation importante engendre de nombreux problèmes, tant au niveau de la gestion de l'établissement qu'à celui des conditions de détention. La loi 9864 ouvrant un crédit d'investissement de 18'423'000 F pour la construction et l'équipement d'une nouvelle structure de détention à Puplinge devrait permettre la mise à disposition de 64 places supplémentaires.

L'année 2006 a également été marquée par la décision engagée du Conseiller d'Etat en charge du DI de ne plus compter de mineurs incarcérés à la prison de Champ-Dollon. Cette décision est effective depuis le mois de mai 2006, alors que depuis plusieurs années, Champ-Dollon recensait plus de 200 mineurs incarcérés chaque année.

Afin de viser une réinsertion dès le premier jour de l'incarcération, l'accent a été mis sur le développement de formations individuelles en prison avec l'aide de la Société genevoise de probation. Une nouvelle collaboration a été initiée avec l'association Auxilia, afin d'étendre l'offre de formation, dans le contexte de surpopulation carcérale.

La problématique de la réinsertion se joue également à d'autres niveaux et le manque de logements et d'appartements pour l'hébergement d'urgence est évidemment problématique.

Il faut souligner le développement d'une collaboration étroite et efficiente entre partenaires public et privé en matière de réinsertion professionnelle dans le cas du contrat de travail pour 6 employés permanents qui a pu être établi auprès de l'entreprise de recyclage Serbeco.

Par ailleurs, il a fallu assurer l'adaptation de la réglementation genevoise à l'entrée en vigueur du code pénal modifié et le suivi du processus législatif et réglementaire concordataire, afin de répondre aux obligations légales et de prendre en compte les intérêts genevois dans ce cadre concordataire. L'année 2006 a vu la finalisation des statuts de la Conférence suisse des directrices et directeurs de probation et la rédaction des fondements éthiques de la probation, ce qui a revêtu une importance toute particulière au niveau national dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

Sur le plan interne, pour assurer le fonctionnement courant des services dans le domaine pénitentiaire, suite à des modifications légales et techniques obligatoires, il a fallu adapter la plateforme informatique aux exigences posées par l'entrée en vigueur du code pénal modifié et de la nouvelle application Papillon.

Dans un contexte toujours plus difficile, un projet pilote portant sur des massages assis a été développé dans le cadre du service de probation et d'insertion, expérience qui fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation.

Activité économique

Il a été relevé précédemment que le DI contribue par ses prestations à hauteur de 25% à l'Activité économique.

Dans ce contexte, il faut mentionner les chiffres, en ordre de grandeur, arrondis de 115 mio F, représentant la somme distribuée en 2006 dans l'économie à titre principalement de dividendes en faveur des créanciers (contre 61 mio F en 2003, 1ère année dès la réorganisation des OPF) et de 3 mio F à titre d'émoluments, alors que 2'800'000 F étaient budgétisés. La distribution des dividendes aux créanciers fait partie des activités principales d'un office de faillites. La qualité des actions menées par l'Office des faillites (OF) dans la recherche d'actifs, qui peut intervenir désormais avec le soutien de l'analyste comptable, récemment engagée, joue un rôle significatif dans la détermination de ce montant. L'importance des chiffres évoqués démontre ainsi une activité soutenue dans la gestion des dossiers.

Ces chiffres, en ordre de grandeur toujours, doivent être complétés par celui de 270 mio F, soit la somme distribuée (sous réserve de quelques montants consignés) en 2006 dans l'économie en lien avec les procédures de poursuites (contre 183 mio F en 2003, 1ère année de la réorganisation des OPF). Cette somme comprend 31 mio F d'émoluments, alors que 29 mio F étaient budgétisés.

Au vu de l'impact en matière économique, il faut noter que l'Office des poursuites (OP) fait face, depuis la réorganisation des OPF au 1er novembre 2002, à une augmentation continue et significative de son volume d'activité. Ainsi, on constate une augmentation de 5,02% du dépôt des réquisitions de poursuite par rapport à 2005 (2006 : 269'897 / 2005 : 256'995). La qualité des prestations est à souligner puisqu'au 31 décembre 2006, les commandements de payer étaient édités dans le délai imparti par la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (soit une semaine dès la réception de la réquisition de poursuite). L'évolution des réquisitions électroniques a connu en 2006 un développement réjouissant (+ 26,81% par rapport à 2004). On constate également une augmentation de 15,57% du dépôt des réquisitions de continuer par rapport à 2005 (2006 : 178'218 / 2005 : 154'210). A relever l'augmentation de 50,11% par rapport à 2003 (118'723).

Des efforts ont été consentis en 2006 sur le plan de la formation. Une collaboration a été instaurée avec le canton de Vaud. Ainsi, cinq candidats (3 OP et 2 OF) ont été inscrits aux cours vaudois conduisant à l'obtention du brevet de capacité de préposé aux poursuites et aux faillites. Il s'agit d'une formation d'une durée de deux ans en cours d'emploi (un mercredi sur deux). Indépendamment des efforts de formation mis en place à Genève, cette collaboration intercantonale est indéniablement un « plus » propre à élever le niveau général de formation au sein des OPF genevois et joue également un rôle en vue d'assurer la relève.

Un site internet bilingue (français-anglais) avec un e-mail a été mis en ligne au service cantonal des objets trouvés afin de mieux répondre aux besoins d'un public cosmopolite. Le site a été doté d'une galerie de photographies qui devrait permettre de faire découvrir les articles les plus recherchés dans le cadre des ventes aux enchères

publiques et par là même d'attirer le public lors de ces mêmes enchères.

Marché du travail

Depuis 2004, avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres, l'OCP est devenu l'office central du canton en matière de délivrance des autorisations de travail. C'est ainsi qu'en 2006, le service des Autorisations de travail a traité 46'000 dossiers, auxquels il faut ajouter 10'000 procédures d'annonces. Une semaine d'actions contre le racisme et les discriminations a eu lieu sous l'égide du BIE du 20 au 25 mars 2006 portant sur la mise en oeuvre d'actions, en partenariat avec les associations qui se sont portées volontaires, dont les TPG qui ont accepté une campagne d'affichage à l'intérieur des bus de certaines lignes. Cette action de sensibilisation a également vu se développer une campagne, menée du 30 mars au 30 juin 2006, dans le but de mettre en évidence les discriminations dans l'emploi, celle des CV-Anonymes en partenariat avec la Migros, les SIG et la Commune de Vernier. Le bilan des partenaires est encourageant et cette problématique sera approfondie.

Intégration sociale

Pour assurer la prestation portant sur la prévention des violences à l'égard des femmes, le SPPE a assuré la publication du document de synthèse du modèle d'intervention communautaire utilisé dans les campagnes de prévention auprès des populations migrantes, intitulé «Modèle d'intervention Violence conjugale Violences sexuelles Campagne de prévention des violences faites aux femmes auprès des populations migrantes», avec le soutien de l'Unité de Médecine des voyages et des migrations (HUG) et l'association Femmes Prévention Santé, et une campagne de prévention des violences faites aux femmes auprès de la communauté arabophone avec l'édition de 2 brochures, l'une sur la violence conjugale, l'autre sur la violence sexuelle, en langue arabe. La clôture des campagnes spécifiques aux populations migrantes a permis de constater l'intérêt de nombreux partenaires pour ce modèle d'intervention, pour lequel le SPPE est désormais sollicité comme expert.

Par ailleurs, pour répondre à des besoins exprimés par les partenaires locaux (maisons de quartier, etc.), le problème de la violence existe chez les jeunes a fait l'objet d'un projet auquel le DIP a collaboré. Un dépliant d'information sur la violence dans les relations amoureuses des adolescent-e-s « Spécial jeunes La violence nuit gravement à l'amour » a été édité. Un quiz amène l'adolescent-e à évaluer sa propre situation et une liste d'adresses lui permet de trouver plus d'informations ou de l'aide. Il a été diffusé à l'ensemble des élèves de l'enseignement post-obligatoire et aux institutions directement en lien avec la problématique (Service santé jeunesse, office de la jeunesse, maisons de quartier, etc.). Le lancement médiatique s'est appuyé sur le cadre d'événements existants (la Cité des Métiers et le festival Hip-Hop).

Enfin, un colloque interdisciplinaire sur la nouvelle loi genevoise sur les violences domestiques (F 1 30) s'est déroulé le 22 novembre 2006. Il a permis de réunir l'ensemble des partenaires impliqués dans l'application de la loi genevoise sur les violences domestiques et de constater les pistes à retenir pour que celle-ci puisse déployer ses effets plus concrètement.

La promotion de l'égalité s'est illustrée lors de la campagne des 10 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes (Leg), en juin 2006, qui a vu la publication de la brochure « Les 10 ans de la LEG ». Une campagne d'affichage a été menée dans les TPG et en Ville de Genève. Le SPPE a en outre publié un rapport de synthèse de la loi et de son bilan qui a été envoyé à tous les acteurs impliqués.

Dans le domaine de la promotion de l'égalité au travail, le SPPE a mené une enquête, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat, auprès des femmes cadres supérieures de l'Etat pour évaluer et identifier leurs problèmes prioritaires et leurs besoins. Les résultats sont disponibles sur le site internet du SPPE. Le Conseiller d'Etat en charge du DF et de l'OPE a été saisi par le SPPE d'une liste de mesures permettant des améliorations sensibles.

Par ailleurs, un groupe de travail composé du DIP, du DF, du DCTI et du DI a été constitué par le Conseil d'Etat pour évaluer le besoin des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat en matière de prise en charge des enfants en bas âge. Sous l'égide du SPPE, un rapport a été rendu en novembre 2006 proposant notamment au Conseil d'Etat l'achat de places de crèches dans des structures existantes. La Journée des filles 2006 et les débats dans le cadre de la Cité des métiers 2006 ont participé de cette même promotion de l'égalité dans la formation, ainsi qu'un manuel d'enseignement « L'école de l'égalité » rédigé par les bureaux romands de l'égalité et diffusé au sein des écoles publiques et privées.

En conclusion, les prestations fournies en matière des droits humains et de sécurité des personnes auront à réinterpréter et vivifier le contrat pour l'avenir tel que proclamé dans le Discours de Saint-Pierre et à rappeler que « la richesse des multiples apports culturels, fidèle à notre longue tradition genevoise du refuge, constitue le ciment de notre réussite collective et des droits individuels. Nous n'avons pas le droit de les dilapider en dressant de nouveaux murs et de nouvelles frontières virtuelles, qu'elles soient géographiques ou nichées dans les comportements ».

4. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le département de l'instruction publique (DIP) s'est engagé dans d'importants changements (lire la partie Conseil d'Etat) en 2006. Ils s'inscrivent non seulement dans le cadre du programme de législation et des plans de mesures du Conseil d'Etat mais aussi dans celui des 13 priorités pour l'instruction publique genevoise du DIP (<http://www.geneve.ch/dip/>).

Pour le DIP, la demande de prestations publiques est en grande partie liée aux variations d'effectifs d'élèves et d'étudiants couplée à l'évolution de l'agglomération urbaine genevoise qui connaît une forte croissance démographique (+15%) et une diversification de l'immigration. De manière générale, **les effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants ont suivi une forte hausse en 15 ans¹ (+26,5% pour le primaire, +27,3% pour le CO et +15,4% pour l'enseignement Postobligatoire).**

Il convient de noter que cette tendance démographique scolaire ne correspond pas à celle des autres cantons.

Le système éducatif genevois a connu simultanément de multiples réformes dans l'enseignement primaire, le cycle d'orientation et le postobligatoire (nouvelle maturité, maturité professionnelle², école de culture générale, nouvelle loi sur la formation professionnelle, création des HES, accords de Bologne ou encore harmonisation scolaire romande et suisse), tout en subissant une limitation des ressources financières allouée à l'éducation.

Amélioration qualitative

L'augmentation du chômage (1,2% en 1990 pour 6,8% en janvier 2006) et de l'explosion de l'assistance sociale à Genève a un fort impact sur le système éducatif. A l'augmentation des effectifs s'ajoute un accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins spécifiques, ce qui rend nécessaire un renforcement de la capacité d'accueil dans l'enseignement primaire spécialisé, une augmentation des capacités de prises en charge sur les plans social, éducatif et sanitaire, ainsi que la mise en place d'une unité d'intégration.

Des résultats concrets

En plus de son objectif d'efficacité, le Conseil d'Etat a aussi exprimé la volonté de ne pas supprimer de

prestations publiques. En conséquence, le DIP traduit l'objectif de réduction de 5% des charges (toutes choses étant égales par ailleurs), par un objectif d'efficacité de 5% qui intègre la variation de la demande de prestations publiques.

Il convient de souligner que le DIP est depuis plusieurs années dans un contexte de recherche d'efficacité, puisqu'il a fallu faire face à une forte croissance des effectifs et que les moyens n'ont pas varié dans les mêmes proportions. Entre 1990 et 2005, les effectifs globaux ont augmenté de 17'500 élèves, apprentis et étudiants, soit une croissance de 26%. L'évaluation des besoins pour la rentrée 2006 prévoyait 112,8 postes supplémentaires par rapport aux rentrées précédentes. Sur les 112,8 postes requis pour organiser la rentrée 2006, le Conseil d'Etat a octroyé 35,5 postes supplémentaires au DIP, qui ont été affectés en priorité aux prestations publiques. Le reste des besoins supplémentaires a été comblé par des réallocations internes. Si l'objectif de 5% n'est donc pas encore atteint, on peut cependant relever que l'effort de rigueur du DIP s'est d'ores et déjà traduit par des résultats très concrets.

Sur le plan technique, il convient de souligner que la structure budgétaire actuelle ne permet pas de donner de la visibilité aux réallocations de postes. Cela est d'autant plus vrai qu'un lecteur non avisé pourrait avoir tendance à considérer que le Personnel administratif et technique (PAT) est du personnel affecté à des activités de « back-office » et que seul le Personnel Enseignant (PE) fournit directement des prestations aux élèves et étudiants. Or, une bonne partie du personnel figurant sous la catégorie PAT (bibliothécaires, éducateurs, conseillers d'orientation, psychologues, infirmiers, médecins, etc.) travaille directement avec les élèves et fournit donc des prestations qui sont effectivement « au front ».

Ce rapport de gestion 2006 rend compte des principales réalisations du DIP. Concernant l'achèvement en 2006 des bâtiments scolaires, le DCTI le mentionne en pages 62-63. Le département reste à disposition pour tous compléments d'information.

¹ 1990 et 2005

² 1^{ère} école dont la CDIP a reconnu le titre de maturité spécialisée en 2006

Principaux indicateurs d'activités de l'ensemble du DIP

Postes occupés en 2004 et 2005 ; postes budgétisés et occupés en 2006

		Occupation déc. 2004 (1)	Occupation déc. 2005 (1)	Budget 2006 voté	Budget 2006 après réalloc. (2)	Occupation déc. 2006 (1)	Ecart (bud. après réalloc.) bud. après réalloc. (postes) bud. après réalloc. (%)	
SG (et services associés)	PAT	63.25	70.75	73.95	73.65	74.25	+0.60	+0.81%
		63.25	70.75	73.95	73.65	74.25	+0.60	+0.81%
SAFs	PAT	78.60	67.50	51.80	49.80	44.50	-5.30	-10.64%
		78.60	67.50	51.80	49.80	44.50	-5.30	-10.64%
EP	PAT	244.20	223.40	215.40	214.70	220.45	+5.75	+2.68%
	PE	2'281.68	2'275.70	2'285.72	2'277.52	2'278.47	+0.95	+0.04%
Total EP		2'525.88	2'499.10	2'501.12	2'492.22	2'498.92	+6.70	+0.27%
CO	PAT	203.77	202.22	213.30	212.75	213.52	+0.77	+0.36%
	PE	1'309.42	1'329.92	1'328.30	1'320.90	1'318.23	-2.68	-0.20%
Total CO		1'513.19	1'532.14	1'541.60	1'533.65	1'531.75	-1.91	-0.12%
ESPO	PAT	344.30	383.34	387.80	379.65	378.34	-1.31	-0.35%
	PE	1'599.51	1'674.09	1'712.34	1'740.84	1'735.77	-5.07	-0.29%
Total ESPO		1'943.81	2'057.43	2'100.14	2'120.49	2'114.11	-6.38	-0.30%
CEFOPS	PAT	16.65	15.95	16.55	15.95	16.70	+0.75	+4.70%
	PE	67.48	67.21	71.60	71.85	71.15	-0.70	-0.97%
Total CEFOPS		84.13	83.16	88.15	87.80	87.85	+0.05	+0.06%
OJ	PAT	623.65	634.73	538.60	538.55	534.21	-4.34	-0.81%
OFPC	PAT	146.08	145.95	166.70	165.90	159.51	-6.39	-3.85%
		146.08	145.95	166.70	165.90	159.51	-6.39	-3.85%
Total DIP (hors HES et hors UNI)	PAT	1'720.49	1'743.84	1'664.10	1'650.95	1'641.48	-9.47	-0.57%
	PE	5'258.09	5'346.92	5'397.96	5'411.11	5'403.62	-7.49	-0.14%
	Total	6'978.59	7'090.76	7'062.06	7'062.06	7'045.09	-16.97	-0.24%
HES (3)	PAT	183.42	186.69	195.69		183.65	-12.04	-6.15%
	PE	342.55	335.53	347.68		330.27	-17.41	-5.01%
Total HES		525.97	522.22	543.37		513.92	-29.44	-5.42%
UNI (4)	PAT	1'152.70	1'181.55	1'171.01		1'179.65	+8.64	+0.74%
	PE	730.09	740.21	764.06		737.09	26.97	-3.53%
Total UNI		1'882.79	1'921.76	1'935.07		1'916.74	-18.33	-0.95%
Total DIP (y compris HES et UNI)	PAT	3'056.62	3'112.09	3'030.80		3'004.78	-12.87	-0.42%
	PE	6'330.73	6'422.66	6'509.70		6'470.98	-51.87	-0.80%
	Total	9'387.35	9'534.74	9'540.50		9'475.76	-64.74	-0.68%

(1) Occupation des postes au 10 décembre en 2004, au 12 décembre en 2005 et au 8 décembre en 2006.

(2) Selon réallocations/réaffectations effectuées au sein du DIP.

(3) Les assistants et adjoints scientifiques ne sont pas inclus.

(4) Les assistants et moniteurs ne sont pas inclus.

SG	Secrétariat général	CEFOPS	Centre de formation professionnelle santé-social
SAFs	Services administratifs et financiers	OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
EP	Enseignement primaire	HES	Haute école spécialisée
CO	Cycle d'orientation	UNI	Université
ESPO	Enseignement secondaire postobligatoire	OJ	Office de la jeunesse

PAT Personnel administratif et technique (301)

PE Personnel enseignant (302)

L'information financière se trouve dans le Compte d'Etat.

Éducation et formation

De manière générale, au niveau de la formation des enseignants, avec la mise en œuvre du processus de Bologne, la licence mention *Enseignement* délivrée par la Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève sera remplacée par un parcours académique de type baccalauréat et maîtrise. Pour donner suite au rapport du Conseil d'Etat du 2 mai 2005 (RD 585) sur la formation des enseignants, le Conseiller d'Etat en charge du DIP a sollicité le Rectorat en date du 11 octobre pour établir un plan d'intention générale relatif à la création d'un *institut universitaire de formation des enseignants* (IUFÉ). Cet institut deviendrait un pôle d'excellence pour la formation des futurs enseignants primaires et secondaires, ainsi que celle des directeurs d'établissement scolaire. Le Rectorat a répondu favorablement à la demande du Conseiller d'Etat et poursuivra son travail en 2007.

Enseignement primaire

Pour l'enseignement primaire, l'année 2006 a été marquée par quatre décisions majeures :

Mise en place d'un Réseau d'enseignement prioritaire (REP)

A la rentrée 2006, il a été décidé de lancer la création d'un réseau pour favoriser l'enseignement et les apprentissages dans les écoles dont la population scolaire est issue de milieux défavorisés. A la rentrée 2006, deux écoles les Tattes/Gros-Chêne ont été réunies dans une même unité administrative dirigée par une directrice habilitée à prendre des décisions locales. Les deux écoles disposent d'une marge de manœuvre pour utiliser les ressources à disposition de la manière qu'elles estiment la plus adéquate au regard des difficultés des élèves. Elles travaillent en collaboration étroite avec l'Office de la Jeunesse du DIP et les services sociaux de la Commune d'Onex. Une attention toute particulière est accordée aux relations avec les parents. Sur la base de ce projet pilote, d'autres écoles aux caractéristiques semblables sont appelées à se mettre en réseau à partir de la rentrée 2007, selon une démarche volontaire.

Acceptation de l'initiative populaire *Pour le maintien des notes à l'école primaire*

Le 24 septembre, l'initiative populaire *Pour le maintien des notes à l'école primaire* (IN-121) est acceptée par 75,7 % des électeurs genevois. Le contreprojet des partis de la droite qui lui était opposé recueille 57,6 % des voix. Le dispositif d'évaluation généralisé à la rentrée 2005 et les évaluations chiffrées furent un premier pas vers l'harmonisation des écoles primaires du canton. La victoire de l'initiative implique le retour des notes traditionnelles dans toutes les classes de la 3^e primaire à la 6^e primaire, degrés visés par l'IN-121. Les classes de la 1^{re} enfantine à la 2^e primaire ne sont pas concernées.

Le Conseiller d'Etat en charge du DIP a réuni les partenaires de l'école et les partis politiques dans un vaste processus de consultation pour élaborer un nouveau règlement de l'enseignement primaire, applicable à la rentrée 2007.

Organisation :

nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire

En décembre 2005, le directeur général de l'enseignement primaire a été mandaté pour proposer des modalités organisationnelles qui répondent aux besoins actuels et futurs de cet ordre d'enseignement. Une commission de fonctionnement a été mise sur pied au sein de laquelle toutes les fonctions sont représentées : enseignants généralistes, maîtres spécialistes, formateurs, inspecteurs, directeurs.

La commission a rendu son rapport en juin. Les pistes explorées ont fait l'objet, le 16 novembre, d'un protocole d'accord entre les partenaires et d'une communication publique.

Cet accord mentionne :

- la nécessité pour les écoles de disposer d'une autonomie étendue selon le principe d'une délégation de responsabilités de la part du département, afin de prendre localement et dans les meilleurs délais des décisions face aux problèmes rencontrés;
- la nécessité d'offrir à l'équipe enseignante un encadrement hiérarchique de proximité;
- la mise en place de conseils d'établissement qui doit permettre de favoriser la collaboration entre les partenaires de l'école : professionnels de l'école, parents et autres représentants d'instances publiques et d'organismes locaux.

Les décisions prises sont les suivantes, selon les termes de l'accord :

- le renforcement de la collaboration entre les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation afin de mieux prendre en compte l'ensemble de la scolarité obligatoire;
- la création de régions rassemblant des écoles primaires et des collèges du cycle d'orientation selon le principe de la mixité sociale, en lien avec les services de l'Office de la jeunesse;
- l'organisation des 164 écoles primaires actuelles en une centaine d'établissements avec à leur tête une direction; les établissements regroupent de 1 à 4 écoles selon la taille et les caractéristiques de chacune d'elles; les établissements et les directeurs d'établissement remplacent les circonscriptions et les fonctions d'inspecteur, de responsable d'école et de maître principal;
- la définition d'un projet d'établissement en lien direct avec les besoins de la population scolaire locale.

La mise en œuvre de ces mesures est fixée pour la rentrée 2008. L'ensemble du nouveau dispositif sera évalué par le service de la recherche en éducation du DIP (SRED).

De plus le Conseiller d'Etat en charge du DIP a donné mandat aux directeurs généraux de l'enseignement primaire et du Cycle d'orientation (CO) d'examiner le dispositif de création d'une unique direction de l'enseignement obligatoire.

Cycle d'orientation (CO)

Au niveau du cycle d'orientation, les deux initiatives IN 134 - en juillet 2005 - et IN 138 - en mars 2006 - proposent un projet d'organisation diamétralement opposé. L'IN 134 prévoit un système de classes à 4 niveaux homogènes en 7^e puis 6 filières homogènes à partir de la 8^e tandis que l'IN 138 propose le système hétérogène. Ces deux initiatives ont été lancées après la création le 12 mai 2005 de la commission générale de la formation de l'enseignement secondaire 1 (CO1). Celle-ci a été mandatée par le Conseiller d'Etat en charge du DIP pour élaborer des propositions susceptibles de répondre aux objectifs visés pour le CO dans le « Plan d'action pour l'école publique genevoise » déposé en mai 2005. Il donne des éléments d'aide à la décision pour permettre au Conseil d'Etat d'élaborer un contre-projet rassembleur qui tienne compte de l'harmonisation scolaire, du renforcement de la cohérence avec l'enseignement primaire ou encore des programmes et des évaluations aux niveaux romand et Suisse.

Décisions majeures prises en 2006

- Ouverture du collège de la Seymaz, 20^e bâtiment du cycle d'orientation, pour 2007.
- Évaluation périodique des prestations des personnels, y compris après la nomination.
- Participation des groupes de discipline à l'écriture d'un plan d'études commun dans le cadre du groupe de travail BEJUNEFRIIVAL (coordination Berne-Jura-Neuchâtel-Fribourg-Valais).
- Reconnaissance des acquis des élèves en allemand à leur entrée au Cycle d'orientation et mise en cohérence des plans d'études.
- Adoption de la méthode Geni@l pour l'enseignement de l'allemand dans tous les collèges du CO dès la rentrée 2007.
- Utilisation généralisée du logiciel SIGNA pour le recensement des actes de violence en milieu scolaire.

Principaux changements au CO

- Réorganisation des classes d'accueil par doubles degrés, afin de limiter les déplacements des élèves, de rationaliser les coûts et d'optimiser l'occupation des places disponibles.
- Insertion de la gestion des maître-sse-s de langues maternelles au service des classes d'accueil.
- Modification du dispositif de classe-relais externe et mise en place d'un nouveau modèle en collaboration avec le service médico-pédagogique (SMP).
- Nouvelles modalités de prise en charge des élèves hospitalisés.
- Réorganisation du service des ressources humaines (RH) - mise sur pied d'une structure transversale permettant une gestion coordonnée des RH, qu'il s'agisse du personnel enseignant ou des personnels administratifs et techniques.
- Ouverture et gestion de l'économat central du DIP pour les moyens d'enseignement (ECDIP).

Autres événements

- Mise sur pied de deux groupes de travail, suite au

mandat confié aux 4 directeurs généraux de l'enseignement postobligatoire (PO), du cycle d'orientation (CO), de l'office de la jeunesse (OJ) et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) par le Secrétaire général en vue d'améliorer l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que le suivi des élèves au CO. L'un des groupes s'est vu confier le dossier relatif à la coordination entre les différents services et partenaires concernés par l'accompagnement et le suivi des jeunes au niveau du secondaire I et II, et l'autre a été chargé de constituer, sous forme de bilan d'orientation, un outil d'évaluation des élèves de 8^e (CO).

- Organisation et gestion de la visite des 13'200 élèves du CO à la « Cité des Métiers » (voir OFPC, page 43).
- Développement et collaboration du secteur des épreuves communes avec d'autres partenaires, notamment dans le cadre du mandat avec le Conseil Central Interprofessionnel (CCI).

Enseignement post-obligatoire (PO)

Dans le cadre de la formation post-obligatoire les différentes prestations de formation fournies par les établissements de l'enseignement secondaire postobligatoire ont permis de décerner 3'313 diplômes reconnus. Genève s'est engagé à atteindre l'objectif énoncé par la CDIP qui veut que 95% des jeunes décrochent un diplôme du degré secondaire II d'ici 2015.

En 2006, l'Ecole de culture générale a décerné, pour la première fois, 30 certificats de maturité spécialisée santé et travail social qui permettent l'accès à certaines filières des hautes écoles spécialisées. Le 15 décembre 2006, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a reconnu ces titres sur le plan national. Cette reconnaissance permet de consolider la place de l'Ecole de culture générale comme une troisième voie de formation de niveau secondaire II aux côtés des filières gymnasiale et professionnelles.

Augmentation des effectifs

A la rentrée 2006, les 22 écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire ont accueilli 19'508 élèves et apprenti-e-s, ce qui représente une augmentation de plus de 820 unités par rapport à l'année scolaire précédente (ou + 4,4%).

La répartition de ces effectifs entre les différentes filières montre un accroissement significatif de 18% des élèves se destinant à l'Ecole de culture générale (+ 303 élèves), une augmentation des classes d'insertion (qu'elles soient scolaires ou professionnelles) de 81 élèves (+ 8,2%) et une plus légère augmentation de la formation gymnasiale (+ 260 élèves ou + 3,6%). Les filières professionnelles commerciales, techniques, artisanales, en arts appliqués et en nature et environnement, qu'elles se déroulent à plein-temps à l'école ou en formation duale voient leurs effectifs se stabiliser (+ 55 apprenti-e-s ou + 0,7%).

Pour faire face à cette augmentation et pour conserver la qualité des formations dispensées, 33,4 postes supplémentaires, provenant d'autres départements, ont été octroyés à l'enseignement postobligatoire; il a été nécessaire, en outre, de réallouer des ressources vers l'enseignement. Ces réallocations proviennent à la fois

d'autres services et divisions du département (+18 postes) et de l'enseignement postobligatoire (+9 postes).

Réorganisation de l'offre dans les filières de formation professionnelle

Cet important projet, piloté par la direction générale en collaboration avec l'OFPC et les milieux professionnels, s'attache à intégrer les aspects novateurs de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, notamment par l'amélioration de la visibilité et de la cohérence du système de formation professionnelle de notre canton. Il permet également d'intégrer par anticipation les nouveaux défis auxquels sera confrontée la formation professionnelle dans les années à venir.

Présentée lors de la « Cité des Métiers », l'organisation de la formation professionnelle genevoise s'articulera, dès la prochaine rentrée, autour de 7 pôles : arts appliqués, commerce, construction, nature et environnement, santé et social, services et hôtellerie/restauration et technique. Pour adapter la législation genevoise, un projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique sera déposé durant le printemps 2007.

Le préapprentissage au DIP

Décidé en 2004 par le vote de la loi 9157 modifiant la Loi sur l'instruction publique, initié lors de la rentrée 2005, le rattachement des ateliers du préapprentissage, qui dépendaient jusqu'alors de la fondation SGIPA, est devenu effectif dès janvier 2006. Ces 17 ateliers dépendent dorénavant du service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI). Ce rattachement permet de consolider la cohérence du système de formation mis sur pied pour les élèves qui ont des difficultés à s'insérer directement dans une filière certifiant du secondaire II postobligatoire.

L'éducation physique pour les apprentis du CEPTA

La généralisation de l'enseignement de l'éducation physique pour les apprentis en formation duale au CEPTA a été initiée en 2006. En effet, jusqu'à présent, certains apprentis ne bénéficiaient pas de cours d'éducation physique durant leur cursus. Principalement dans les domaines des bâtiments et de l'automobile, les apprentis disposent dorénavant d'une dotation horaire en éducation physique, dotation qui n'a pu être dégagée qu'en adaptant la partie enseignement professionnel. Cette mesure, qui permet de se rapprocher des exigences prévues par la Confédération, nécessitera des

adaptations organisationnelles et sera progressivement étendue à l'ensemble des apprentis du CEPTA.

Adaptation de la réglementation

Le règlement de l'enseignement secondaire (C 1 10.24) a fait l'objet de modifications décidées par le Conseil d'Etat en septembre. Elles visent à harmoniser la réglementation cantonale avec les accords intercantonaux dans le domaine des taxes scolaires et à clarifier les conditions d'admission, de transfert et de promotion par dérogation des élèves.

Principaux changements au PO

Durant l'année 2006, le centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS) a conduit des travaux préparant son intégration à l'enseignement post-obligatoire. Ce rattachement s'est réalisé le 1^{er} janvier 2007. La direction et les collaborateurs du Centre sont également impliqués dans le projet de création des 7 pôles de la formation professionnelle genevoise : le CEFOPS constitue le futur pôle Santé-social et ne devrait pas connaître de profonds changements en ce qui concerne les formations qu'il propose.

Les domaines de la formation en santé-social - formation d'assistant en soins et santé communautaire, assistant socio-éducatif CFC, éducateurs du jeune enfant - étant en plein développement et offrant des débouchés, l'effectif du Centre a progressé de 15 % de 2005 à 2006; il doit ainsi faire face à des besoins en locaux très importants. Ceux-ci ont été satisfaits en fin d'année 2006 pour l'école d'aides familiales et assistant-e-s socio-éducatifs du moins, école qui a pu emménager dans les derniers jours de décembre 2006, dans des locaux adaptés au nombre de ses élèves et situés au 25 rue des Caroubiers.

Du point de vue législatif et réglementaire, le PL 9839 modifiant la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (C1 15.0) a été adopté par le Grand Conseil du 13 octobre 2006.

Le PL 9865 sur l'intégration des mineurs handicapés ou à besoins spéciaux (C1 12) a été renvoyé, par le Grand Conseil, en commission le 22 juin 2006.

Quant au Conseil d'Etat, il a adopté les modifications réglementaires relatives à la maturité professionnelle (C 1 10.74) le 30 août 2006.

Les principaux indicateurs des trois ordres d'enseignement

	2004-2005 31.12.2004	2005-2006 31.12.2005	Effectifs au 18 novembre 2006					
			filles	garçons	total	total par école		
Enseignement primaire	35'519	35'370	17'051	18'152	35'203	Enseignement primaire	35'203	
Cycle d'orientation	12'999	13'246	6'456	6'693	13'149	Cycle d'orientation	13'149	
Enseignement postobligatoire	17'821	18'679	9'313	10'195	19'508	Enseignement postobligatoire		
- Elèves et apprentis à plein temps	12'604	13'185	7'229	6'806	14'035	S.C.A.I.	565	
Collège de Genève	6'963	7'180	4'219	3'218	7'437	C.d.G.	7'437	
Ecole de Culture Générale	1'673	1'803	1'389	744	2'133	E.C.G.	2'133	
<i>Accueil et insertion</i>	46	42	23	22	45	E.C.	4'421	
<i>Complément de formation</i>	140	85	60	49	109	E.A.A.	521	
<i>Culture générale</i>	1'487	1'634	1'264	658	1'922	C.E.P.T.A.	3'007	
<i>Maturité spécialisée (dès 2005)</i>		42	42	15	57	E.E.T.	398	
Ecole de Commerce	2'221	2'421	1'144	1'479	2'623	Coll. AD	276	
<i>Accueil et insertion</i>	47	40	25	20	45	ECG AD	427	
<i>Complément de formation</i>	159	229	122	138	260	C.HORT.	323	
<i>Filière commerciale (1)</i>	467	147	5	7	12	TOTAL DGPO	19'508	
<i>Filière diplôme (1)</i>	945	1'225	575	843	1'418	dont cl. accueil		
<i>Filière diplôme matu pro</i>	517	685	346	446	792	et insertion	1'072	
<i>Form. comm. pour porteurs de matu</i>	86	95	71	25	96	- C.O.	375	
						- P.O.	697	
Ecole d'ens. technique	400	395	45	353	398	S.C.A.I.	565	
CEPTA techniciens	115	117	4	103	107	C.d.G.	42	
CEPTA apprentis	609	617	33	613	646	E.C.G.	45	
Ecole d'arts appliqués	414	442	297	167	464	E.C.	45	
<i>Classes préparatoires</i>	94	95	56	42	98	dont		
<i>Apprentis</i>	255	285	193	113	306	maturité pro / spéc.	1'597	
<i>Propédeutique</i>	65	62	48	12	60	- post cfc ou post-diplôme	248	
Centre horticole de Lullier	209	210	98	129	227	- intra-cfc	500	
<i>Ecole pour fleuriste</i>	44	48	58	58	58	commerciale	135	
<i>Ecole d'horticulture</i>	165	162	40	129	169	technique et artisanale	215	
						artistique	150	
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	208	235	128	120	248	- diplôme matu pro commerciale	792	
Maturité commerciale	174	178	104	78	182	- maturité spécialisée E.C.G	57	
Maturité technique ou artisanale	27	57	24	42	66			
Maturité artistique	7				-			
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'104	4'009	1'288	2'669	3'957			
Ecole de Commerce	1'732	1'617	921	695	1'616			
Ecole d'arts appliqués	55	55	27	30	57			
CEPTA	2'224	2'245	318	1'870	2'188			
Centre d'ens. prof. de Lullier (horticulture)	93	92	22	74	96			
(EPIA ext.: scolarisés hors GE) (2)	358	361	153	239	392			
- S.C.A.I. (3)	302	544	221	344	565			
- Ecoles pour adultes	603	706	447	256	703			
Collège pour adultes	243	256	161	115	276			
E.C.G pour adultes	360	450	286	141	427			
CEFOPS	776	824	685	141	826	CEFOPS	826	
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI (4)	67'115	68'119	33'505	35'181	68'686	TOTAL	68'686	

Note : Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2004 et 2005, et au 18 novembre 2006 - Source : Service de la recherche en éducation.

(1) La filière diplôme remplace la filière commerciale.

(2) N'est pas inclus dans le total.

(3) Les ateliers de préapprentissage de la SGIPA ont été transférés au SCAI en 2005, ce qui explique l'importante augmentation des effectifs d'élèves du SCAI entre 2004 et 2005.

(4) Les élèves de la SGIPA ne sont pas comptabilisés dans le total.

DIPLOMES 2002-2006	2002			2003			2004			2005			2006		
	Filles	Garçons	Total												
Maturité Collèges et CEC (1)	739	567	1'306	725	445	1'170	709	471	1'180	676	531	1'207	688	471	1'159
Maturité bilingue (2)				6	5	11	12	2	14	15	9	24	14	7	21
Maturité adultes (Alice-Rivaz)	18	16	34	25	18	43	33	18	51	22	22	44	22	22	44
Total maturité (3)	757	583	1'340	756	468	1'224	754	491	1'245	713	562	1'275	724	500	1'224
Diplôme commercial EC	123	105	228	155	118	273	140	133	273	159	136	295	158	145	303
Dipl. assist. gestion administration EC (4)	38	16	54	27	12	39	31	14	45	22	13	35	19	12	31
Total diplôme EC (5)	161	121	282	182	130	312	171	147	318	181	149	330	177	157	334
CFC EC	348	234	582	373	229	602	352	250	602	273	201	474	265	173	438
CFC écoles d'arts	23	21	44	31	25	56	50	32	82	38	26	64	36	43	79
CFC CEPTA	58	395	453	52	395	447	61	448	509	68	474	542	65	426	491
CFC CEPSP/CEFOPS (6)	70	6	76	59	4	63	73	1	74	67	4	71	84	5	89
CFC Lullier	2	15	17	7	27	34	7	16	23	5	15	20	8	20	28
CFC Article 41	112	58	170	155	94	249	141	88	229	150	98	248	125	90	215
CFC écoles hors canton (7)	41	58	99	35	35	70	47	40	87	37	51	88	37	46	83
Total CFC (3)	654	787	1'441	712	809	1'521	731	875	1'606	638	869	1'507	620	803	1'423
Maturité professionnelle EC	66	53	119	86	68	154	110	111	221	114	104	218	119	106	225
Maturité professionnelle écoles d'arts	15	9	24	18	7	25	35	13	48	31	9	40	17	10	27
Maturité professionnelle EET	8	107	115	5	84	89	4	89	93	7	73	80	10	101	111
Maturité professionnelle CEPTA	3	38	41	7	47	54	5	55	60	10	61	71	21	62	83
Maturité professionnelle Lullier	2	7	9	2	11	13	5	12	17	5	12	17	6	10	16
Total maturité professionnelle	94	214	308	118	217	335	159	280	439	167	259	426	173	289	462
Total diplôme culture générale	124	123	247	209	70	279	244	78	322	246	95	341	235	100	335

- (1) Les diplômes issus du système de maturité à options coexistent en 2002 avec ceux des anciennes maturités du Collège et de l'EC, puis les remplacent dès 2003.
- (2) Dès 2003. Ne concerne qu'une école (CEC André-Chavanne).
- (3) Sans les maturités et les CFC d'écoles privées.
- (4) Délivré après la formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM).

- (5) Sans les attestations de formation élémentaire (AFE) et les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP).
- (6) Y compris aide-familiale.
- (7) Il s'agit d'apprenti-e-s sous contrat à Genève, mais qui suivent leur formation scolaire en dehors du canton.

**DIPLOMES SUISSES DE NIVEAU
SECONDAIRE II ET TERTIAIRE (SANS LES HES)
DELIVRES EN 2006 (ANNEE SCOLAIRE 2005/2006)**

ECOLES PUBLIQUES	Filles	Garçons	Total
COLLEGE CALVIN (maturité à options)	79	55	134
COLLEGE CANDOLLE (maturité à options)	63	50	113
COLLEGE CLAPAREDE (maturité à options)	72	57	129
COLLEGE ROUSSEAU (maturité à options)	67	39	106
COLLEGE DE SAUSSURE (maturité à options)	101	67	168
COLLEGE SISMONDI (maturité à options)	57	43	100
COLLEGE VOLTAIRE (maturité à options)	80	47	127
COLLEGE POUR ADULTES (maturité à options)	22	22	44
CEC & CPC N. BOUVIER	175	133	308
Maturité à options	25	17	42
Diplôme commercial	34	28	62
Maturité professionnelle	43	42	85
Dipl. assist. gestion administration	19	12	31
Certificat fédéral de capacité	54	34	88
CEC & CPC E. GOURD	186	140	326
Maturité à options	53	32	85
Maturité professionnelle	4	9	13
Certificat fédéral de capacité	129	99	228
CEC & CPC A. CHAVANNE	221	156	377
Maturité à options	30	19	49
Maturité bilingue	14	7	21
Diplôme commercial	70	69	139
Maturité professionnelle	46	29	75
Certificat fédéral de capacité	55	31	86
Attest. Féd. Form. Professionnelle (AFP)	6	1	7
CEC & CPC DE STAEL	112	86	198
Maturité à options	61	45	106
Diplôme commercial	12	13	25
Maturité professionnelle	12	19	31
Certificat fédéral de capacité	27	9	36
EC AIMEE STITELMANN (diplôme commercial)	42	35	77
EC DES BOUGERIES (diplôme commercial)	14	7	21
ECOLE D'ARTS APPLIQUES	53	53	106
Certificat Fédéral de Capacité	36	43	79
Maturité professionnelle	17	10	27
ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (maturité professionnelle)	10	101	111
ECG HENRY-DUNANT (Cert. Culture Générale)	97	48	145

Source: Diplômes enregistrés dans la BDS / SRED février 2007.

ECOLES PUBLIQUES (suite)	Filles	Garçons	Total
ECG JEAN-PIAGET (Cert. Culture Générale)	138	52	190
CEPTA	115	568	683
Maturité professionnelle	21	62	83
Dipl. technicien	2	40	42
Certificat Fédéral de Capacité	65	426	491
Attest. Form. Élémentaire (AFE)	16	39	55
Attest. Form. Professionnelle (AFP)	11	1	12
CEFOPS	220	36	256
Dipl. Pédiacre-podologue	9		9
Dipl. Hygiéniste dentaire E.S.	20		20
Dipl. Ambulancier E.S.	4	10	14
Dipl. Assistante médecin	4		4
Dipl. Technicien analyses biomédicales	11	7	18
Dipl. Educateur du jeune enfant	32	4	36
Cert. Aide soignant	56	10	66
CFC Aide familiale	26	2	28
CFC Assistant soins santé communautaire	15	2	17
CFC Cuisinier en diététique		1	1
CFC Assistant médical	16		16
CFC Assistante dentaire	27		27
CENTRE HORTICOLE LULLIER	34	49	83
Dipl. horticulteur complet	8	19	27
Dipl. fleuriste qualifié	12		12
Maturité professionnelle	6	10	16
Certificat Fédéral de Capacité	8	20	28
ARTICLE 41.1 * (CFC)	125	90	215
ECOLES HORS CANTON (CFC)	37	46	83

ECOLES SUBVENTIONNEES (hors HES)	Filles	Garçons	Total
SEFOS soins infirmiers	17	6	23
Dipl. spec. soins inf. santé m.-psy	9	6	15
Dipl. spec. soins inf. personne agée	8		8
IFAGE (brevet fédéral)	19	24	43
CONSERVATOIRE MUSIQUE GE	82	82	164
Certificats	10	13	23
Diplômes	72	69	141
CONSERV. POPUL. MUSIQUE	29	19	48
Certificat études musicales	22	15	37
Certificat études de théâtre	5	4	9
Certificat études de danse	2		2
INSTITUT JAUQUES DALCROZE (licence)	4	3	7

* dont 109 à l'IFAGE. Il s'agit de la préparation libre d'un CFC selon l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, quatre services fournissent des prestations de moyens destinés aux établissements scolaires :

- Service de la recherche en éducation (SRED)
- Service des affaires culturelles (SAC)
- Service de l'enseignement privé (SEP)
- Service Ecole-Médias (SEM).

Service de la recherche en éducation (SRED)

En 2006, le SRED a mené une réflexion sur ses perspectives et son organisation. Ce travail a abouti à un document rappelant et précisant notamment les missions du service, le contexte général (environnement local, régional et national) dans lequel il doit évoluer ainsi qu'un bilan et des réflexions sur son organisation interne. Il est rappelé la double obligation de rendre compte et la capacité à répondre aux besoins tout en garantissant la rigueur scientifique des recherches. Dans ce sens, la direction - avec la nomination de Mme Karin Müller - a décidé, afin d'optimiser ses ressources, de mettre en place une structure managériale et d'identifier des outils de pilotage pour instaurer une gestion de projets performante et adaptée aux besoins du service.

Recherches et activités menées en 2006

En 2006, de nombreux projets de recherche, des publications statistiques ainsi que des livres ont été publiés :

- « Connaissances initiales des enfants à l'entrée à l'école ».
- « La nouvelle organisation du C.O. rapport III ».
- « L'anglais pour tous au Cycle d'orientation ».
- « Pratiques d'évaluation : ce qu'en disent les enseignants (à l'école obligatoire et dans l'enseignement postobligatoire général) ».
- « Relever les défis de la société de l'information. Les compétences de base des adultes dans la vie quotidienne. Rapport genevois de l'enquête internationale ALL 2003 ».

Recherches initiées en 2006

- mise en place d'un observatoire cantonal de la petite enfance
- évaluation de la mise en place de la nouvelle organisation de l'école primaire
- évaluation du nouveau guide méthodologique d'évaluation des enseignants en phase probatoire
- étude sur les compétences transversales : motivations et modalités des apprentissages autorégulés d'élèves en fin de scolarité obligatoire
- évaluation d'un projet de modérateurs/trices dans les bus scolaires des élèves du CO
- analyse des parcours de formation des jeunes sur toute la durée de leur formation initiale
- évaluation de la classe relais externe au Cycle d'orientation
- analyse critique de la littérature sur le développement, l'usage et l'implémentation de standards dans un système éducatif

- actualisation du taux d'emménagement d'élèves dans des logements nouvellement construits

En 2006, l'enquête PISA, menée tous les 3 ans, a été réalisée et coordonnée au niveau romand par le SRED. Ainsi, les compétences en lecture, en mathématiques et en sciences (domaine principal cette année) d'environ 10'000 jeunes romands de 15 ans sont à nouveau évaluées.

La Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance (CRIÉE), à laquelle participe le SRED, a organisé l'exposition « De toutes les couleurs, un siècle de dessins dans les écoles genevoises » qui a attiré plus de 9'000 visiteurs et a vu la publication « De toutes les couleurs, un siècle de dessins à l'école » coéditée par la CRIÉE/SRED, le Musée d'ethnographie et les Editions Infolio.

Le Service des affaires culturelles (SAC)

L'année écoulée a été principalement consacrée à la poursuite des collaborations et partenariats initiés précédemment avec les ordres d'enseignement du DIP, avec les communes et la Ville de Genève ainsi qu'avec différents organes de soutien et professionnels de la culture.

- Dans le domaine du livre, le SAC a ainsi développé une collaboration inédite avec les professionnels du secteur et la Ville de Genève en participant à la mise sur pied d'un stand conjoint au Salon du Livre.
- Concernant le domaine de la danse, trois nouvelles conventions réunissant la Ville de Genève, l'Etat, Pro Helvetia et des organismes culturels ont été négociées en 2006.
- Dans le domaine des arts visuels, l'année s'est terminée avec l'attribution de deux nouveaux contrats à des réalisateurs genevois, pour une durée de deux ans.
- En vue d'une meilleure coordination entre les différents partenaires, des séances de concertations ont été tenues régulièrement. Une première étape a amené le DIP, la Ville et la Loterie Romande à adopter un formulaire commun pour toutes les demandes de soutien. Désormais, les acteurs culturels peuvent déposer le même dossier de requête auprès des trois organismes.
- Concernant les grands projets culturels, le Conseil d'Etat a décidé de déposer une résolution proposant le lancement du concours architectural pour le Nouveau Musée d'Ethnographie. Quant à la Maison de la Danse, le projet a dû être abandonné suite au référendum lancé et adopté à Lancy.
- Enfin, les travaux réalisés sous le pilotage du DIP par la Commission de l'enseignement musical de base ont visé à réorganiser la tâche publique de l'enseignement musical de base (non professionnel) en adaptant celle-ci aux besoins de formation et à la vie culturelle actuelle. En 2006, la démarche est entrée dans sa phase de concrétisation. Il a été décidé qu'une proposition de réactualisation de la loi et de son règlement d'application sera présentée au Grand Conseil au début de l'année 2008 en vue de la mise en place d'un nouveau réseau d'écoles de musique.

Changements

Les changements à signaler pour l'année 2006 sont les suivants :

- Le fonds Rapin (précédemment confié aux Archives d'Etat) été repris par le SAC. Ce dernier a proposé au Conseil d'Etat d'adopter un arrêté décidant de la création d'un fonds de soutien à l'édition. Ainsi depuis le 6 septembre 2006, au maximum CHF 200'000 par année seront désormais attribués pour l'édition d'ouvrages qui ont un lien avec Genève.
- Concernant la gestion courante des subventions, des outils informatiques et de nouvelles procédures ont été mis en place pour être en conformité avec la nouvelle loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Hormis des démarches administratives plus complexes, l'adoption de cette loi entraîne un traitement plus long des dossiers. En effet, toute attribution de soutien est désormais validée par le Conseil d'Etat et non plus par le Conseiller d'Etat en charge du département.
- Afin d'assurer une meilleure surveillance et un meilleur suivi des aspects financiers, le SAC a par ailleurs procédé à une nouvelle répartition des tâches au sein du service.
- Une nouvelle directrice du service, Mme Joëlle Comé, a été désignée. Elle a pour principale mission de procéder à la réorganisation du SAC et du Fonds cantonal d'art contemporain comme de mieux définir les liens entre ces services, les écoles et les organismes culturels.

Principaux indicateurs d'activité du SAC

Évolution des dossiers d'aides ponctuelles traités par le SAC

	2006			2005			2004			2003		
	Requêtes	Accordées	%	Requêtes	Accordées	%	Requêtes	Accordées	%	Requêtes	Accordées	%
Aide ponctuelle à la culture	237	110	46%	216	74	34%	155	45	29%	230	82	36%
Aide diffusion et échanges	74	49	66%	91	53	58%	82	50	61%	90	51	57%
Grandes manifestations	6	6	100%	5	5	100%	7	6	86%	5	5	100%
Fonds audiovisuel	112	21	19%	86	27	31%	78	22	28%	81	31	38%
Fonds de soutien à l'édition	38	12	32%	/	/	/						
Total	467	198		398	159		322	123		406	169	

	2006		2005		2004		2003	
	Requêtes	Accordées	Requêtes	Accordées	Requêtes	Accordées	Requêtes	Accordées
Aide ponctuelle à la culture	237	110	216	74	155	45	230	82
Pourcent accordé		46%		34%		29%		36%

Service de l'enseignement privé (SEP)

Le service a sollicité à cinq reprises la commission de l'enseignement privé. Six nouvelles autorisations d'exploiter ont été délivrées à de nouveaux établissements de formation, deux autorisations complémentaires ont été octroyées à des écoles déjà en activité et ayant élargi leurs prestations. Par ailleurs, quatre reconductions d'autorisations provisoires d'exploiter ont été signifiées à des établissements après un et deux ans de fonctionnement. Dix écoles ont cessé leurs activités ou leurs autorisations sont devenues caduques.

En 2006, le service a procédé au recensement bisannuel des écoles. Les informations recueillies ont permis de s'assurer des établissements en activité, de vérifier et de

mettre à jour leurs données administratives et offres de formation et, le cas échéant, de connaître leurs divers projets d'extension.

Nouvelles directives

Le nouveau document de travail destiné à préciser et coordonner le rôle des inspectrices et inspecteurs auprès des institutions privées de scolarité obligatoire, réalisé l'année précédente, a été très largement apprécié par les utilisatrices et utilisateurs. Grâce aux commentaires et suggestions émis par ces derniers après usage, le document a encore été modifié et complété pour leur faciliter le travail d'analyse et l'émission de recommandations. Cela tend à renforcer davantage les échanges et la collaboration entre les écoles privées et le département.

S'agissant de la remise d'informations concernant les écoles et leur diffusion auprès de toute personne intéressée ainsi que des partenaires institutionnels du service, une nouvelle base de données plus performante ainsi qu'un site internet plus convivial et élargi sont en phase avancée de développement.

Un travail de réflexion, quant aux responsabilités de l'Etat en matière de surveillance de l'enseignement privé, s'est achevé durant l'année écoulée. Les modifications légales et/ou réglementaires qui en découlent seront déposées dans le courant de l'année 2007.

Le Service Ecole Média (SEM)

Au cours de l'exercice 2006, le DIP a pris la décision de rattacher le Service Ecoles-Médias (SEM) au Secrétariat général, alors que ce service dépendait depuis sa mise en place en 2005 des trois ordres d'enseignement. Parallèlement, la décision d'intégrer la Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG), jusqu'ici liée aux Services administratifs et financiers, au SEM a été prise en 2006. L'objectif d'un tel rapprochement est de mettre en place une structure départementale unique pour la gestion de l'informatique pédagogique et administrative, ainsi que l'utilisation des autres médias dans l'enseignement ou la communication. Il s'agit de renforcer le pilotage dans les domaines concernés et d'harmoniser l'organigramme du DIP avec celui des autres départements. La nouvelle structure doit permettre de concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique cohérente et rationnelle en matière de systèmes d'information et de médias, de gérer plus efficacement les projets d'envergure et les adaptations à l'évolution des technologies et de fournir des prestations en meilleure adéquation avec les besoins des écoles et des services du DIP.

Le SEM a aussi réalisé des actions spécifiques dans le cadre de la mise en place de la politique du DIP pour développer l'usage des Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement et l'apprentissage.

- **Laboratoires de langues.** Le SEM a été chargé de piloter le dossier du remplacement des laboratoires de langues – dont le matériel obsolète est âgé de 10 à 20 ans – par une solution multimédia.
- **Logiciels libres.** Les logiciels libres sont utilisés depuis de nombreuses années dans le domaine

pédagogique. En conformité avec la mesure 28 du premier plan d'économie du Conseil d'Etat, le SEM a mis en œuvre un projet de développement de l'usage de ces logiciels dans les écoles.

- **Messagerie.** Durant l'année écoulée, l'ensemble des enseignants a été doté d'une adresse de messagerie électronique. Jusqu'ici, cette boîte aux lettres n'était attribuée que sur demande. La systématisation de la messagerie doit permettre de développer la communication électronique. Par ailleurs, des synergies ont été trouvées avec la plateforme educanet2, mise en place par la CDIP et l'OFFT notamment, afin de l'utiliser pour la messagerie destinée aux élèves. L'infrastructure cantonale est ainsi déchargée de cette tâche.
- **Séparation des réseaux.** Conformément aux plans de sécurité informatique de l'Etat, le SEM met en place avec le CTI une amélioration de la séparation des réseaux informatiques pédagogiques et administratifs.
- **Filtrage Internet.** Depuis 2004, des tests de filtrage sont effectués sur le réseau pédagogique. Ils visent à éviter l'accès des élèves à des sites inappropriés. Durant l'année écoulée, le SEM a testé différents produits et une solution pérenne a été choisie, permettant ainsi de répondre sur ce point aux exigences de l'article 16a de la loi sur l'instruction publique.
- **Ré-informatisation des bibliothèques du DIP.** Les 54 bibliothèques et centres de documentation du DIP utilisent pour la gestion et le prêt de leur fond documentaire un logiciel obsolète datant des années 80. Le SEM a présenté et défendu un projet de loi visant au renouvellement de cet outil. La loi doit être votée au début 2007.
- **Synergie avec l'lfmes.** Une synergie et un partage des ressources ont été développés entre le SEM et l'Institut de formation des maîtresses et des maîtres de l'enseignement secondaire (lfmes). Ceci a permis d'améliorer l'offre de formation initiale et continue dans le domaine MITIC.
- **Restructuration de l'offre de formation continue.** L'offre 2006-2007 du SEM a été restructurée pour améliorer son efficacité. Les cours s'articulent autour de domaines qui ont été redéfinis et un accent particulier a été donné à la composante médias-images, principalement dans le champ de la critique de l'information.
- **Blog à l'école.** Le SEM mène avec plusieurs établissements scolaires du CO et du PO une expérimentation de l'usage pédagogique des blogs. Il s'agit de relever les apports pédagogiques de cet outil et également de sensibiliser les élèves aux responsabilités de la publication sur Internet.
- **Pratiques émergentes.** L'utilisation intensive des nouvelles technologies par les jeunes amène de nouvelles pratiques sur le terrain scolaire, lesquelles entrent souvent en conflit avec l'institution : *happy slapping* (mise en scène de violences filmées avec un téléphone portable), dérapages sur des sites personnels (blogs), etc. Le SEM est intervenu pour fournir une expertise face à ces situations.

Sur le plan informatique, lié à l'administration :

- **Réorganisation du projet SIEF:** désignation d'un directeur de projet métier, reprise en main des référentiels SMOG par le CTI ainsi que l'orientation des travaux. (La consolidation et convergence des bases de données actuelles, la migration de la BDS vers une nouvelle plate-forme, la finalisation et validation des analyses des besoins, l'analyse comparative des besoins et solutions existant dans d'autres cantons).
- **Début des travaux de réalisation du projet TAMI :** sélection du fournisseur, mise au point du contrat, réalisation et validation du premier lot (cadrage), mise en place de la structure de pilotage et organisation des ateliers, mise au point et validation du planning général et détaillé, travaux de prototypage et validation des prototypes.
- **Phase finale premier lot du projet SIRH :** suite aux travaux de migration, de préparation, de mise en place et de tests menés avec le concours de la division, décision de basculer la paie sur SIRH dès le 1^{er} janvier 2007.

Orientation et formation des adultes

En 2006 l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a engagé ses ressources en priorité dans la réalisation des six projets suivants :

- La proposition d'élaboration de deux projets de loi différenciés, l'un consacré à la formation professionnelle (PL 9917), l'autre à l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (PL 9918). Ils avaient pour objectif de favoriser une plus grande visibilité de l'orientation et l'information et de reconnaître ce champ professionnel à part entière. Les deux projets de loi ont été acceptés par le Conseil d'Etat en septembre 2006, qui ont été renvoyés par le Grand Conseil en commission le 12 octobre 2006.
- La mise en place, dès la rentrée scolaire 2006-2007, d'un suivi individualisé des apprenants et apprenantes baptisé *Réussir+* entend faciliter la transition des jeunes d'un système scolaire (école obligatoire ou enseignement postobligatoire) à la formation professionnelle duale en identifiant les jeunes ayant connu des difficultés scolaires ou sociales antérieures et de les accompagner durant leur formation grâce à un encadrement spécialisé et un suivi individualisé. Ce dispositif doit diminuer les résiliations en cours de formation et, à terme, les échecs aux examens de fin d'apprentissage. Les premiers résultats obtenus après trois mois de formation (novembre 2006) sont encourageants puisque le nombre de résiliations a diminué de 3,4% par rapport à 2005 et 2004.
- Face à la diminution régulière du nombre de places d'apprentissage, les partenaires sociaux et l'Etat de Genève, dans le cadre du Conseil Central interprofessionnel, ont commencé une réflexion sur les mesures incitatives à mettre en place pour soutenir les entreprises dans leur effort de formation ou encourager les entreprises qui ne forment pas à offrir des places de

formation. Le CCI présentera en 2007 un rapport au Conseil d'Etat.

- Pour répondre au souhait du Conseil d'Etat de diminuer les coûts des publications, l'OFPC a décidé de créer une véritable cyberadministration au sein de l'Office. Une enquête a répertorié les prestations actuellement en ligne, déterminé les actions à développer pour intensifier la politique actuelle de mise à disposition de documents et d'interactions sur les prestations OFPC et créer de nouvelles synergies sur le net à partir de nouvelles prestations.
- Le groupe de travail interinstitutionnel « Aide à l'insertion des jeunes gens et jeunes filles en rupture de formation » a été créé sur décision d'un Arrêté du Conseil d'Etat. Il a pour mandat d'examiner les possibilités de créer un réseau d'aide à l'insertion, de répertorier les acteurs publics, privés et subventionnés, de définir les objectifs et le fonctionnement d'un tel réseau ainsi que les axes généraux d'une action politique concertée. L'OFPC assure la coordination et le suivi des travaux de ce groupe présidé par le Secrétaire général du DIP.
- Le projet de créer une Cité des métiers permanente sur le modèle de la Cité des métiers de la Villette à Paris entend maintenir la dynamique suscitée par la Cité des métiers et des formations qui s'est déroulée en novembre 2006 à Palexpo.

Rattachement du SAEA

Effectif depuis le 1^{er} mai 2006, le rattachement à l'OFPC du Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) a permis une plus grande synergie entre les services du DIP chargés d'assurer l'encouragement aux études et à la formation, une meilleure utilisation des ressources humaines et une amélioration de l'efficacité du dispositif CAF. Parallèlement une nouvelle procédure pour l'octroi des allocations d'études et de formation a été mise en place permettant une meilleure information pour les bénéficiaires de prestations, une simplification du travail administratif et une diminution des délais de réponse.

ProFormations

L'autonomisation de ProFormations sera opérationnelle en 2007. Ce changement de structure (d'une instance interdépartementale à une association sans but lucratif avec membres collectifs) doit offrir une plus grande souplesse de fonctionnement, une meilleure visibilité de l'indépendance de la structure par rapport à l'Etat de Genève et à ses offices, et un élargissement des prestations, en dehors du champ de la formation continue.

Horaire continu

Le passage de l'horaire continu à l'OFPC de 8 heures 30 à 17 heures répond à une évolution de la société et à une demande des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier des prestations de l'OFPC durant la pause de midi. Ce passage à l'horaire continu a eu principalement des incidences sur l'organisation de la réception centrale de l'Office et sur le Centre d'information sur les études et les professions.

Nouvelle articulation

Nouvelle articulation entre les secteurs Qualité-Formation et Examens et Certifications du Service de la formation professionnelle, avec une prise en charge commune des dossiers par le conseiller ou la conseillère en formation. Cette nouvelle articulation permet une circulation plus fluide de l'information entre les différents secteurs de l'OFPC, un suivi plus attentif des dossiers, une gestion administrative allégée et surtout un meilleur fonctionnement du Service de la formation professionnelle.

7 pôles de formation

De plus, l'OFPC a participé au projet des pôles de formation, à tous les groupes de travail mis en place pour repenser l'organisation de la formation professionnelle dans le canton. L'OFPC s'est activement impliqué dans la définition des 7 pôles de formation qui organiseront la filière de formation professionnelle dès la rentrée 2007: Arts appliqués, Commerce, Construction, Nature et environnement, Santé et social, Services et Hôtellerie/restauration, Technique. Il a élaboré un matériel d'information sur ces pôles pour la Cité des métiers et des formations 2006, qui a préfiguré la nouvelle organisation.

Cité des métiers

La Cité des métiers et des formations 2006 s'est déroulée du 13 au 19 novembre 2006. Cette manifestation a mis en évidence l'attrait des jeunes et des adultes pour le monde des métiers, de la formation, de la formation continue. L'orientation est devenue un enjeu majeur pour la population en général. Un prix de la meilleure entreprise formatrice par pôle de formation a été décerné pour la première fois. Il reconnaît et valorise les efforts des entreprises appliquant les critères de qualité dans l'encadrement de leur(s) apprenant(s).

Enfance et jeunesse

La direction générale de l'office de la jeunesse (DGOJ) - dirigée par Mme Pascale Byrne-Sutton depuis le mois de septembre 2006 - joue un rôle fondamental en tant que fédérateur des cinq services qui lui sont rattachés. Elle assure une cohérence et une prise en charge efficace des situations qui sont portées à la connaissance de ses services. Fort de plus de 900 collaborateurs répartis sur cinq services relativement autonomes les uns des autres, ce travail d'harmonisation s'accompagne d'une augmentation de la présence de l'OJ sur le terrain par la création d'antenne décentralisée.

Création du SPMi

La mise en œuvre du nouveau service de protection des mineurs (SPMi) (l'ex-STG et l'ex-PDJ) se poursuit. Le 1^{er} juillet 2006, la décision du Conseil d'Etat visant à regrouper le Service de protection de la jeunesse (PDJ) avec le Secteur « mineurs » du Service du tuteur général (STG) a été concrétisée. Le nouveau service dénommé Service de protection des mineurs (SPMi) est opérationnel.

Révision de la loi sur l'office de la jeunesse

La loi sur l'Office de la jeunesse date de 1958. Très moderne en son temps, cette loi a aujourd'hui perdu en efficacité. A la demande du Conseiller d'Etat en charge du département, un projet de loi et de règlement visant à réformer en profondeur cette loi ont été élaborés. Le projet de loi sera déposé vraisemblablement au Grand Conseil au printemps 2007.

Entrée en vigueur de la LIAF

Le 1^{er} janvier 2006, la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) est entrée en vigueur. Pour se mettre en conformité avec cette dernière, l'OJ a élaboré et conclu plusieurs contrats de prestations avec diverses associations ou fondations. Ce travail va continuer en 2007.

Nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil familial

L'entrée en vigueur de la loi nécessite l'élaboration d'un contrat-cadre régissant le statut des familles d'accueil à la journée. La DGOJ a préparé un projet allant dans ce sens qui a été discuté par tous les partenaires, en particulier les communes. Le contrat-cadre doit être adopté par les parties en 2007 pour être mis en vigueur 2009 au plus tard. Cela dit, il convient de préciser que différentes motions et projets de lois ont été déposés en automne 2006 et qu'il peut remettre en cause différents principes posés par la loi (rattachement des familles à des structures de coordination, contrat-cadre définissant le statut de la famille d'accueil).

FAS'e : des changements au niveau de la structure

En mars 2006, le Conseil d'Etat a désigné les membres du Conseil de Fondation de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) pour la nouvelle législature, en ratifiant les propositions des partenaires. Outre le Bureau, les nouveaux organes internes du Conseil ont été définis selon les deux pôles d'intérêt général de la Fondation : les actions de terrain et la gestion des ressources. Ces instances ont à relever le défi de proposer au Conseil des réponses qui lui permettent de mettre les moyens à octroyer en adéquation avec les problématiques de terrain et leur évolution.

Protection des mineurs

La protection des mineurs est une préoccupation constante de l'Office de la Jeunesse (OJ). En particulier, la lutte contre la maltraitance et les violences sexuelles à l'égard des mineurs sont des sujets prioritaires actuellement de l'OJ. En décembre 2004, la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a rendu un rapport dans lequel 13 recommandations ont été formulées pour une meilleure prise en charge des enfants maltraités. Ces dernières ont été en grande partie mises en œuvre en 2005 et 2006.

Réforme de la péréquation financière

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) amène au retrait de l'assurance-invalidité (AI) du domaine de la pédagogie spécialisée. L'OJ pilote la mise en place du projet de loi PL 9865 sur l'intégration des mineurs handicapés à besoins spéciaux, car en janvier 2008, notre canton doit reprendre toutes les prestations que l'AI fournissait dans ce domaine.

Mise en œuvre de la convention de la Haye sur l'adoption internationale

La CEPP a rendu un rapport qui évalue la mise en œuvre de la Convention de La Haye (CLaH) sur l'adoption internationale, entrée en vigueur en 2003. A travers quatre recommandations, la CEPP propose de systématiser et de simplifier un certain nombre de processus qui sont du ressort de l'autorité centrale cantonale, rattachée à la DGOJ. La mise en œuvre de ces recommandations devra être traduite par des changements de pratiques en 2007. A noter que durant l'année, l'ELP a pu bénéficier de ressources ponctuelles qui ont permis une augmentation du nombre d'évaluations des candidats à l'adoption en attente d'autorisations. La CEPP, qui met en évidence la complexité actuelle, soulève par ailleurs la question de savoir si le système en vigueur au plan suisse ne devrait pas faire l'objet d'une révision de manière à centraliser ou à tout le moins régionaliser certaines tâches, pour gagner en efficacité.

Trois nouveaux centres de jour au SMP

Afin de répondre aux besoins d'enfants sévèrement atteints sur le plan psychoaffectif et au niveau de leurs acquisitions scolaires, trois nouveaux centres de jour ont été ouverts par le service médico-pédagogique (SMP) à la rentrée 2006. Grâce à ces nouvelles structures, quelques 28 enfants en difficulté aigüe peuvent bénéficier des mesures pédo-thérapeutiques les plus appropriées.

476 nouvelles places dans les crèches subventionnées par le canton et les communes

Avec trois nouvelles structures et plusieurs agrandissements d'institutions, les places disponibles dans les crèches subventionnées sont passées de 2'976 à 3'452 ce qui représente une augmentation de 476 places disponibles pour des enfants de 0 à quatre ans. C'est une évolution positive et il convient de saluer les efforts fournis par les communes dans ce domaine.

Réponse à des procédures de consultations

La DGOJ a été sollicitée pour préparer plusieurs réponses au nom du Conseil d'Etat à des consultations fédérales:

- Projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée
- Financement du service d'aide par téléphone pour enfants et adolescents no 147

- Révision de l'ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption
- Projet de loi fédérale sur les enlèvements internationaux d'enfants et sur la mise en œuvre des conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes.

Principaux indicateurs de l'OJ

Enfants en danger : situations de risque et de maltraitance

Activités	2004	2005	2006
Enfants en situation de risque (vulnérabilité ¹)	777	1'294	1'324
Suspensions de maltraitance types ² :			
- négligences et/ou	137	197	147
- violences physiques et/ou	259	267	235
- violences psychiques et/ou	144	151	121
- abus sexuels (attouchements, relations sex.)	90	86	57

(chiffres du SSJ)

- 1 Enfant en situation de risque: condition d'existence précaire, carence éducative, toxicodépendance, alcoolisme ou maladie psychique d'un ou des deux parents ou encore détention ou absences des parents.
- 2 Un enfant peut avoir été victime de plusieurs types de maltraitance et ainsi se trouver comptabilisé plusieurs fois.

Consultations médico-psychologiques	2004	2005	2006	var 06/05
Nbre d'enfants et ados traités	5'986	6'064	6'691	10,3%
Nbre de nouveaux cas	2'354	2'480	2'512	1,3%
Nbre total de séances	109'278	109'818	109'234	-0,5%
Nbre de traitements intensifs dont	5'986	5'969	6'594	10,5%
- Traitements individuels	3'009	2'973	3'265	9,8%
- Traitements groupes	582	576	530	-8,0%
- Traitements familles/parents	2'395	2'420	2'799	15,7%

(Source : SMP)

Les 10.3% s'expliquent par une augmentation du nombre de nouvelles demandes ainsi que par l'augmentation de la durée des traitements dus à la sévérité de la psychopathologie et de la complexité des situations psychosociales.

Scolarité spécialisée (en nbre d'enfants)	2004	2005	2006	var 06/05
Classes spécialisées	536	535	506	-5,4%
Institutions, externats	773	768	785	2,2%
Total	1'309	1'303	1'291	-0,9%

(Source : SMP)

On observe une diminution du nombre d'enfants des regroupements spécialisés grâce à la capacité d'intégration accrue de l'école ordinaire. En revanche, on assiste à une augmentation de situations de handicaps sévères qui ne peuvent être accueillis que dans une structure médico-pédagogique à haut taux d'encadrement et qui a nécessité l'ouverture de trois nouvelles institutions.

Dossiers suivis par le SPMI

	2004	2005	2006 Suivi sans mandat tutélaire	2006 Suivi avec mandat tutélaire	2006 Total SPMI
Total mineurs suivis SPMI	5'061	6'106	6'080	2'617	8'752
Assistance/appui éducatif : mineurs ayant bénéficié d'une action socio-éducative	2'832	3'996	3'985		
Clauses péril	50	49			25
Evaluations sociales effectuées pour les autorités judiciaires ou administratives	1'514	1'688	1'721		
Auditions d'enfants dans les procédures de séparations/divorces/mesures protectrices de l'union conjugale	260	342	335		
Jugements rendus par juges des enfants	235	297	296		

(Source : SPMI)

Hautes Ecoles et recherche

Les HES-SO

Neuf ans après l'ouverture des premières filières HES, la Haute école de Genève – HES-SO Genève a adopté le calendrier du « modèle de Bologne », comme la plupart des écoles de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans l'une des 24 filières genevoises – musique comprise – suivent donc, depuis la rentrée 2006-2007, une formation structurée selon ce modèle commun à tous les pays ayant signé la Déclaration de Bologne qui vise à harmoniser l'enseignement supérieur européen.

Pôle artistique genevois et rapprochement des écoles d'ingénieurs

Les travaux de rapprochement des domaines de l'art et du design qui ont mobilisé l'Ecole des Beaux-arts de Genève et la Haute école d'arts appliqués ont abouti en septembre 2006 à la création de la Haute école d'art et de design – Genève, qui réunit 4 filières (architecture d'intérieur, communication visuelle, design industriel et de produits, arts visuels) et forme la seconde école la plus importante de Suisse dans ces domaines (après Zürich). Par ailleurs, la réunion de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et l'Ecole d'ingénieurs de Lullier en une seule école à Genève pour l'ingénierie et l'architecture dès 2009 a été approuvée par le Conseil de la HES-SO Genève en novembre 2006.

Haute école de musique

La « Task force » chargée d'intégrer les filières professionnelles du Conservatoire de musique et de l'Institut Jaques-Dalcroze au sein d'une Haute école de musique (HEM) genevoise a rendu son rapport en septembre 2006.

Dans son protocole de décision du 15 novembre 2006, le DIP prévoit pour 2008 la mise en place effective de la Haute école de musique au sein de la HES-SO Genève.

Répartition des tâches entre la direction générale de la HES-SO Genève et les écoles

Un travail de réexamen systématique du travail accompli à ces deux échelons a débuté en 2006, en particulier sur la communication et la formation continue. En matière de communication, notamment, le chef du DIP a donné son accord à la proposition faite par l'ensemble des écoles de transformer l'appellation Haute école de Genève en HES-SO Genève, ce qui simplifie le message en mettant l'accent sur l'appartenance au réseau HES-SO d'une part, tout en respectant l'identité de chaque école, d'autre part. En matière de formation continue, un groupe de travail a été constitué pour préparer la mise en place d'un nouveau service de formation continue commun à toutes les écoles de la HES-SO Genève dès l'automne 2007.

Délégation à l'égalité

La HES-SO Genève a constitué au printemps 2006 une délégation de quatre membres chargés de contribuer à la mise en œuvre et à la promotion du principe de l'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes et de veiller à éliminer les inégalités frappant les personnes handicapées. Cette plateforme est au service des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des étudiant-e-s de toute la HES-SO Genève.

Elections HES

Du 20 au 23 novembre 2006, l'ensemble des collaboratrices et des étudiant-e-s HES ont élu leurs représentants au sein du Conseil de la Haute école de Genève – HES-SO Genève, à savoir : les représentants du corps professoral, du corps intermédiaire, du personnel administratif et technique ainsi que des étudiant-e-s. Pour la première fois, cette élection s'est déroulée sous forme d'*e-voting*.

Statut du corps enseignant

La phase transitoire de 5 ans prévue pour la mise en application du statut HES B5 10.16 pour le personnel enseignant des 5 premières écoles HES (gestion, arts, ingénieurs) s'est terminée au 30 septembre 2006. La phase transitoire prévue pour le transfert du personnel enseignant des écoles santé-social s'achèvera le 31 décembre 2009. Plus de 86% des personnes concernées étaient déjà passées sous le nouveau statut à fin 2006. Pour le domaine de la musique, les travaux préparatoires sur les conditions du transfert du corps enseignant sous statut HES se poursuivront en sous-commission paritaire durant l'année 2007.

Au niveau intercantonal, les travaux sur un statut commun du personnel HES-SO pour le personnel d'enseignement et de recherche et le personnel administratif et technique se poursuivent depuis 2005. Les principes du statut commun seront inscrits dans la nouvelle convention HES-SO, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2008.

Projets transversaux

L'année 2006 a donné aux écoles de la Haute école de Genève – HES-SO Genève l'occasion de collaborer à trois événements importants.

- l'organisation au niveau cantonal, en mai 2006, de la Journée nationale de la recherche, manifestation destinée à sensibiliser les députés à la nécessité de soutenir la formation à travers des projets de recherche appliquée concrets dont les retombées financières sont considérables pour toute la société civile;
- la seconde édition du partenariat avec le Paléo Festival Nyon en juillet 2006. Ce projet a offert un « laboratoire géant » permettant à 140 étudiant-e-s et enseignant-e-s dont le travail a été intégré dans le programme académique de l'année, de concevoir, réaliser et assurer le suivi de nombreux projets;
- la participation, en novembre 2006, des 7 écoles genevoises à la deuxième Cité des métiers et des formations de Genève. Durant les 7 jours de la manifestation, de très nombreux visiteurs ont manifesté leur intérêt pour des formations HES axées sur la pratique, diversifiées et proches des milieux professionnels.

Principaux indicateurs d'activité des HES

Postes

	Occupation 31.12.04	Occupation 31.12.05	Budget 2006	Occupation 31.12.06	Ecart (+dépass.)	Ecart/bud. (%)
Total PAT 1)	183,42	186,69	195,69	183,65	-12,04	-6,15
Total PE	342,55	335,53	347,68	330,27	-17,41	-5,01
Ens. PO	64,95	35,74	-----	25,32		
Prof. HES	103,15	106,45	-----	109,28		
Ch. Ens.	135,33	150,41	-----	145,81		
Ch. cours	39,12	42,93	-----	49,86		
Total	525,97	522,22	543,37	513,92	-29,44	-5,42

Les assistants ne sont pas comptabilisés.

1) Avec les surnuméraires

Statistique étudiants

Ecoles	15 nov 2004	15 nov 2005	15 nov 2006
Ecole d'ingénieurs de Genève	536	501	452
Ecole d'ingénieurs de Lullier	377	392	364
Haute école de gestion	585	646	689
Haute école d'art et design	221	254	529
Total HES-SO	1'719	1'793	2'034
Haute école de santé	498	591	681
Haute école de travail social	482	498	493
Total HES-S2	980	1'089	1'174
ESBA	344	322	-
ESIG	88	83	88
Total général	3'131	3'287	3'296

Source :

HES-SO/HES-S2 Service de la statistique au secrétariat général, ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.

ESIG/ESBA Secrétariat des écoles, ces chiffres correspondent au nombre d'étudiants à la rentrée.

Statistique étudiants diplômés HES

Ecoles	2004 *	2005 *	2006 Provisoire
Ecole d'ingénieurs de Genève	108	129	140
Ecole d'ingénieurs de Lullier	48	61	166
Haute école de gestion	93	113	123
Haute école d'arts appliqués	56	56	84
Ecole supérieure des beaux-arts	62	54	53
Haute école de santé			104
Haute école de travail social			50
Total général	367	413	720

Source : AGE

* les écoles santé-social ont remis leurs premiers diplômes HES (durée 4 ans) en 2006 seulement.

Université de Genève

Dans un contexte de concurrence toujours plus marquée, tant sur le plan national que mondial, l'année 2006 a permis à l'Université de Genève (UNIGE) de réaffirmer sa place parmi les meilleures universités d'Europe. Hôte de trois Pôles de recherche nationaux (Frontiers in Genetics, MaNEP, Sciences Affectives), membres de plusieurs réseaux universitaires nationaux et internationaux, active dans le cadre de nombreux programmes et organisations de recherche européennes, l'UNIGE a également achevé sa mue vers le système dit « de Bologne », avec lequel elle sera compatible à partir de la rentrée 2007. L'excellence de sa production scientifique a en outre été confirmée par le biais du classement mondial des hautes écoles publié par le magazine américain « Newsweek », classement dans lequel l'Université de Genève figure à la première place des universités généralistes du continent européen.

Témoignage incontestable de la vitalité scientifique de l'UNIGE, les subsides de recherche accordés en 2006 par le Fonds national suisse (FNS) se montent à 60,4 millions de francs. L'UNIGE demeure ainsi dans le peloton de tête des hautes écoles universitaires suisses pour l'obtention de subsides de recherche octroyés, sur une base hautement compétitive, par le FNS. Ce dernier a aussi octroyé à l'UNIGE CHF 2'096'800.- pour les bourses de « chercheurs débutants » et CHF 1'379'560.- pour les bourses de « chercheurs avancés ».

Ces résultats sont d'autant plus significatifs que l'année 2006 a été très mouvementée sur le plan institutionnel. Rappelons ainsi le lancement, en avril, par le Conseil d'Etat, d'une enquête générale sur l'Université conduite par M. Thierry Béguin; la démission du Rectorat Hurst « in corpore » à la fin août, dix mois avant le terme de son mandat; la désignation, le 26 juillet, par le Conseil d'Etat d'un Rectorat de transition pour la période 2006-2007 dirigé par le professeur Jacques Weber; la mise en place, le 26 juillet, par le Conseil d'Etat d'une commission externe (CELU) présidée par Mme Ruth Dreifuss ayant pour but de rédiger un avant-projet de loi sur l'Université; la nomination, le 20 décembre, du professeur Jean-Dominique Vassalli (Faculté de médecine) au poste de recteur dès le 15 juillet 2007 pour le mandat 2007-2011.

Décisions majeures

Début 2006, le Rectorat a lancé une réflexion sur la réforme de la gouvernance et du fonctionnement de l'UNIGE avec la perspective d'une révision de la loi sur l'Université. L'exercice a abouti à la publication d'un rapport complet qui a été transmis fin août au Conseiller d'Etat en charge du DIP Charles Beer et à Mme Ruth Dreifuss. En vue de moderniser le fonctionnement de l'administration centrale, l'Université a également lancé plusieurs projets visant à renforcer la transparence au sein de l'institution et mettre sur pied un système de contrôle interne efficient. De plus, le comité d'audit, dont l'Université s'est doté en 2005, a notamment travaillé sur les risques inhérents aux dispositions sur les marchés publics et à la gestion opérationnelle des contrats de travail de droit privé à l'UNIGE.

Afin de consolider encore la crédibilité de nos chercheurs, une directive relative à l'intégrité scientifique s'appliquant à l'ensemble des activités de recherche menées à l'UNIGE et à tous les chercheurs y travaillant a été publiée au mois de mai. Soulignons que la publication de cette directive a suscité un intérêt qui va bien au-delà de nos frontières, puisqu'un groupe de recherche taiwanais, mandaté par le gouvernement de Taiwan pour élaborer un règlement portant sur la déontologie dans la recherche scientifique, s'est déplacé à Genève le 8 septembre pour s'entretenir avec une délégation de l'UNIGE sur cette directive. Cette dernière a été ensuite accompagnée par une charte éthique produite, à la fin 2006, par la commission d'éthique de l'Université.

Toujours dans l'idée d'offrir le meilleur soutien possible pour la formation doctorale, un fonds permettant à de petites équipes de jeunes chercheurs, encadrés par leurs professeurs ou directeurs de thèse, de nouer des contacts et d'entreprendre des échanges internationaux avec des équipes de recherche comparables dans d'autres universités a également été créé.

Sur le plan de la formation continue, l'évolution de la demande, provenant d'un public toujours plus large (entreprises, institutions, administrations...), s'est traduite par une augmentation notable des programmes. L'Université propose ainsi une palette variée et innovante basée sur des savoirs de pointe. Fait nouveau : l'ensemble des programmes proposés ont été adaptés aux normes imposées par le système de Bologne.

Changements en termes d'organisation et de structure de fonctionnement

Depuis janvier 2006, les utilisateurs des bibliothèques universitaires et scientifiques de Genève bénéficient d'un catalogue commun de plus de 2,5 millions de documents. Cette fusion est l'aboutissement d'un accord politique entre l'Université et la Ville de Genève.

Sur le plan des coopérations académiques nationales, l'UNIGE participe à différents projets de recherche avec la plupart des universités suisses et plus particulièrement avec les Universités de Lausanne et de Neuchâtel dans le développement coordonné de l'enseignement et de la recherche dans le cadre du réseau Triangle Azur. De plus,

dans le cadre du programme de collaboration tripartite Sciences, Vie, Société (SVS) – le plus important projet de coopération interuniversitaire suisse – l'UNIGE et ses deux partenaires (Université et Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) ont engagé en 2006 les préparatifs pour un nouveau processus de coopération en vue des années 2008 à 2011.

Les performances des scientifiques de l'UNIGE s'expriment aussi par leur participation active à de nombreux programmes de recherche très compétitifs sur le plan européen. L'année 2006 a été marquée par une participation record à une centaine de projets du 6^e Programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne (6^e PCRD). Au total, les subsides générés par ces activités se montent à près de 9 millions de francs pour la seule année 2006. Le spectre thématique des participations de l'UNIGE est large, avec deux pôles forts comptant chacun pour un tiers des projets: d'une part la médecine et les sciences de la vie, et d'autre part l'informatique et les télécommunications. Le tiers restant concerne la physique appliquée, les sciences de l'environnement, l'énergie, ainsi que des sciences socio-économiques en constante progression.

Trois nouveaux centres interfacultaires ont par ailleurs été créés au cours de l'année 2006 : le Centre interfacultaire en sciences affectives (CISA), le Centre interfacultaire de neurosciences et le Centre interfacultaire de bioéthique et sciences humaines en médecine.

En novembre, le Rectorat a en outre décidé la mise sur pied d'une Commission de l'évaluation destinée à répondre aux questions concernant le contrôle de qualité dans les Hautes Ecoles Suisses qui proviennent notamment de Berne.

Dans la perspective du futur Institut des sciences de l'environnement, le Rectorat a également pris la décision de fermer l'Institut d'architecture pour la rentrée 2008 sans préteriter ni les étudiants ni le personnel. La réflexion en cours sur cet institut porte sur des filières en collaboration avec le pôle académique en études internationales.

Enfin, le projet de M. Tenure Track, professeur assistant, a été déposé auprès du Grand Conseil. Ce projet, considéré comme urgent par le Rectorat, a une grande importance pour l'UNIGE dans le contexte de la qualité de notre relève et de l'existence même d'une relève au sein de l'Université. L'UNIGE est l'une des dernières en Suisse à ne pas disposer de tels postes (professeur assistant avec pré-titularisation conditionnelle).

Événements marquants

Début février, à l'invitation de la Faculté des sciences, le Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche Charles

Kleiber, le Conseiller d'Etat Charles Beer, le Président du FNS et bien d'autres invités des milieux politique et scientifique suisses se sont exprimés sur l'avenir de la science en Suisse.

Le 1^{er} mars, l'Université de Genève et la Fondation pour le dialogue et la recherche interreligieuse et interculturels ont signé un accord de collaboration. Le programme de recherche post-doctorat, organisé conjointement par les deux institutions, porte sur les religions dites abrahamiques (judaïsme, christianisme, islam) dans le monde conflictuel d'aujourd'hui.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, en collaboration avec les facultés des lettres, des sciences économiques et sociales et des sciences, a activement participé à l'élaboration d'un rapport proposant l'intégration de la formation des enseignants secondaires à l'Université (voir page 35).

Fin octobre, la Conférence Universitaire Suisse (CUS) a décidé d'accréditer la filière d'études en médecine humaine de la Faculté de médecine pour la durée maximale, c'est-à-dire sept ans. Elle est la première de Suisse à avoir passé avec succès ce type d'évaluation. La Faculté des sciences économiques et sociales propose un *Master in Business Administration* (MBA) qui a été accrédité par la prestigieuse *Association of MBAs*.

La Faculté de droit a considérablement étoffé son portefeuille d'accords bilatéraux en 2006 : associée avec l'Institut de Hautes Etudes internationales, elle a signé une convention trilatérale au mois de septembre avec la Harvard Law School, portant sur des échanges d'étudiants et d'enseignants. Avec les contacts établis avec la Michigan Law School, à Ann Arbor et la Faculté de droit de Duke (Caroline du Nord), la Faculté de droit peut compter sur des relations privilégiées avec trois des dix plus prestigieuses Facultés de droit des Etats-Unis. Un accord a par ailleurs été signé au printemps 2006 avec l'Académie juridique de Moscou.

L'UNIGE a accueilli au cours de l'année 2006-2007 une centaine de boursiers de la Confédération (sur les 350 admis dans toute la Suisse), soit 25 de plus que l'année précédente.

Principaux indicateurs d'activité de l'Université

Evolution du nombre total des étudiant-e-s inscrit-e-s

Au semestre d'hiver 2006-2007, l'Université comprend 12'422 étudiant-e-s, sans compter les instituts et 13'732 avec ces derniers (soit 1'310 étudiants répartis entre l'Institut universitaire de hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement et l'Institut œcuménique de Bossey). Ce chiffre traduit une diminution de -5,8% pour l'Université seule (-4,8% pour l'Université avec les Instituts, +6% pour les Instituts seuls).

	2002	2003	2004	2005	2006
Sciences	2'005	2'060	2'104	2'025	1'816
Médecine	1'173	1'232	1'245	1'340	1'387
Lettres	2'249	2'302	2'322	2'300	2'145
Ecole de langue et civilisation françaises*	273	264	232	198	153
Sciences économiques et sociales	3'120	3'230	3'177	2'994	2'827
Droit	1'124	1'254	1'298	1'340	1'381
Théologie	78	74	88	80	91
Psychologie et Sciences de l'éducation	2'353	2'311	2'237	2'143	1'938
Architecture	272	282	263	236	128
Ecole de traduction et interprétation	451	449	425	417	428
Institut européen	87	102	95	109	128
Total Université	13'185	13'560	13'486	13'182	12'422
Hautes études internationales	733	846	964	1'003	1'012
Institut Ocuménique	25	13	17	10	11
Institut études du développement	195	201	218	223	287
Total Université avec Instituts	14'138	14'620	14'685	14'418	13'732

* L'école de langue et civilisation françaises est rattachée à la Faculté des Lettres

Le pourcentage de nouveaux étudiants (instituts inclus) remonte par rapport à 2005, passant de -6,68% de 2004 à 2005, à +2,76% de 2005 à 2006. Les nouveaux étudiants domiciliés à Genève sont en légère baisse (-1,11%), tandis qu'ils étaient +5,15% en 2005. Les nouveaux étudiants domiciliés en Suisse qui étaient à -20,84% en 2005 sont à présent à -7,59% en 2006. Cette diminution est donc moins forte cette année que l'année dernière. Les nouveaux étudiants domiciliés à l'étranger montrent la plus forte augmentation, passant de -7,65% en 2005 à +12,86% en 2006.

9. DÉPARTEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI

Introduction

L'activité conduite par le département de la solidarité et de l'emploi a été particulièrement riche durant l'année 2006. Les objectifs principaux poursuivis s'inscrivent dans la droite ligne du discours de Saint-Pierre prononcé par le Conseil d'Etat et ont consisté pour l'essentiel :

- a) à préserver la qualité des prestations sociales versées à la population, conformément aux engagements pris en matière de redressement des finances cantonales;
- b) à moderniser le fonctionnement des services rattachés au département pour réaliser des gains d'efficacité, principalement en mettant en œuvre avec détermination les plans de mesures adoptés par le Conseil d'Etat;
- c) à réformer en profondeur la politique en matière d'emploi, de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale.

Les principales réformes réalisées sont ainsi, par ordre chronologique :

- a) la simplification et de la rationalisation des règles de gestion et de financement des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006);
- b) la réforme de la gouvernance de l'Hospice général et des règles qui président à sa gestion (mars 2006);
- c) la réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) afin d'assurer la pérennité de ses activités (juin 2006);
- d) la modernisation de l'aide sociale, la suppression des effets de seuils négatifs et l'introduction de mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'aide sociale individuelle (juillet 2006);
- e) le dépôt d'un projet de loi modifiant en profondeur la loi cantonale en matière de chômage (septembre 2006);
- f) le dépôt d'un projet de loi modifiant la loi cantonale d'intégration de personnes handicapées en vue du regroupement des Établissements Publics Socio-Educatifs (EPSE) et du Centre d'Intégration Professionnelle (CIP) (novembre 2006);
- g) le regroupement de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main d'œuvre étrangère en vue d'assurer une meilleure lutte contre le travail au noir (décembre 2006);

- h) la répartition des subventions sociales entre la Ville et l'Etat afin de supprimer les doublons en matière d'aide et de contrôle (décembre 2006, avec entrée en vigueur en 2008);
- i) le transfert des actifs en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG), qui permettra une gestion plus saine, plus claire et plus transparente de cet équipement public vital au développement économique de notre région (décembre 2006, mais soumis à référendum);
- j) l'introduction progressive du revenu déterminant unifié visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007);
- k) l'élaboration du plan directeur 2007-2015 de l'AIG qui permettra une extension du terminal aéroportuaire et une amélioration de la qualité d'accueil (janvier 2007).

Plans de mesures

P1

Outre les mesures transversales générales à l'Etat, le DSE est concerné par six mesures spécifiques dans le cadre du premier plan déposé par le Conseil d'Etat. Ces dernières ont toutes été mises en œuvre durant l'année 2006.

Mesure 15 : Transférer les bâtiments, les installations et les équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent.

Pour le DSE, cette mesure est concrétisée par le transfert d'actifs en faveur de l'Aéroport International de Genève. Le projet de loi nécessaire a été adopté par le Grand Conseil le 16 novembre 2006. Sa mise en œuvre opérationnelle est néanmoins suspendue en raison du référendum lancé à son encontre, et ce dans l'attente du résultat de la votation populaire.

Mesure 49 : Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapés (EPH) garanti et bloqué. Suspendre parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.

Cette mesure est en place et a déjà été appliquée pour le versement des subventions 2006. C'est ainsi que les indemnités versées aux EMS et aux EPH ont été stabilisées, sauf en cas de création de nouvelles places.

Parallèlement, le principe d'un équilibre quadriennal des comptes a été introduit.

Un recours a toutefois été déposé devant le Tribunal administratif par un EMS contre cette mesure. L'arrêt rendu, quoique favorable au recourant, ne remet pas en question le principe d'une enveloppe stable sur une période quadriennale pour l'ensemble des établissements. En revanche les critères de répartition entre EMS de l'enveloppe globale allouée doivent faire l'objet de discussions complémentaires avec la Fédération genevoise des EMS (FEGEMS).

Parallèlement, la surveillance budgétaire et comptable des EMS et des EPH, a été complètement restructurée, dans un souci d'efficacité. Elle est désormais intégrée au contrôle interne départemental chargé d'assumer la surveillance de l'ensemble des entités bénéficiant d'une indemnité ou d'une aide financière de l'Etat, ainsi que des offices et services du département. Cela permet par ricochet de renforcer également ce secteur fondamental.

Mesure 50 : Recentrer les activités du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de 3 ans.

Le projet de loi nécessaire a été adopté par le Grand Conseil en date du 23 juin 2006 (loi n° 9834). Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 mais ne commencera à déployer ses effets qu'à compter du 1^{er} juillet 2007, compte tenu des dispositions transitoires adoptées. Cette loi vise à limiter la durée de versement des avances à trois ans, et ainsi freiner la croissance du coût du contentieux, tout en fixant des limites de revenus pour les demandeurs fortunés.

Mesure 51 : Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.

La fusion entre les deux offices est opérationnelle depuis le mois de décembre 2006, suite au déménagement des collaborateurs de l'OME dans les locaux de l'OCIRT. Le nouvel office - qui reprend le nom d'office cantonal de l'inspection et des relations du travail - se prépare activement à assumer la charge d'appliquer la nouvelle loi fédérale contre le travail au noir, dont l'entrée en vigueur a toutefois été reportée par les autorités fédérales au 1^{er} janvier 2008.

Mesure 52 : Introduire, par étapes successives, le revenu déterminant unifié pour diverses prestations sociales sur la base des déclarations fiscales de l'année précédente.

Ce projet doit permettre à terme :

- d'instaurer un ordre logique et obligatoire pour l'octroi des diverses prestations sociales existant dans notre canton;
- de fixer une méthode de calcul du revenu déterminant commune à tous les services de l'administration;
- de simplifier pour le citoyen et pour l'administration l'accès et la gestion au système social genevois;

- de limiter les effets de seuil pervers constatés dans le système actuel.

Le 1^{er} janvier 2007, à titre de première étape, le revenu déterminant unifié (RDU) est entré en vigueur pour les prestations versées par le service de l'assurance maladie et par l'Hospice général.

La mesure la plus significative consiste, à ce stade, à simplifier notablement le système de versement des subsides assurance-maladie en utilisant systématiquement la dernière taxation fiscale comme base d'attribution des subsides.

Mesure 53 : Regrouper les institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi.

En application de cette mesure, diverses entités bénéficiant d'une indemnité ou d'une aide financière de l'Etat ont changé, avec l'adoption du budget 2007, de département de tutelle et ont été transférées du DIP au DSE, ou inversement.

Cette mesure permettra un meilleur suivi des institutions aidées par l'Etat, ainsi que le développement de synergies utiles.

P2

Le DSE est plus particulièrement concerné par quatre mesures spécifiques dans le cadre du deuxième plan de mesures, déposé par le Conseil d'Etat parallèlement au projet de budget 2007. Là également les réformes sont bien engagées.

Mesure 22 : Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personnes handicapées adultes.

Le projet de loi nécessaire a été élaboré par le DSE et a été déposé devant le Grand Conseil en date du 15 novembre 2006 (PL 9955). Ce projet engage une réforme importante concernant les établissements publics pour personnes handicapées (EPH) et les commissions qui les administrent. Il prévoit notamment que les deux établissements publics actuels n'en constituent plus qu'un, sous le nom d'Etablissements publics pour l'intégration (EPI). Sa gestion sera confiée à un nouveau conseil d'administration. Cette réforme doit permettre, dans le cadre de la subvention quadriennale des EPH, d'instaurer une pratique d'efficacité et d'efficacité, tout en maintenant une qualité d'accueil optimale au sein des EPH publics. Le PL 9955 est actuellement à l'examen de la commission des affaires sociales du Grand Conseil.

Mesure 23 : Exiger une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance.

Les travaux préparatoires sont en cours au sein du DSE afin de fixer les critères applicables pour déterminer la quotité et les modalités de la participation qui sera exigée des familles aisées lorsqu'un de leurs membres sollicite l'aide sociale. Cette mesure sera en principe mise en application de façon concrète dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

Mesure 24 : Supprimer les doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés.

Le DSE a soumis au Grand Conseil un projet de loi sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement (PL 9902). Ce projet de loi a été adopté par le parlement en date du 1^{er} décembre 2006. En revanche, le Conseil municipal de la Ville de Genève, qui devait adopter une résolution parallèle, a opté pour une mise en œuvre différée de cette mesure. C'est pourquoi celle-ci sera réalisée avec effet au 1^{er} janvier 2008 et non en 2007 déjà comme le souhaitait le Conseil d'Etat.

Mesure 31 : Transformer la structure juridique de Palexpo en ouvrant une partie minoritaire de son capital à des partenaires privés afin, notamment, d'assurer le financement de sa modernisation.

L'élaboration d'un projet de loi concrétisant cette réforme est à un stade avancé de préparation. Ce projet pourra ainsi être soumis au Grand Conseil en 2007.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

Politique et action en matière d'aide sociale générale

Supervision et coordination des prestations sociales

Un certain nombre de projets liés au pilotage général dans le domaine de l'action sociale méritent d'être mis en évidence :

- Pilotage de l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le domaine des prestations complémentaires à l'AVS/AI (nouvelles règles de répartition de la charge financière entre la Confédération et les cantons), de l'assurance-maladie (en particulier sur le financement des subsides permettant la réduction des primes de l'assurance obligatoire des soins) et dans le secteur du handicap (reprise intégrale des compétences par les cantons), de sorte à pouvoir en garantir une application optimale. Dans ce cadre, le DSE a notamment déposé un projet de loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention inter-cantonale relative aux institutions sociales, étape importante dans la mise en œuvre de la RPT dans le domaine des placements en institution extra-cantonaux (PL 9962).

- Mise en œuvre de la loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006 (J 4 07) et pose de jalons de la nouvelle organisation de l'institution.
- Suivi des travaux parlementaires relatifs à l'adoption du projet de loi sur l'aide sociale individuelle (LASI), du 4 octobre 2005 (PL 9676).
- Adhésion, dans le cadre de la politique d'insertion et d'intégration sociale, au projet pilote MAMAC développé par la Confédération qui vise à développer une approche interinstitutionnelle pour la réinsertion professionnelle (Chômage, AI, aide sociale).

Assistance publique, information et prévention sociale

En matière d'aide sociale, l'élément clé à retenir est l'application, depuis le 1^{er} juillet 2006, des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Le canton de Genève rejoint ainsi la pratique adoptée par tous les autres cantons.

Il convient de noter une relative stabilité du nombre des dossiers d'assistance traités par l'Hospice général, après une période de forte croissance au cours des années précédentes. Une des raisons de ce constat réjouissant tient sans doute au renforcement sérieux des mesures de contrôle. C'est ainsi que toute nouvelle demande fait désormais systématiquement l'objet d'une enquête préalable.

Enfin, un processus de transformation des centres d'action sociale et de santé (CASS) a été déclenché, sur la base du constat que les populations couvertes par l'Hospice général et la FSASD (aide à domicile) ne se recouvrent pratiquement pas. En contrepartie, la collaboration interinstitutionnelle avec le service de l'assurance-maladie (SAM), l'office cantonal de l'emploi (OCE), l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI), le service des tutelles d'adultes (STA) et le service de probation et d'insertion (SPI) a été renforcée.

Chiffres-clé

Action sociale (situation au 31.12)	2005	2006
Nombre de personnes prises en charge	15'858	15'323
Nombre de personnes aidées financièrement	12'436	12'973
Nombre de dossiers totaux	8'859	8'683
Nombre de dossiers aidés financièrement	6'821	7'104

Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

Une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires du RMCAS s'est produite en 2006. Elle est la conséquence directe de la suppression par la Confédération, et ce dès le 1^{er} juillet 2005, des 120 indemnités-chômage complémentaires dont bénéficiaient jusqu'alors les chômeurs genevois âgés de moins de 50 ans.

Le dispositif de prise en charge des chômeurs en fin de droit sera toutefois largement remanié si la réforme proposée par le Conseil d'Etat en matière de traitement du chômage est adoptée. En particulier, la création de places de travail dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, partiellement subventionnées par l'Etat, aura un impact clair sur le RMCAS.

Chiffres-clé

RMCAS (situation au 31.12)	2005	2006
Nombre de dossiers aidés financièrement	920	1'339
Nombre de personnes aidées financièrement	1'659	2'519

Aide aux requérants d'asile

Le nombre de requérants d'asile pris en charge par notre canton a globalement poursuivi sa décline en 2006. Il convient toutefois de noter une légère reprise constatée en fin d'année pour des motifs encore difficilement explicables. La situation devra donc être suivie avec attention en 2007.

Le Conseil d'Etat a, d'autre part, déposé un projet de modification de la loi sur l'assistance publique dans le but de donner une base légale formelle aux modalités de l'aide d'urgence délivrée aux requérants d'asile pour lesquels une décision de non-entrée en matière a été rendue (NEM). Cette modification a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2006 et est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007.

Le DSE se prépare également à mettre en œuvre la révision de la loi fédérale sur l'asile (LAsi) et la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), telles qu'adoptées par le peuple suisse en votation populaire le 24 septembre 2006.

Chiffres-clé

Asile (situation au 31.12)	2005	2006
Nombre de personnes prises en charge	4'352	4'171
- dont assistées et logées	3'034	2'811
- dont logement seul	1'318	1'360
Nombre d'arrivées	675	585
Nombre de départs ou disparitions	-1'090	-773

Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

Pour répondre à l'invite de la résolution 519 du Grand Conseil pour une mise en œuvre rapide de la loi fédérale sur les allocations familiales, le conseiller d'Etat chargé du DSE a mis sur pied un groupe d'experts ayant pour mission d'adapter la loi cantonale sur les allocations familiales à la législation fédérale, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2009.

Dans le domaine des avances de pensions alimentaires, le DSE a mis en œuvre la mesure n° 50 du premier plan de mesures du Conseil d'Etat (cf. supra). Ainsi, le droit aux avances versées par le SCARPA aux créanciers d'une pension alimentaire prendra désormais fin au plus tard 36 mois après l'entrée en vigueur de la convention signée avec ce service. Cette durée pourra toutefois exceptionnellement être portée à 48 mois si l'avance concerne au moins un enfant qui n'a pas atteint l'âge de la scolarité infantine. Cette modification est également assortie d'une disposition qui supprime la possibilité d'obtenir des avances pour toutes les personnes qui disposent de revenus et/ou de fortune suffisamment importants pour faire face à leurs obligations sans l'appui des services publics (revenu annuel déterminant ne dépassant pas 110'000 F et fortune imposable ne passant pas 180'000 F). Ce changement de loi est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007.

Chiffres-clé

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nouvelles demandes d'intervention	584	879	704	791	760	701
Nouveaux dossiers attribués	255	475	489	478	449	380
Dossiers (en cours au 31 décembre)	2'304	2'520	2'808	3'129	3'345	3'467
avec avances	1'001	1'553	1'831	2'018	2'165	2'249
sans avances	1'303	967	977	1'111	1'179	1'218
Procédures de recouvrement						
Plaintes pénales	322	324	332	427	540	529
Procédures 132-177-291 CCS	24	96	36	19	11	38
Audiences au Tribunal	351	486	354	581	449	415
Procédures 20 LPGA	49	56	47	92	92	86
Réquisitions de poursuites	1'175	1'193	1'164	1'267	1'468	1'506

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions %	Taux rec. s/avances %
2003	22'344'068,65	15'065'652,75	11'170'445,58	49,99	74,15
2004	24'954'222,25	17'555'427,94	11'722'133,34	46,97	66,77
2005	27'257'912,10	18'730'462,85	11'502'973,15	42,20	61,41
2006	27'441'278,65	19'635'487,80	11'440'536,47	41,69	58,26

Dans le domaine de la politique familiale, la commission cantonale de la famille a lancé une campagne sur deux ans intitulée "L'Education donne de la force".

En 2006, la commission consultative en matière d'addictions a octroyé une aide financière à 8 associations pour la mise en place de leurs projets destinés à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie. Ce qui représente un montant total de 408'390 F.

La commission de prévention de la violence s'est réunie en janvier 2007 en vue d'examiner les demandes de fonds 2006 et d'attribuer un soutien financier aux associations développant un projet en lien avec le domaine de la violence.

Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'Etat dans son premier plan de mesures (cf. supra, mesure n° 49), les règles de subventionnement et de surveillance financière des établissements médico-sociaux (EMS) ont été simplifiées :

- dès l'exercice 2006, la subvention de fonctionnement des EMS est stabilisée sur quatre ans (2006 - 2009), à hauteur de son montant 2006 et répartie entre tous les EMS proportionnellement aux montants versés en 2005; les seules variations sont liées à la modification du nombre de places au sein de l'établissement concerné.
- la surveillance administrative et financière est exercée par le biais de l'examen des états financiers et des rapports des organes de contrôle des institutions, qui doivent être conformes aux exigences de la loi sur les indemnités et les aides financières (D 1 11).

Chiffres-clé

	2005	2006
Total subventions	201'645'683 F	201'772'660 F
- via le prix de pension	112'407'268 F	117'502'660 F
- via la subvention directe	89'238'415 F	84'270'000 F
Nombre de places		
lits "long séjour"	3'248	3'224
lits "UAT"	39	48
total	3'287	3'272
Nombre d'établissements	50	50

Prise en charge des personnes handicapées dans les établissements pour personnes handicapées

En application de la mesure n° 22 du second plan de mesures, le DSE a déposé un projet de loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées (K 1 36) - PL 9955. Les établissements publics actuels (EPSE et CIP) seront ainsi fusionnés au sein d'une structure unique, dont la création devrait en principe intervenir au 1^{er} janvier 2008 (cf. supra). Il s'agit par ce biais de générer une gestion encore plus efficace, tout en maintenant une qualité de l'accueil optimale au sein des EPH publics.

Les règles de financement ont également été adaptées selon le même modèle que celui retenu pour les EMS.

Par ailleurs, un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7'000'000 F a été adopté par le Grand Conseil le 17 novembre 2006 pour permettre à la Fondation Aigues-Vertes d'entamer la 3^{ème} phase de travaux portant sur la rénovation et la mise en conformité

de neuf bâtiments, soit six d'habitation et trois d'ateliers et d'administration.

Enfin des nouvelles places ont été créées en 2006 dans les établissements suivants : Foyer Handicap, FHP, SGIPA, Fondation Aigues-Vertes, La Galiffe, Trajets, EPSE; elles se répartissent comme suit :

- homes avec occupation (HO) = 27 places
- homes (H) = 8 places
- ateliers (A) = 18 places
- centres de jour (CdJ) = 3 places

Chiffres-clé

Dans le canton de Genève, 21 institutions sont actives dans le domaine d'accueil des personnes handicapées. Parmi ces institutions, 16 sont titulaires d'une autorisation d'exploiter et peuvent prétendre au versement d'une subvention cantonale de fonctionnement.

Pour ces 16 institutions, le canton a versé en 2006 67'297'723 F, pour un total de 1'963 places d'accueil.

Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées

Un effort tout particulier a été accompli pour résorber le retard chronique que connaissait l'OCPA en matière de remboursement des frais médicaux. La situation est désormais à jour et le délai de traitement a été réduit à quelques semaines contre plus de 6 mois auparavant.

Parallèlement, une réforme interne a été conduite pour permettre, par une plus grande polyvalence des collaboratrices et collaborateurs de l'OCPA, de mieux absorber les pics dans les demandes des bénéficiaires.

Chiffres-clés

	2005	2006
Prestations complémentaires fédérales (PCF) AVS	141'636'197	154'210'272
PCF AI	82'408'613	94'308'673
Prestations complémentaires cantonales (PCC) AVS	89'591'198	91'855'979
PCC AI	68'751'120	75'580'839
Assistance	2'967'819	5'085'653
Abonnement TPG	6'307'771	6'185'261
Total prestations	391'662'718	427'226'677
Variations provisions	22'600'000	-8'839'750
Total	414'262'718	418'386'927

Tutelles et curatelles d'adultes ainsi que curatelle de succession

Suite à la scission du service du Tuteur général, le secteur des adultes de ce service s'est transformé en Service des

tutelles d'adultes (STA). Il a été intégré au DSE le 1^{er} juillet 2006, sans aucune perturbation dans l'exécution des mandats tutélaires.

Chiffres-clé

Au 31 décembre 2006, le nombre de personnes protégées est de 1793. Il était de 1593 à fin 2005. Le STA a absorbé l'ouverture de 312 dossiers nouveaux. Cela représente une moyenne de 98 dossiers par assistant social à plein temps alors qu'elle était de 92 au début 2006. Le nombre de mutations financières (paiements bancaires, décaissements) enregistré dans le système informatique est près de 20'000.

Assurances sociales

Délivrance de subsides de l'assurance maladie par le service de l'assurance-maladie (SAM)

Conformément à la mesure n° 52 du premier plan de mesures, le revenu déterminant unifié (RDU) entrera en vigueur de façon progressive dès le 1^{er} janvier 2007. La première étape concerne la délivrance des subsides en matière d'assurance maladie, pour lesquels la procédure d'octroi sera largement simplifiée (cf. supra). Cette adaptation a exigé des travaux préparatoires importants et l'introduction du RDU aura également un impact au niveau de l'organisation du service de l'assurance-maladie. L'unité administrative chargée de centraliser les données relatives au montant du RDU sera en effet localisée au SAM, sous sa responsabilité.

Le DSE a également préparé la mise en œuvre de l'art. 65 al. 1 bis de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1^{er} janvier 2007. Cette nouvelle disposition oblige les cantons à réduire de 50% au moins les primes des enfants et des jeunes adultes en formation, et ce pour les bas et moyens revenus.

Chiffres-clé

- 106'159 personnes domiciliées à Genève ont reçu un subside visant à réduire les primes de l'assurance obligatoire des soins LAMal;
- 44'346 personnes ont reçu un subside 100%, éventuellement plafonné à la prime moyenne cantonale;
- 61'813 personnes ont reçu un subside partiel de 30 F, 60 F ou 80 F par mois pour les adultes et de 100 F pour les enfants à charge en fonction de leur revenu déterminant;
- le montant total versé par le SAM en 2006 au titre des subsides s'élève à 199'098'719 F;
- le nombre des subsidiés 100% est en constante augmentation, ce qui est une conséquence directe de la hausse du nombre des bénéficiaires de rentes complémentaires AVS/AI, ainsi que des bénéficiaires de l'Hospice général.

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le SAM a envoyé 23'201 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant une naissance à Genève en 2006, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 8'668 affiliations d'office.

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

L'application du nouvel article 64a LAMal a provoqué une explosion du nombre de personnes suspendues du paiement de leurs prestations de soins par leur caisse-maladie. Un tiers environ de ces personnes sont des bénéficiaires de prestations sociales de l'Etat ou se trouvent à la limite des barèmes qui y donnent droit. Afin de garantir l'accès aux soins et aux médicaments pour tous, le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et le département de la santé et de l'économie (DES) ont mis conjointement en place une cellule de crise aux HUG, qui fonctionne depuis le 10 avril 2006. Le DSE a demandé l'ouverture de négociations avec les assureurs-maladie actifs à Genève pour tenter de trouver des solutions permettant notamment d'éviter la suspension des bénéficiaires de prestations sociales. Ces démarches n'ont pas abouti pour l'heure, mais les perspectives de parvenir à un accord restent ouvertes.

Au plan national, le Conseil d'Etat est intervenu auprès du département fédéral de l'intérieur (DFI) et des instances intercantionales pour obtenir la modification de l'article 64a LAMal ou, pour le moins, des dispositions d'application réalistes. Il a aussi pris position, dans le cadre de consultations fédérales, sur deux modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), concernant particulièrement la suspension des prestations de l'assurance obligatoire des soins.

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2004 F	2005 F	2006 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	654'604'555	673'438'217	717'469'447
Cotisations AC (assurance-chômage)	133'814'536	112'574'659	119'907'693
Prestations servies :			
- Rentes ordinaires AVS	639'128'624	659'691'465	668'983'134
- Rentes extraordinaires AVS	370'097	320'346	234'561
- Allocations pour impotents dans l'AVS	8'126'786	9'455'261	9'841'106
- Rentes ordinaires AI	180'795'683	178'360'836	172'363'684
- Rentes extraordinaires AI	29'821'361	30'431'393	32'757'408
- Allocations pour impotents AI	6'565'309	8'256'482	8'965'506
- Indemnités journalières aux invalides	7'069'161	6'848'912	6'801'877

Allocations pour perte de gain en cas de service militaire ou de service dans la protection civile, allocations de maternité

	2004 F	2005 F	2006 F
Allocations versées :			
- directement	5'160'758	7'557'314*	10'577'878*
- par l'entremise des employeurs et aux ayants droit de condition indépendante	2'454'319	7'345'069*	20'691'326*
- protection civile	726'198	708'592	642'043
Total	8'341'275	15'610'975	31'911'247

* Ces chiffres incluent les allocations pour perte de gain en cas de maternité dès le 1^{er} juillet 2005.

Application des régimes cantonaux d'assurances sociales (allocations familiales, l'assurance-maternité cantonale)

Encaissement des contributions et versement des allocations familiales

	2004	2005	2006
Allocations familiales en faveur des salariés			
- employeurs affiliés	8'736	8'883	9'109
- contributions perçues	41'421'821	36'068'047	36'123'356
- allocations familiales versées	35'533'039	34'334'922	34'370'942
- taux de la contribution sur les salaires	1,7%	1,5%	1,4%

	2004	2005	2006
Allocations familiales en faveur des indépendants (en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2000)			
- affiliés	9'674	9'646	10'024
- contributions perçues	5'819'673	8'101'637	6'177'220
- allocations familiales versées	6'167'929	6'461'768	6'866'080
- taux de la contribution	1,7%	1,5%	1,4%

Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales

	2004	2005	2006
- employeurs affiliés	169	205	214
- contributions perçues	63'362'250	64'248'375	61'342'627
- allocations familiales versées	55'124'483	57'100'768	59'062'129
- taux de la contribution	1,7%	1,5%	1,4%

Caisse d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative

	2004	2005	2006
- allocations familiales versées	14'235'967	15'742'389	16'924'153

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI)

Demandes reçues

Dans tous les secteurs hormis celui de l'allocation pour impotents en âge AVS, les demandes sont en baisse par rapport à 2005. Pour les nouvelles demandes AI, cette baisse est même continue depuis 2003 et représente - 11 % en quatre ans.

Demandes reçues	2003	2004	2005	2006
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'678	4'398	4'287	4'143
Allocations pour impotence AVS	609	963	916	768
Moyens auxiliaires AVS	2'116	2'091	2'285	2'354
Demandes subséquentes AI	6'304	9'589	10'274	9'707
Total	13'707	17'041	17'762	16'972

Le service de la facturation a traité 69'483 factures de fournisseurs, pour un montant total de 88'510'689 F.

Le nombre de dossiers traités, qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2003, 2004, 2005 et 2006, se présente comme suit :

Demandes traitées	2003	2004	2005	2006
Nouvelles demandes AI	5'099	4'177	4'757	4'699
Allocations pour impotence AVS	612	678	1'000	929
Moyens auxiliaires AVS	2'220	1'936	2'410	2'380
Demandes subséquentes AI	6'156	8'019	9'055	10'068
Total	14'087	14'810	17'222	18'076

C'est au total 18'076 demandes, toutes prestations AI et AVS confondues, qui ont été traitées par l'OCAI, ce qui représente une augmentation de 5,0% en 2006 par rapport à 2005.

Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

Éléments généraux

En 2006, le chômage à Genève a baissé de 7,3% à 6,8%, passant de 16'205 à 15'060 personnes, soit 1'145 personnes en moins. Si ce résultat est en soi réjouissant, il est très décevant si on le place en regard de la formidable croissance conjoncturelle observée récemment à Genève (11'700 emplois créés entre 2001 et 2005). Par ailleurs Genève continue à se distinguer par une durée de chômage particulièrement longue : 344 jours (216 en moyenne suisse), 35% de chômeurs de plus d'un an (24% en moyenne suisse).

En 2006, l'OCE a poursuivi ses efforts pour améliorer l'efficacité du suivi des chômeurs en dotant les conseillers en personnel d'un outil efficace de diagnostic d'insertion, en intensifiant le contrôle de gestion et en généralisant la compétence pour les conseillers en personnel d'infliger les sanctions les plus simples directement, sans passer par le service juridique de l'OCE.

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle direction générale, le 1^{er} juillet 2006, les processus de suivi des demandeurs d'emploi ont été étudiés en profondeur en vue de les simplifier et de les accélérer. Dans le même but, l'organigramme a été simplifié, en particulier en regroupant toutes les agences ORP sous une seule direction.

Par ailleurs le Service aux entreprises, au terme de deux années d'existence, a atteint un bon résultat, puisque ses efforts auront permis de placer plus de 2600 personnes.

Au niveau des chômeurs en fin de droit, l'OCE a promu les ARE (+50% par rapport à 2005), et s'est aussi efforcé de donner une valeur de réinsertion aux Emplois Temporaires Cantonaux, malgré le handicap constitué par leur intervention très tardive.

Dans le cadre du suivi spécial instauré par la Confédération, des contacts plus fréquents ont eu lieu entre le Seco et le DSE.

La collaboration s'en est trouvée améliorée : le Seco soutient les efforts du Conseil d'Etat pour réformer la loi cantonale. Il a par ailleurs approuvé le budget 2007 de l'OCE, et la Confédération a accordé une prolongation supplémentaire des indemnités pour les plus de cinquante ans jusqu'au 31 mars 2007.

La réforme de la politique en matière d'emploi a été décrite dans la partie Conseil d'Etat du présent rapport de gestion, à laquelle il convient de se référer. Ce projet forme la ligne directrice de l'ensemble des prestations liées au domaine d'action du marché de l'emploi.

Enfin, une expérience pilote de placement de chômeurs de longue durée par une entreprise privée a été initiée en septembre 2006. Elle fait l'objet d'une évaluation confiée à l'Université de Genève qui sera rendue publique au terme de l'expérience fixé à une année.

Indemnisation des chômeurs

En 2006, la caisse de chômage a versé des indemnités pour un montant total de 220 millions de francs.

Réinsertion des demandeurs d'emploi

2006 a vu la généralisation à l'ensemble des conseillers en personnel du bilan à l'entrée du chômage, et la mise en œuvre d'un outil informatique permettant aux conseillers en personnel de vérifier la cohérence des informations et la gestion des échéances.

Par ailleurs la compétence de sanctionner les demandeurs d'emploi lorsque ceux-ci manquent un entretien ou une séance d'information sans motif valable a été généralisée à l'ensemble des conseillers en personnel.

La prise en charge commune de certains dossiers, principalement dans le domaine de la réadaptation a été mise en place avec l'office cantonal de l'assurance invalidité. Ces collaborations ont permis au canton de Genève de participer au projet Mamac.

Par deux fois en 2006, le Conseil fédéral a prolongé le nombre d'indemnités de chômage pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus. De ce fait, la prolongation a été effective durant toute l'année 2006. Fin décembre, le Conseil fédéral a accepté une nouvelle fois la prolongation mais uniquement jusqu'au 31 mars 2007.

Chiffres-clé

	2006	Variation annuelle	%	Suisse
Régime fédéral				
Demandeurs d'emploi	21'596	-1'096	-4,8%	192'156
Chômeurs	15'060	-981	-6,1%	128'580
Taux de Chômage	6,8%	-0,5	-6,8%	3,3%
Durée moyenne (jours)	356	22	6,6%	218
Longue durée (% de chômeurs de longue durée)	34,9%	-0,4	-10,0%	19%
Prise en charge (jours)	23	-1	-4,0%	14
Sanctions (% des chômeurs)	2,7%	0,2%	6,7%	3,5%

Placements par le Service aux entreprises : 2'616

Contrôle des procédures de licenciement collectifs

Le canton a assisté à 64 licenciements collectifs, par 48 entreprises (2005 : 45 licenciements collectifs). Au total, ce sont 981 personnes qui ont été concernées (781 en 2005) dont :

- 622 résidents du canton
- 99 résidents d'un autre canton
- 260 frontaliers

L'OCE a procédé à 13 avertissements, principalement pour violation du devoir d'annonce.

Placement de chômeurs en fin de droit en ARE et subsidiairement en ETC avec gestion financière des mesures cantonales

Chiffres-clé

	2005	2006
Placements en ETC	2'450	1'998
Placements en stage	97	95
Placements en ARE	185	252
Placements de bénéficiaires de l'Hospice (RMCAS)	920	1'293

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

31 dossiers de réduction de l'horaire de travail ont été traités en 2006 (61 dossiers en 2005), 5 admis, 19 partiellement admis, 7 rejetés.

Politique et action en matière de relations du travail

Contrôle du respect de la législation en matière de séjour et d'établissement par les entreprises (MOE)

L'année 2006 est marquée par l'entrée en vigueur de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE, telle qu'acceptée par le peuple suisse le 25 septembre 2005. Une réglementation particulière permet ainsi, depuis le 1^{er} avril 2006, l'octroi d'autorisations de travail aux ressortissants de ces Etats, sous réserve du respect du principe de priorité du marché local, des conditions de travail en usage et des contingents limitatifs.

Par ailleurs, la fusion entre l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail et l'office de la main d'œuvre étrangère est opérationnelle depuis la fin de l'année 2006, conformément à la mesure n° 51 du premier plan de mesures (cf. supra).

Chiffres-clé

- 6'553 dossiers de demande d'autorisation de travail ont fait l'objet de 5'442 préavis favorables à

l'octroi de :

- 985 permis B
 - 3'980 permis L
 - 96 permis G
 - 381 permis N et F
- 256 enquêtes effectuées ont abouti à la notification de contraventions s'élevant à 411'000 F.

Conflits collectifs de travail et contrôle des conditions générales de travail

Le DSE a essentiellement poursuivi la mise en œuvre des mesures d'accompagnement liées à l'accord sur la libre circulation des personnes. Dans ce cadre, la commission sur les mesures d'accompagnement (CMA), qui intervient en cas de suspicion de sous-enchères salariales, s'est réunie à 9 reprises. 6 des 9 plaintes traitées ont été classées. Dans un secteur (esthétique), l'édiction d'un contrat-type de travail avec salaires minima impératifs a été proposée.

Chiffres-clé

- 2'171 annonces de travailleurs détachés provenant de 602 entreprises étrangères ont été enregistrées. Au total, 84'743 jours ont été annoncés pour 2'935 travailleurs.
- 8 procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) ont été menées.
- 2'537 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche, dont 1'308 genevoises, 902 hors canton et 111 étrangères. Ces entreprises ont fait l'objet de 675 enquêtes. Par ailleurs, 67 enquêtes visant à observer les conditions de travail ont été effectuées auprès d'entreprises non signataires d'un engagement à respecter les usages, principalement dans les secteurs de l'esthétique et de l'agriculture.
- La chambre des relations collectives de travail, dont l'OCIRT assure le greffe, a été saisie de 40 requêtes pour lesquelles elle a siégé à 23 reprises.

Chèque service

	2005	2006
Nombre d'adhésions pour des emplois domestiques de proximité	1'168	1'778
Masse salariale	4'000'000 F	4'420'000 F
Montant versés aux assurances sociales	817'000 F	884'000 F

Organismes rattachés

Ports francs et entrepôts de Genève

La mission première des ports francs est la location de locaux (entrepôts et bureaux) en régime "port franc" ou "suisse". Cette activité représente environ 80% du chiffre d'affaires.

L'année 2006 a été marquée par un fort engagement dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les douanes et de son ordonnance pour maintenir des conditions-cadre

favorables à l'activité des ports francs, qui constituent un atout important pour l'économie genevoise (par exemple dans le secteur des ventes aux enchères).

Une réforme de la gouvernance a également été entreprise en opérant une réduction sensible du conseil d'administration qui est désormais composé de 9 membres au lieu de 15 auparavant.

Enfin, une demande d'autorisation de construire du futur bâtiment administratif et d'entreposage a été déposée courant octobre 2006. Les travaux sont prévus pour débuter mi-2007 pour une mise en exploitation du bâtiment courant 2009.

Chiffres-clé

	2005 F	2006 F
Recettes totales (CHF)	17'855'423	18'300'000
Loyer fixe la Praille	2'060'000	2'060'000
Loyer variable	4'453'861	4'200'000
Loyer AIG-halle de fret	1'109'250	1'122'611
Taux d'occupation		
Prairie	96%	97,7%
AIG - halle de fret	97,7%	98,5%
Chambres fortes	73%	95,3%

Fondation du Palais des expositions et Fondation pour la Halle 6

La Fondation du Palais des expositions ainsi que la Fondation pour la Halle 6 sont propriétaires des bâtiments du complexe Palexpo, tandis que la gestion est confiée par convention à la fondation de droit privé Orgexpo.

Cette organisation se révèle compliquée à l'usage et peu transparente. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre de son deuxième plan de mesures, de transformer la structure juridique de Palexpo en ouvrant une partie minoritaire de son capital à des partenaires privées, afin, notamment, d'assurer le financement de sa modernisation. Le projet de loi nécessaire à cette fin est à un stade avancé d'élaboration et le Grand Conseil pourra être saisi de cette réforme durant le 1^{er} semestre 2007 (cf. supra).

L'année 2006 est caractérisée par un retour à l'équilibre des finances au niveau de l'exploitation du complexe après une période difficile suite à l'annonce, en 2004, du départ de l'exposition World Telecom. C'est d'ailleurs le lieu de saluer le retour en terres genevoises de cette très importante manifestation pour 2009.

Enfin, le 18 décembre 2006, Palexpo a fêté le 25^{ème} anniversaire de la construction du bâtiment. C'est en effet à cette date qu'ont été inaugurées les halles 1, 2, 3 et 4 du complexe d'expositions.

Chiffres-clé**Données opérationnelles**

	Nombre événements	Taux occupation	Surface brute utilisée/m ²	Nombre exposants	Visiteurs Total
2005	106	36%	613'251	4'289	1'636'732
2006 ¹⁾	150	32%	533'000	3'800	1'510'000

Données financières

En milliers de francs	Charges (cumul FPE & FH6)	Revenus (cumul FPE & FH6)	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2005	6'911	10'273	488 mios	32 mios
Budget 2006	8'303	12'933	²⁾	²⁾

¹⁾ chiffres provisoires (la variation avec 2005 s'explique par le calendrier des manifestations)

²⁾ pas encore disponible

Aéroport International de Genève

Après une année 2005 qui avait vu le trafic passagers à l'Aéroport International de Genève (AIG) s'accroître d'une manière record avec +9,5% par rapport à 2004 – près de 9,5 millions de passagers – l'augmentation de ce trafic est restée soutenue en 2006, avec plus de 5% de hausse. Cette augmentation se situe au-dessus de la moyenne enregistrée par le Conseil International des Aéroports (ACI), qui est à 3,7%.

Ces résultats auront naturellement une incidence sur les résultats financiers de l'AIG, qui devraient dégager un bénéfice net supérieur à celui prévu par le budget (22 millions de francs).

En fin d'année 2006, le Grand Conseil genevois a adopté à une large majorité un projet de loi présenté par le Conseil d'Etat autorisant le transfert des actifs à l'établissement. Cela permet à l'Aéroport d'être le propriétaire des immeubles qu'il a bâtis et lui assure une meilleure visibilité pour les négociations qu'il mène avec les établissements financiers dans le cadre de ses investissements futurs.

En décembre 2006, le Conseil d'administration de l'AIG a adopté le nouveau plan directeur pour les années 2007-2015. Celui-ci permettra d'adapter l'aéroport à la hausse attendue du trafic, sur les plans quantitatif comme qualitatif, en répondant aux besoins des compagnies aériennes aussi bien qu'aux attentes des passagers.

L'Aéroport International de Genève a poursuivi, en 2006, ses opérations de modernisation de ses infrastructures. Le remplacement des huit passerelles télescopiques des satellites 30 et 40 s'est accompagné d'un réaménagement de l'intérieur de ces salles d'embarquement. De même, de nombreux commerces de la zone transit ont été "relookés". L'activité commerciale se porte d'ailleurs fort bien à l'AIG, enregistrant une hausse du chiffre d'affaires supérieure à l'augmentation du trafic passagers. Ceci permet de ne pas toucher aux redevances aéronautiques (passagers et atterrissages), qui sont toujours parmi les plus basses d'Europe.

Enfin, sur le plan interne, l'année a été marquée par la révision du statut du personnel ainsi que par l'adoption d'un nouveau règlement du temps de travail. Ces deux opérations, adoptées par le Conseil d'administration, ont été menées à l'issue d'une très longue et très fructueuse concertation avec les représentants du personnel.

7. DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

“ ...construire à Genève, c’est aussi construire le développement de la région à travers le projet d’agglomération transfrontalière. Ce développement sera celui de l’harmonie, qui doit s’inscrire dans le cadre du développement durable. Il sera créateur de richesses en matière de développement économique, de formation et de culture. Dans une perspective régionale, construire à Genève, c’est aussi préserver les richesses naturelles et agricoles qui contribuent de manière essentielle à notre qualité de vie. ”

Annoncée dans le discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, la mise en œuvre accélérée des trains de mesures en matière de construction de logements était intimement liée au développement d’une nouvelle dynamique de la collaboration transfrontalière, dans une perspective d’amélioration du cadre de vie des habitants du bassin franco-valdo-genevois.

Créé à l’orée de 2006, le département du territoire réunit la plupart des services responsables de l’aménagement du territoire, avec la mobilité, les affaires transfrontalières, la protection de l’environnement, la nature, l’agriculture, l’eau et la surveillance des communes. A la faveur de ces synergies bienvenues, les planifications en matière d’urbanisation et de mobilité ont été renforcées à l’échelle franco-suisse, en intégrant les paramètres fondamentaux de la protection de l’environnement.

Création de conditions-cadres pour la réalisation de logements

Le plan directeur cantonal prévoit un ensemble de mesures pour un potentiel global de 32’000 nouveaux logements réalisables de 2000 à 2020, soit 1’600 logements par an. La production de logements de 2000 à 2005 (1’490 logements en moyenne par an) a été inférieure à l’objectif annuel. D’autres facteurs (croissance démographique, augmentation de la taille moyenne des logements) contribuent à expliquer la pénurie de logements (taux de vacance 0,15% en 2006).

Face à cette situation, le Conseil d’Etat, au début de la législature 2005-2009, a affirmé le caractère prioritaire et urgent des trois trains de mesures visant à mettre à disposition de nouveaux périmètres à urbaniser :

- déclassement de 12 périmètres en zone villas en vue d’une densification pour un gain de 3’000 logements;
- poursuite du processus d’aménagement sur quatre nouveaux périmètres, totalisant un potentiel

d’environ 6’500 logements, dont quelque 3’700 dans les emprises prévues sur la zone agricole;

- adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans les secteurs de la zone de développement où subsistent des potentiels, dont le total avoisine 3’000 logements.

En 2006, 16 modifications de zone (MZ) ont été adoptées et 13 étaient en cours de procédure (total 29). 16 plans localisés de quartier (PLQ) ont été adoptés et 20 étaient en cours de procédure (total 36). L’ensemble de ces PLQ et MZ concerne plus de 5’000 logements.

Périmètres d’aménagement coordonné

S’agissant des PAC (périmètres d’aménagement coordonné), les processus de planification et de concertation ont fait une large place aux approches transversales et à l’évaluation de la durabilité. Ils ont été engagés pour la totalité des périmètres identifiés :

- PAC La Chapelle - Les Sciers : en 2006, la planification directrice de ce secteur a été approuvée par la commune de Plan-les-Ouates. L’élaboration du plan localisé de quartier de la première opération d’environ 500 logements, situé sur la commune de Lancy, a débuté.
- PAC MICA (Mon Idée - Communaux d’Ambilly) : en 2006, d’importants efforts ont été consacrés au dialogue avec la commune de Thônex. Dans la perspective de la modification du régime des zones, les études concernant la mise en place des infrastructures et des espaces publics ont été lancées.
- PAC Frontenex - Tulette : l’ensemble des modifications des limites de zone de ce périmètre a été adopté par le Grand Conseil. La concertation avec les propriétaires fonciers est en cours. Les premiers projets de plans localisés de quartier sont établis.
- PAC Meyrin - Les Vergers : l’élaboration du plan directeur de quartier est achevée. Les mandats techniques destinés à assurer la mise en œuvre du quartier (trafic, stationnement, maillon routier, assainissement, remembrement foncier, réseau de chauffage à distance) sont lancés. La concertation avec les propriétaires fonciers est en cours.

Le Plan directeur de quartier des Marbriers à Lancy a quant à lui été adopté par le conseil municipal de la commune en novembre 2006. Le Conseil d'Etat l'a approuvé le 10 janvier 2007.

L'accélération du rythme de mise en œuvre de nouveaux secteurs à urbaniser doit commencer à produire ses effets à brève échéance.

Les extensions urbaines

Les extensions urbaines par déclassement de la zone agricole représentent une mesure importante du plan directeur cantonal permettant de réaliser de nouveaux quartiers urbains. Elles correspondent à quelques périmètres de grande taille, dont l'urbanisation se fera par étape. Pour ce qui est des PAC de La Chapelle - Les Sciers et de Meyrin - Les Vergers, les modifications de zones ont été adoptées, pour un potentiel supplémentaire de 2'000 logements.

La couronne suburbaine

L'urbanisation différenciée de la couronne suburbaine a permis la réalisation de 2'700 logements de 2000 à 2005. 2'100 autres logements sont actuellement en cours d'autorisation et/ou de construction. Quant aux plans en projet correspondant notamment au troisième train de mesures, ils représentent un potentiel supplémentaire de 2'900 logements.

Cependant, cette urbanisation s'effectue aujourd'hui à un rythme moins rapide qu'auparavant, sur un parcellaire très majoritairement morcelé et occupé par des villas. Le Conseil d'Etat a pris des mesures financières, afin d'encourager les propriétaires à mettre à disposition leurs terrains.

Les nouveaux quartiers

- Une démarche est lancée visant à cerner les potentiels de transformation du quartier industriel Praille-Acacias-Vernets, en incluant le projet déjà lancé (SOVALP) autour de la gare CEVA de Lancy-La Praille, avec l'objectif de dégager un potentiel supplémentaire de 5'000 nouveaux logements. En 2006, les études de ce périmètre ont avancé très rapidement avec l'objectif de rendu d'un Masterplan au printemps 2007.
- Autour des gares CEVA de Pont Rouge, Chêne-Bourg et des Eaux-Vives (env. 900 logements), les sociétés de valorisation qui rassemblent les futurs propriétaires fonciers de la Praille (SOVALP), des Eaux-Vives (SOVAGEV) et de Chêne Bourg (SOVACB) ont achevé les schémas directeurs d'urbanisation, qui permettront de préparer les plans d'affectation.
- L'extension de villages (100 logements à Puplinge par exemple) est en cours; on opère également des déclassements ciblés de zones industrielles (300 logements sur les terrains de l'ancienne Usine à gaz à Vernier et une centaine de logements à La

Plaine); on organise également des restructurations urbaines, comme dans l'ancien périmètre des SIG à la Jonction (220 logements).

Les terrains à bâtir ont été utilisés de manière efficace dans le canton de Genève, la densité de population étant passée entre 1994 et 2005 de 64 à 70 habitants par ha de zone à bâtir destinée au logement. Cette évolution contraste avec l'étalement urbain observé dans les autres territoires constituant l'agglomération franco-valdo-genevoise. La part dans la production de logements a considérablement augmenté. Une réalité qui impose la mise en œuvre d'un aménagement à l'échelle trans-frontalière, en particulier dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

Élaboration, surveillance et suivi de la planification directrice localisée

Les plans directeurs communaux

Les plans directeurs communaux fixent les orientations futures de l'aménagement d'une commune. Élaborés par les communes en liaison avec le département du territoire et la commission cantonale d'urbanisme, ils sont obligatoires depuis fin 2002 pour les communes de plus de 1'000 habitants.

Trois plans directeurs communaux ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2006 : ceux d'Avusy, Confignon et du Grand-Lancy. Trois plans directeurs ont été adoptés fin 2006 par des conseils municipaux : ceux d'Anières, de Meinier et de Versoix. Trois plans directeurs enfin ont fait l'objet d'une consultation publique: Avully, Vandoeuvres et Vernier.

21 plans sont en cours d'élaboration technique, dont 5 ont fait l'objet d'un préavis des services et des commissions consultatifs cantonaux : Carouge, Genthod, Hermance, Pregny-Chambésy et Presinge. Enfin, 5 nouveaux plans directeurs communaux ont été initiés en 2006 : Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Corsier, Jussy et Troinex.

Les plans directeurs de quartier

Les plans directeurs de quartier (PDQ) fixent les grandes orientations de l'aménagement d'un quartier situé sur une ou plusieurs communes. Il affine le contenu du plan directeur cantonal ou communal, et ne précise pas le détail des réalisations, qui fait l'objet de procédures ultérieures.

- Concernant les PDQ initiés par les communes, celui de Versoix - centre - ville a été approuvé par le Conseil d'Etat en février 2006; le PDQ des Semailles est en cours d'élaboration par la ville de Lancy. Le projet de PDQ du secteur de Cointrin à Meyrin a fait l'objet d'une information publique; la partie concernée par le déclassement de la zone villa est à l'étude.

Outre les périmètres déjà mentionnés dans le chapitre consacré à la création des conditions-cadre pour le logement, l'étude du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Bernex-Est a repris en vue de vérifier la pertinence du développement de cette zone d'activité, au regard des politiques communales et cantonales d'aménagement. En particulier, les questions liées à l'accessibilité du site et à la circulation dans ce secteur sont déterminantes et la coordination avec l'extension du tram (TCOB) doit être renforcée.

- Le plan directeur de quartier de La Plaine à Dardagny : à la demande de la commune de Dardagny, il a été procédé à des modifications du plan directeur de quartier, permettant une opération plus équilibrée économiquement, tout en conservant un périmètre important pour les opérations de renaturation en cours dans le secteur. Une nouvelle version du PDQ doit faire l'objet d'une procédure d'adoption en 2007.

Plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit

L'élaboration et l'adoption des plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit se sont poursuivis en 2006 : 3 Plans DS-OPB ont été adoptés en 2006 et 24 autres sont en cours de procédure. Les plans fixent les niveaux de bruit admissibles en fonction des activités. Dans les zones mêlant activités et logements, ils visent à répondre à la fois aux contraintes liées à l'exercice d'activités économiques et à garantir une qualité de vie aux habitants des logements concernés.

L'organisation de la mobilité à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois

Transports publics : des planifications générales sous toit

Les objectifs fixés dans le contrat de prestations passé entre l'Etat et les Transports publics genevois (TPG) pour la période 2003-2006 ont été dépassés : durant cette période, l'offre des TPG a augmenté de 23% et les transports publics ont enregistré une hausse de fréquentation de 16%. Le contrat de prestations TPG 2007-2010 a été approuvé par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2006.

Le Plan directeur des transports collectifs 2007-2010 adopté par le Grand Conseil le 22 septembre 2006 consolide la politique volontariste de l'Etat en matière de développement de l'offre. L'objectif est fixé à +26% d'ici 2010, ce qui correspond à une augmentation totale de 54% de l'offre en transports publics entre 2002 et 2010. Ces développements sont planifiés dans un contexte qui prévoit une hausse démographique de 26% entre 2000 et 2020, couplée à une hausse de 42% des déplacements en véhicules motorisés individuels.

S'agissant du trafic individuel, l'administration cantonale a conçu le premier plan directeur quadriennal du réseau routier 2007-2010, en concertation étroite avec le Conseil des déplacements (CODEP). Cet outil va permettre de définir la planification du réseau routier et les principes d'organisation spécifiques à chaque mode de déplacement. Ce plan doit encore être adopté par le Conseil d'Etat.

CEVA : première inauguration en 2006

Le tronçon entre Cornavin et Lancy-Pont-Rouge de la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) a été inauguré en décembre 2006, suite à des travaux consistant à prolonger la voie 1 de la Gare de Cornavin et à élargir deux ponts. L'année 2006 a également vu la finalisation du financement de la part fédérale du CEVA dans le cadre du vote du fonds d'infrastructure. Enfin, du 15 septembre au 15 octobre, l'enquête publique relative au CEVA a eu lieu. Quelque 1'600 oppositions ont été déposées, dont le traitement a débuté.

Trams : le TCMC et le TCOB sur les rails

Après la mise en service le 11 décembre 2005 du tram 17 qui relie Lancy-Pont-Rouge à la Gare des Eaux-Vives, la première étape du tram Cornavin - Meyrin - CERN (TCMC) devrait être achevée à fin 2007, permettant ainsi de se rendre en tram de la gare aux Avanchets. La deuxième étape reliera Les Avanchets à Meyrin, puis le dernier tronçon Meyrin - Cern (en phase d'autorisation de construire) sera achevé au cours de l'année 2010. Un prolongement de la ligne de tram jusqu'à St-Genis, couplé à la construction d'un parc relais P+R sur sol français, est en discussion avec les autorités françaises. Enfin, une liaison "Direttissima" par la route de Meyrin, qui permettra de rejoindre plus rapidement le centre de Genève, est actuellement à l'étude en vue du dépôt d'une demande de concession d'infrastructure auprès de l'Office fédéral des transports (OFT).

L'autre priorité concerne le tram Cornavin - Onex - Bernex (TCOB), qui tout comme le TCMC et le tram du Grand-Saconnex (TGS), est inscrit dans la loi sur le réseau des transports publics (H1 50). Une participation fédérale de 90 millions de francs a été obtenue en octobre 2006 pour la réalisation du TCOB, à la condition que le chantier débute d'ici fin 2008. Le Conseil fédéral a, par la suite, octroyé la concession pour le tracé général du TCOB (9 janvier 2007).

Des déplacements sans frontière

Dans le cadre de la Commission "Déplacements et Sécurité" du Comité régional franco-genevois (CRFG), les résultats d'une enquête transfrontalière sur les déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois ont été publiés en 2006. Il en ressort que, tous modes de transports confondus, 500'000 personnes entrent ou sortent du canton chaque jour (+7% par rapport à 2002) :

175'000 véhicules entrant chaque jour à Genève. Le CEVA et le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en matière de transports publics, constitué en décembre 2006, permettront d'apporter des réponses pour améliorer les transports collectifs dans la région franco-valdo-genevoise.

Actions d'incitation à la mobilité douce

Sur un plan plus local, le département du territoire a rédigé deux documents afin, d'une part, de promouvoir le développement de la mobilité douce ("*Une politique du vélo pour le canton de Genève*") et, d'autre part, de planifier le développement de l'offre de parcs relais P+R ("*Plan d'actions des parcs relais P+R 2007-2010*"). A noter aussi la mise en place d'un plan de mobilité à l'Etat, qui rend notamment plus attractif l'achat d'abonnements Unireso, et comprend la mise à disposition de voitures en "auto-partage" pour les déplacements professionnels.

Les nouveaux outils de la coopération transfrontalière

Les GLCT, des organismes de gestion opérationnelle

L'extension de l'accord de Karlsruhe au canton de Genève a permis la mise en place progressive d'un nouvel outil de coopération transfrontalière : le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Doté de la personnalité juridique et d'un budget propre, le GLCT regroupe des collectivités de part et d'autre de la frontière, en vue de la gestion opérationnelle de projets transfrontaliers. Ces GLCT ont été constitués en droit français.

Ainsi, après la création en 2005 du GLCT "Galerie de Chouilly" (construction et exploitation d'une galerie de transport des eaux usées d'une partie du pays de Gex dans le cadre du projet de construction de la STEP du Bois-de-Bay), deux nouveaux GLCT ont vu le jour en 2006 :

- le GLCT "pour l'exploitation du Téléphérique du Salève", chargé de pérenniser le fonctionnement de l'installation (constitué le 6 octobre 2006).
- le GLCT "des transports publics transfrontaliers" qui a pour mission la gestion de lignes de transports publics transfrontalières (constitué le 19 décembre 2006).

Ces organismes font l'objet d'une convention entre les partenaires financeurs, qui fixe les règles de fonctionnement et les modes de contrôle du GLCT.

- Signataires du GLCT "Téléphérique du Salève" : la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A), la Commune de Monnetier-Mornex, la République et Canton de Genève.

- Signataires du GLCT "Transports publics transfrontaliers" : les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes du Pays de Gex, le Canton de Vaud et la République et Canton de Genève.

Un tiers des GLCT actuellement en place sur une frontière française concerne la région genevoise.

Bassin franco-valdo-genevois : les espaces agricoles et le paysage sous la loupe

La cartographie transfrontalière des espaces naturels et agricoles en cours au sein du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) s'est étendue en 2006 aux paysages et à la représentation des incidences du développement territorial sur ces derniers.

Deux plans d'ensemble ont été produits pour le Plan vert-bleu : celui des continuums forestiers et celui des continuums des milieux aquatiques et humides. Ce premier résultat, qui intègre les notions de couloirs à faune, est utilisé comme grande image dans le cadre de plusieurs planifications régionales en cours. Les données de détail pour son utilisation lors des planifications communales seront précisées : cette banque de données cartographiques complètera les résultats du projet Interreg abouti en 2006 par les associations régionales de protection de la nature (Frapna, Pro Natura, Apollon 74) concernant l'intégration des corridors biologiques dans la planification locale.

L'un des enjeux majeurs de l'aménagement du bassin transfrontalier est le devenir des espaces agricoles. Un diagnostic sur ce thème a été abouti en 2006 grâce à un projet Interreg. Outre les questions liées à la structure des exploitations, les résultats permettront d'approfondir celles liées à la multifonctionnalité de ces espaces (paysage, détente, biodiversité, production d'énergie, etc.).

Autour des incidences du développement sur le paysage, l'année 2006 marque clairement la volonté de mise en commun des divers territoires composant le bassin franco-valdo-genevois. Un séminaire d'échanges regroupant les principaux acteurs administratifs, puis la dynamique enclenchée dans le cadre de l'approche urbanisation et mobilité du projet d'agglomération permettront d'analyser les effets des divers scénarios de développement, puis d'élaborer un véritable plan d'actions concernant le bassin.

La protection de l'environnement et de la nature

Lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique, diminution des nuisances et préservation des ressources ont été les lignes directrices de l'action de

l'administration cantonale, dans le domaine de la protection de l'environnement, ceci en collaboration étroite avec le secteur privé et à une échelle supracantonale.

Lutte contre la pollution de l'air : plans de mesures PM10 et Ozone

Au cours des mois de janvier à mars 2006, des épisodes de pollution due aux particules fines (PM10) ont touché Genève où des taux de PM10 très élevés ont été enregistrés pendant plusieurs jours. Le Conseil d'Etat a modifié le règlement relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air (H1 05.04) pour permettre d'introduire le trafic alterné lorsque la concentration de PM10 excède des valeurs potentiellement dangereuses pour la santé (150 mg/m³). Genève est actuellement le seul canton disposant d'une telle législation. En décembre, le Conseil d'Etat a encore introduit certaines modifications réglementaires supplémentaires rendues nécessaires par sa décision d'adhérer au "Concept intercantonal d'information et d'intervention PM10" décidé par l'ensemble des cantons romands, qui prévoit notamment que la limitation de la vitesse sur les autoroutes et l'interdiction des feux en plein air seront introduites lors de pics de pollution aux PM10.

Un plan d'information coordonné avec celui des autorités de France voisine et du canton de Vaud a été mis en place.

En matière de lutte contre les pics d'ozone, l'été 2006 a vu la mise en place pour la troisième année consécutive du "Plan de mesures Ozone".

Malgré des avancées décisives dans plusieurs domaines, notamment celui de l'énergie, la mise en œuvre du Plan de mesures d'assainissement de la qualité de l'air 2003-2010 (Plan OPair) n'a pas permis d'obtenir l'amélioration de la qualité de l'air attendue. En 2007, il est prévu de réexaminer les 26 mesures du Plan OPair, afin d'évaluer leur utilité sur le terrain et, si nécessaire, d'introduire d'autres mesures plus efficaces.

L'autorisation d'exploiter l'usine d'incinération des Cheneviers a été renouvelée pour 5 ans. Cette autorisation prévoit la mise hors service du four destiné à l'incinération des déchets spéciaux au 31 décembre 2009, ainsi que l'amélioration continue de la qualité des effluents gazeux rejetés par cette usine, qui est la principale source fixe de pollution du canton.

Lutte contre le réchauffement climatique : un grand nombre de programmes d'actions lancés

Lutter contre le réchauffement climatique signifie concrètement maîtriser et réduire la consommation énergétique et promouvoir la production et l'utilisation des énergies renouvelables. A cette fin, les 20 programmes d'action prévus dans le plan directeur cantonal de l'énergie ont été déployés.

Parmi ces programmes figurent, notamment, l'application des prescriptions de la législation cantonale et l'attribution d'aides financières. Ainsi, en 2006, 155 bâtiments d'importance ont fait l'objet d'un concept énergétique global et 550 justificatifs thermiques ont été préavisés. Des aides financières et légales ont généré 54 demandes de labels Minergie (120'000 m² de SRE) et ont permis de réaliser 970 m² de capteurs solaires thermiques et d'installer des chauffages alimentés au bois-énergie pour une puissance totale de 2'274 kW. La croissance spectaculaire des demandes de subventions pour les installations solaires et Minergie a conduit l'administration à réajuster par deux fois en 2006 les conditions d'octroi de ces aides.

Dans le domaine législatif, il convient de citer la révision des tarifications du gaz et de l'électricité, ainsi que le programme "Eco21" de maîtrise de la demande d'électricité - programme de 21 millions sur cinq ans, financé par les SIG, destiné principalement aux PME et PMI.

Dans ce contexte, le projet "**Genève-Lac-Nations**" joue un rôle exemplaire. Il consiste à créer un réseau de distribution de l'eau du lac pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments situés du quartier de Sécheron jusqu'à la place des Nations. Il permettra de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ de 20%, malgré une augmentation des surfaces exploitées de l'ordre de 60% qui se monteront à près de 500'000m². L'eau pompée sera valorisée pour le rafraîchissement en été, le chauffage en hiver et l'arrosage d'espaces verts. Ce projet a obtenu un soutien financier du 6^{ème} programme-cadre de recherche européen (2 Mios d'Euros au total) et le prix de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national).

En 2006, le Conseil d'Etat a accordé une concession de pompage des eaux du lac aux SIG et au représentant de l'entreprise Serono. Les SIG ont racheté les quotes-parts sous caution, libérant ainsi le canton de son engagement financier. Le projet est désormais piloté et mis en œuvre par les SIG qui ont prévu des investissements à hauteur de CHF 35 millions pour le transport et la distribution de l'eau. Les immeubles concernés seront alimentés par le biais de sous-stations équipées d'échangeurs de chaleur. La Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) s'est d'ores et déjà engagée dans le projet pour 6 immeubles, dont le Centre international de conférences de Genève.

Les SIG et la FIPOI ont annoncé vouloir promouvoir ce projet auprès des autres organisations internationales, dans le but d'utiliser la totalité de la puissance disponible et d'en exploiter l'ensemble du potentiel énergétique.

La renaturation de l'Aire et de la Haute-Seymaz en bonne voie

Les études du projet d'ensemble de la renaturation de l'Aire (frontière suisse - pont du Centenaire) se sont achevées au deuxième semestre 2006. Parallèlement, le Grand Conseil a voté en mars 2006 les crédits permettant

la réalisation de la deuxième étape des travaux de renaturation de l'Aire sur le secteur pont de Certoux - pont de Lully (sécurisation du village de Lully). Les acquisitions foncières ont démarré à l'automne.

La première étape des travaux de renaturation de la Haute-Seymaz s'est terminée au mois de mai 2006, permettant à cette rivière, la seule qui soit entièrement genevoise, de retrouver un aspect plus naturel, tout en mettant en place une gestion des eaux propre à sécuriser la partie aval urbanisée du bassin versant. De nouvelles espèces attendues (batraciens, oiseaux aquatiques et autre petite faune) ont fait leur réapparition sur la Haute-Seymaz.

Vers une gestion intégrée des eaux usées

La construction de la station d'épuration (**STEP**) de **Bois-de-Bay** et de son réseau de raccordement des eaux usées fait l'objet d'un crédit d'investissement autofinancé de CHF 122'350'000 voté par le Grand Conseil le 27 janvier 2006 (L 9582). Les futurs ouvrages permettront de soulager l'Allondon qui reçoit actuellement les effluents de deux stations d'épuration obsolètes situées sur territoire français et de supprimer la STEP du Nant-d'Avril, également obsolète. Au terme de la construction, l'exploitation de la STEP et du réseau d'amenée sera confiée aux SIG.

Les travaux de la STEP ont débuté en mai 2006 par la pose de l'exutoire constitué d'une conduite d'un diamètre de 1,8 m, noyée dans le lit du Rhône.

L'ensemble des **plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)** des communes genevoises ont démarré, conformément au planning négocié avec l'office fédéral de l'environnement conditionnant l'octroi des subventions fédérales. Du point de vue financier, le regroupement des communes sous l'impulsion de l'administration cantonale a porté le coût total des mandats attribués à 12,4 millions de francs, contre 19 millions de francs estimés en 2003 sans regroupement. Ce gain est essentiellement généré par une plus grande concurrence entre les bureaux d'ingénieurs, par une rationalisation des études et une économie d'échelle. Pour le fonds cantonal d'évacuation des eaux, cette économie se traduit par une réduction de l'ordre de CHF 850'000 sur les subventions cantonales à verser aux communes.

Mesures de sécurité publique liées aux animaux de rente et de compagnie

Chiens potentiellement dangereux : les instruments contraignants sont en place

Suite à la mort d'un garçonnet à Zurich et aux autres agressions rendues publiques impliquant des chiens

dangereux, le Conseil d'Etat a promulgué le 20 avril 2006 un règlement transitoire obligeant les détenteurs de chiens appartenant à l'une des 12 races considérées comme potentiellement dangereuses (ci-après "molosses") d'être au bénéfice d'une autorisation de détention ou d'acquisition délivrée par l'office vétérinaire cantonal.

Ce texte normatif permet la mise en œuvre effective d'instruments contraignants à l'égard de détenteurs de molosses, lesquels n'obtiennent une autorisation de détention qu'après avoir rempli un certain nombre de conditions strictes liées à la provenance de l'animal et à leur capacité à le détenir. Fin 2006, 55% des détenteurs de molosse avaient régularisé leur situation. Le Conseil d'Etat a par ailleurs déposé un projet d'amendement à la loi sur les chiens (M 3 45) actuellement en mains du Grand Conseil.

- Statistiques relatives aux molosses
780 molosses sont enregistrés à fin décembre 2006 (dont 8 nouvelles demandes en 2006), soit 98 de moins qu'en 2005 (54 décès, 44 départs); 427 autorisations de détention de molosses ont été délivrées en 2006; 353 détenteurs en non conformité seront amendés et mis en demeure de régulariser leur situation avant la fin du premier semestre 2007.

- Statistiques relatives aux agressions

	Sur être humain	Sur animal
Agressions annoncées et instruites (48 races de chiens)	55	79
Dont molosses impliqués (27,6%)	12	27

- Éducateurs canins
13 nouveaux éducateurs canins ont été autorisés à pratiquer en 2006, ce qui porte leur nombre total à 45.

Mesures préventives contre la grippe aviaire

L'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre de mesures préventives contre la grippe aviaire.

A Genève, l'élevage de la volaille en plein air a été interdit du 20 février au 30 avril 2006. La grippe aviaire a fait son apparition en Suisse le 26 février 2006 avec la découverte d'un cas positif au virus H5N1 chez un canard sauvage (harle bièvre femelle) dans la rade de Genève. Les services compétents ont mis en place des zones de protection (3 km) et de surveillance (10 km). Un nouveau cas a été mis en évidence en France voisine, dans le département de l'Ain, qui a nécessité la mise en place de nouvelles zones. Aucune exploitation détenant de la volaille de rente n'a été touchée et les séquestres mis en place ont été levés après une période de 30 jours.

Une seconde période de confinement a été instaurée du 15 octobre 2006 au 30 avril 2007. A Genève, la zone à risque s'étend sur une bande d'un kilomètre à partir des rives du lac Léman et du Rhône et concerne 66 des 300 exploitations avicoles, soit environ 3'500 volailles parmi les 13'000 recensées. Deux dérogations au confinement ont été accordées et des prélèvements destinés à des analyses de contrôle ont été effectués mi-décembre 2006 et seront répétés au premier trimestre 2007.

Au cours du premier semestre 2006, l'Office vétérinaire cantonal a achevé l'élaboration, en collaboration avec les différentes instances concernées, d'un plan de lutte destiné à coordonner les moyens et les forces à mettre en œuvre lors de la survenance d'une épizootie de grippe aviaire.

Prestations de support pour la gestion du domaine public

Direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle

Afin de garantir la disponibilité permanente, la mise à jour continue et de qualité nécessaire des données de référence spatiales et du plan du registre foncier, une nouvelle plate-forme d'échanges des données avec les bureaux de géomètres privés a été mise en œuvre en automne 2006. Cette plateforme informatique contribue au processus de rationalisation du processus des mutations et ouvre de nouvelles perspectives de collaboration avec le secteur privé pour d'autres données géo-référencées.

Il y a quelques années, il fallait plusieurs semaines pour traiter une mutation parcellaire; aujourd'hui, cette opération s'effectue en 48 heures et mobilise deux fois moins de collaborateurs.

Pour cette prestation trois indicateurs ont été identifiés pour mesurer l'efficacité de la mise à jour des données

du cadastre, l'exhaustivité des données et les délais de mise à jour.

Surveillance du cadastre du sous-sol

Cette prestation, qui trouve son fondement dans le règlement concernant l'utilisation du domaine public L1 10.12, consiste à assurer la surveillance et à contrôler le respect de l'obligation de relevé et de transmission, par le détenteur des canalisations et installations souterraines nouvelles ou modifiées, des géo(méta)données y relatives selon les normes et standards fixés.

La mise à disposition progressive dès 2007 d'un cadastre à jour, normé et centralisé du sous-sol aux entités publiques et privées leur permettra d'abandonner des tâches de récolte et réunification de données au profit de leurs objectifs propres (planification, aménagement, coordination, projets, ...).

Pour cette prestation un indicateur a été identifié pour mesurer l'exhaustivité des données de ce cadastre.

Entretien et surveillance des ports, et mise à disposition de places d'amarrage

L'année 2006 a principalement été consacrée à l'organisation de la nouvelle Capitainerie. Les améliorations ont porté sur la mise à disposition du public de la liste d'attente des places d'amarrages et sur la création d'un comité d'attribution de ces dernières. De plus, le groupe Rade (comprenant des représentants de la Ville et du Canton) a été réactivé, afin de coordonner la réalisation des besoins prioritaires notamment en rapport avec la sécurité.

Les indicateurs qui se mettent en place visent à mesurer le taux de satisfaction des usagers du domaine public et des infrastructures portuaires en rapport avec les ressources engagées pour leur entretien et leur exploitation.

10. GRAND CONSEIL

Grand Conseil

Activités

Au cours de la première année de la 56^{ème} législature, le Grand Conseil a tenu 61 séances plénières (69 en 2005) représentant 131 heures de séances (145 en 2005). Cette diminution de 8 séances est le résultat d'une attention particulière du Bureau du Grand Conseil portée sur l'optimisation des procédures afin de garantir un gain de temps.

Au cours de l'année 2006, le Grand Conseil a traité 1'110 objets (1'184 en 2005), dont :

	2006
Initiatives populaires	20
Projets de lois	441
Motions	189
Résolutions	24
Pétitions	126
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	56
Interpellations	3
Interpellations urgentes écrites	116
Rapports de la Commission de grâce	35
Elections	93
Questions écrites	7

En 2006, douze recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil.

	2006
Recours déposés	12
Traités (y compris recours déposés l'année précédente)	18
Retirés	1
Recours pendants devant les tribunaux	9

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01).

Evénements importants

L'année 2006 a vu le renouvellement des membres des commissions et délégations officielles (CODOF) élus par le parlement. La procédure se révèle inutilement lourde et fera l'objet d'une révision.

La collaboration intercantonale et transfrontalière fut également au centre des préoccupations parlementaires. Ainsi, le Bureau du Grand Conseil et la Commission des affaires communales, régionales et internationales ont étendu les débats à l'ensemble du parlement à deux reprises, en mars et en septembre, en organisant deux séminaires, l'un sur la collaboration intercantonale et l'autre sur la collaboration transfrontalière afin que la députation soit davantage informée au sujet des enjeux des collaborations supracantonales et puisse les suivre régulièrement.

Par ailleurs, la présidence du Grand Conseil a considéré essentiel d'offrir l'occasion aux membres du Grand Conseil de réfléchir sur les enjeux de l'avenir économique du canton et de sa région. Un séminaire organisé le 4 novembre 2006 avec de nombreux intervenants du monde économique, universitaire et des partenaires sociaux a ainsi été proposé aux députés. Les thèmes retenus pour ce séminaire ont été l'emploi, la fiscalité, le développement durable et les procédures administratives.

Ces différents séminaires feront l'objet d'une publication spécifique afin que chacun puisse prendre connaissance de ces travaux.

Le rapprochement entre le politique et la population passe par l'amélioration de la communication. Dans ce but, des modules didactiques multimédias ont été réalisés durant le deuxième semestre 2006. Il s'agit de dix séquences qui présentent les aspects les plus importants de l'activité parlementaire et qui sont diffusées sur Léman Bleu lors des séances. Ces productions pourront servir également de support pédagogique dans les écoles du canton, ainsi que de matériel de présentation à l'intention des visiteurs.

De plus, des travaux d'aménagement d'un studio de télévision à côté de la tribune du public de la salle du Grand Conseil ont été lancés avec le DCTI et en collaboration étroite avec la TSR. Le renouvellement des caméras de la salle, ainsi que celui du matériel de diffusion télévisuelle achève une rapide et significative amélioration de la retransmission des séances du parlement cantonal et du Conseil municipal de la ville de Genève.

Finalement, une manifestation de grande ampleur a combiné la rencontre entre les autorités genevoises et la communauté internationale avec la traditionnelle sortie des députés. La présidence du Grand Conseil a en effet souhaité renforcer les liens intercantonaux et transfrontaliers entre les différents représentants des autorités de notre canton, du canton de Vaud, des départements de la

France voisine et de la communauté internationale. Cette rencontre, de l'avis général réussie, a permis d'atteindre cet objectif.

Il reste à relever que Mme le Sautier a été sollicitée à deux reprises cette année pour constater une éclosion du marronnier officiel de la Treille.

Modifications dans la méthode de travail

Afin de gérer plus efficacement la masse de travail de plus en plus importante en quantité et en complexité, une nouvelle loi fut adoptée par le parlement (L 9560) qui permet entre autres de catégoriser le type des débats et amener ainsi à un meilleur ordonnancement des travaux.

Par ailleurs, le Bureau a poursuivi le renforcement des étroites relations avec le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire à tous les niveaux, notamment par des contacts directs réguliers.

Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 26 commissions permanentes dont 2 entièrement renouvelées chaque année (grâce et réexamen en matière de naturalisation), ainsi que la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat spécifiquement créée pour traiter ce dossier important.

Activités

En 2006, les commissions permanentes ont siégé 740 fois (685 en 2005) dont 57 fois en sous-commission. On peut préciser que les commissions se réunissent habituellement deux heures par semaine, mis à part la Commission des finances qui peut siéger jusqu'à cinq heures par semaine.

Le travail des commissions se développera également pour le renforcement d'une collaboration intercantonale et transfrontalière de plus en plus marquée, notamment par la création d'un nouveau poste de secrétaire scientifique dédié principalement à la Commission des affaires communales, régionales et internationales.

La commission de grâce a étudié 49 recours (48 en 2005) en grâce dont 35 (24 en 2005) traités par le Grand Conseil, soit :

	2006
Recours examinés par la commission	49
Recours examinés par le Grand Conseil	35
Recours de la compétence de la commission	14
Amendes	15
Peines privatives de liberté	34
Admis en totalité	9
Admis en partie	—
Rejetés	40
Ajournements temporaires de l'exécution	—

Direction des Services du Grand Conseil

Service du Grand Conseil

Mission

Responsable du soutien administratif et scientifique du Parlement, le Service du Grand Conseil, dépendant exclusivement du Bureau du Grand Conseil, assure notamment le secrétariat du Grand Conseil, de la Présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et Priorités

Plusieurs défis ont été relevés en 2006 :

- Renouvellement des CODOF;
- Consolidation du soutien au travail des commissions parlementaires;
- Renforcement de la collaboration intercantonale et transfrontalière;
- Elaboration d'avis de droit;
- Participation active au projet GE-Pilote;
- Vente de textes législatifs;
- Ateliers informatiques organisés à l'intention de la députation;
- Travaux de renouvellement des infrastructures de diffusion télévisuelle des séances du Grand Conseil (caméras, régie, studio de télévision, sonorisation de la salle du Grand Conseil);
- Réalisation de modules multimédias sur le fonctionnement du parlement;
- Valorisation des productions du Grand Conseil et de son service, notamment par le biais de son site Internet par un perfectionnement de son moteur de recherche;
- Travaux préparatoires pour un système informatisé de gestion de la documentation des commissions et des archives du Grand Conseil, conformément à la Loi sur les Archives publiques;
- Finalisation du Mémorial sur DVD;
- Amélioration du site Intranet pour une meilleure communication au sein du service et pour une meilleure gestion des ressources humaines.

Par le professionnalisme et l'engagement de tous les collaborateurs du Service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

Objectifs

Les volontés d'action pour 2007 se répartissent principalement entre les points suivants :

- Organisation de la réunion des président-e-s des Parlements cantonaux dans le sens du renforcement de la collaboration intercantonale;
- Implémentation d'un système de documentation et d'archivage performant;

- Poursuite du soutien informatique aux parlementaires par le biais de l'organisation d'ateliers réguliers.

Mémorial du Grand Conseil

Mission

Le Mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de lois et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et Priorités

Le Mémorial de cette première année de la 56^{ème} législature comprendra quelque 12'000 pages et 25 éditions. Une diminution sensible du volume d'impression (280 exemplaires) fut possible par la publication de plus de 13 ans de débats parlementaires sur Internet.

Grâce au perfectionnement constant de son moteur de recherche, n'importe quel objet, traité au cours de plus de 700 séances du parlement depuis le 14 janvier 1993, peut être retrouvé très rapidement. La recherche combinée s'effectue selon les critères suivants : mots du texte, mots du titre, auteur, intervenant, année, type d'objet, numéro d'objet, législature. La qualité de cet outil de travail est reconnue par tous, ainsi que le démontrent les milliers de connections que ce site reçoit chaque mois.

D'autre part, le développement d'un outil informatisé spécialement dédié à la publication papier du Mémorial permettra un gain de productivité considérable.

Objectifs

Dès le début 2007, l'utilisation de la nouvelle méthode de production de la version papier du Mémorial sera totalement intégrée. L'amélioration constante des services offerts par le site Internet du Mémorial reste également une priorité, toujours dans l'objectif de diminuer les coûts liés à l'utilisation du papier.

